





# Document d'objectifs NATURA 2000

# SITE FR 9400577 « Rivière et Vallée du FANGO »

Communes de MANSO, de GALERIA et de CALENZANA



















Approuvé par arrêté préfectoral n°2009-156-7 du 5 juin 2009

<u>Maître d'ouvrage</u> : Parc Naturel Régional de Corse <u>Opérateur</u> : Centre Régional de la propriété forestière de Corse - Septembre 2006









# Document d'objectifs

SITE FR 9400577 « Rivière et Vellée du FAMEO »

vincio de la Parigira de Paris de Paris de La Carregario.



Maftire d'auvi de l'itere Natural Régional de Corso



# AVANT PROPOS

# 1 INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

11 PR	RESENTATION DU SITE		6
1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4	Limites du site 7 Topographie 9 Climat 9 Géologie 9		
1.1.5	Végétation 10		
1.1.6	Infrastructures 10		
1.1.7 1.1.8	Protections réglementaires, zonages et inventaires 11 Statut du foncier 17		
12 IN	NVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES		18
1.2.1 1.2.2	Description et cartographie des habitats 18 Inventaire et description des espèces 21		
1,3 ET	TUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES HABITATS		23
1.3.1	Le Delta du FANGO 23		
1.3.2	La Forêt du FANGO 25		
1.3.3	La Rivière du FANGO 26 Les zones agricoles et parcours 27		
1.3.4	Les zones agricoles et parcours 27 TUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES ESPECES27		
1.4.1 1.4.2	Les espèces végétales 27 Les invertébrés 29		
1.4.3	Les poissons 29		
1.4.4			
1.4.5	•		
1.4.6	Les oiseaux 35		
	2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES	ACTIVITES HUMAINES	
2.1 LE	E TOURISME		36
2.2 L'	'EXPLOITATION FORESTIERE		38
	A CHASSE		39
	A PECHE		39
2.5 L'	'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE		39
	ES AUTRES PROBLEMATIQUES INHERENTES AUX ACTIVITES HU	MAINES	40
2.6.1			
2.6.2			
	3 HIERARCHISATION DES ENJEUX ET PR	OPOSITIONS DE GESTION	
3.1 H	HIERACHISATION DES ENJEUX EN FONCTION DE LA VALEUR PA	TRIMONIALE	45
3.1.1	Espèces 45		
3.1.2	P. Habitats 46		
	HIERACHISATION DES ENJEUX EN FONCTION DE L'ANALYSE E NAINES	COLOGIQUE ET DES ACTIVITES	46
3.2.1	La necessite a une gestion au just tout airique		
3.2.2 3.2.3			
3.2.4	The necessite de mieux gerer la remoun et en		
3.2.5	5 La nécessité de gérer mieux la chasse 48		
3.2.6	6 La nécessité de mettre en place une gestion de la pêche 48		
3.2.7	7 La nécessité de gérer les terrains du Conservatoire du littoral 48		

#### STUBBLE TO S

#### A VALUE PROMOS

THE PERSON LAW DEVELOPE, 15 May A AMERICA

					STIE UD HOLTATIO	U PRESE
				LES HABITATS	ES COMPLEMENTATRES SUR	dUTS SI
			- (2)		The Secretary Company	
						137 70
					Complete Spineses and	
					The same safety very logical s	
					And Continuents	
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	839	ACTIVITES HURAIT	CRIPTION DES	IVENTAIRE ET DES	2 31	
818					LOTTATION FORESTLERE	
						SELAPE
				ENHERRENTES AUX	UTRES PROBLEMATIQUES	
	11017a	orostitions be an	R TE KLETHE	ARCHISATION LES		
					The second second	
	SHITVITTA	ad talauotanios	E SEVIALIA LE	ed Lon YTALIANS LIN	ACHES ATLON DES BNJEUX	
						in lakuda Jirobakuda
					merching of an explore of the time	
					o roxille de grace las rata uns do C	

3.3.1	Méthode	49
3.3.2	Les propositions des groupes	50

### 4 FICHES ACTIONS

	4 FICHES ACTIONS		
4.1	Actions en faveur de la qualité de l'eau et de la Truite macrostigma	88	3
	Actions en faveur des habitats forestiers et de la faune sauvage		88
4.2.1	Prévention des incendies 88		
4.2.2	Gestion de la forêt 88		
4.2.3	Protection de la faune 88		
4:	3 Actions en faveur de la préservation du Delta du FANGO et de la Cistude		88
	4 Actions en faveur de l'information et de la communication autour du site		88
	5 Actions en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement		88
4.	5 Actions en laveur à une agriculture respectaeuse de l'entité différences		
	The state of the s		
	5 ANNEXES (Cf. Pièces jointes et DVD joint)		decemb
	5.1 ANNEXE 1 Habitats		89
5.1.1	11 Curiographic des naturals		
5,1.2	B Fiches des habitats d'intérêt communautaire 89		
	5.2 ANNEXE 2 Espèces		89
5.2.1	A Liste des espèces végétales relevées par l'APEEM et le CBC 89		
5.2.2	B Fiches des espèces d'intérêt communautaire C Listes des espèces animales relevées par l'APEEMet le PNRC 89		
5.2.3 5.2.4	C Listes des espèces animales relevées par l'APEEMet le PNRC 89 D Fiches des espèces animales d'intérêt communautaire 89		
5.2.5	E Résultats du Life Truite 89		
5.2.6	F Rapport du GCC pour le Life Pin Iaricio 89		
5.2.7	G Comptages mouflons FANGO 89		
3	5.3 ANNEXE 3 Activités humaines		89
5.3.1	A Exploitation forestière 89		
5.3.2 5.3.3	B Chasse 89 C Agriculture 89		
5.3.4	C Agriculture 89 D Incendie 89		
3.3.4	2 Albertain		89
	5.4 ANNEXE 4 Comité de pilotage et groupes de travail		07
5.4.1	Arrêté préfectoral n°2007-255-9 du 12 septembre 2007 portant création et composition du COPIL	89	
5.4.2	Procès-verbal des réunions du comité de pilotage du 20 février 2009	89	
5.4.3	A GT Eau	89	
5.4.4	B GT Forêt	89	
5.4.5	C GT Patrimoine, tourisme et développement	89	
5.4.6	D GT Education formation et communication	89	
5.4.7	E GT Agriculture et foncier	89	
	5.5 ANNEXE 5 Propositions		89
5.5.1	A GT Eau 89		
5.5.2	11 01 200		
5.5.3	C GT Patrimoine, tourisme et développement 89		
5.5.4			
5.5.5			
	5.6 ANNEXE 6 Bibliographie		89
		ocon	
	5.7 ANNEXE 7 Arrêté préfectoral n°2009-156-7 du 5 juin 2009 portant approbation du D	JCOR	
	du site Natura 2000 FR 9400577 « rivière et vallée du Fango » (SIC)		89

Reolfide		

	3/1/2	Truits macrost	el ab te una trob àtilique	Actions en faveur de la q	1,1
				Préventienneles incondies	
				tion in the second	
				Phyloched the histories	
88	១វ ខេ ៤០ ខ	untun noitzainur	impa al als to noitames)	4 Actions on fayour de l'in	
				sepir bearing his lateract	
	. (thio) dVd to so	(cf. Pièces joint	S ANNEKES (		
99				maraid I NGHVA to	
			consultation of the		
				SERVICE STREET	
	, v <sub>i</sub>			A Line on sense regulates	
				C.Lister des explores arthuries et peter y consequer a conse	
	97			d Headigh dat de Trane	
		a a*	A Property A		
				C. Cemptoges menglons L. EV.	
			· servayod :		
			0.2	A Englope of the survey of	
				D focustion	
-45 · · · ·				Charles A. D. Charles Inc.	
	MSG You wild seems	orragional	a foot who read that of	ราก (และ ราการและสาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาราชานาร	
				policy management of the land, and offer	
				15 to 1 To 15 to	
			megastatione,		
			\$100	5 5 ANNEXE 5 Propositi	
				Carl Pariment annima et 1777	
			dolphade c'vitiva		
				manifeli 6 3 (44) 14 a 1	
60	300 üb roikadəsqqp hetmo	do b jun 2009 p	6 (ectoral nº 2009 - 156-7	57 WNNEXET Ametape	

### **AVANT PROPOS**

Ce document est le fruit d'une longue concertation qui a débuté en février 2003 au sein du Comité de pilotage de la réserve Man And Biosphere. Il n'aurait pas pu voir le jour sans la participation de nombreux acteurs tant institutionnels que privés tous aussi passionnés par ce site remarquable.

Mais avant tout autre chose il me faut rendre un hommage particulier à la mémoire de Bernard ROCHE à qui je dois d'être la plume de ce document et dont le travail considérable tant dans son domaine de compétence, l'hydrobiologie, que sur le terrain même de cette vallée n'a que peu d'égal. Il avait perçu tout l'intérêt de la démarche Natura 2000 pour le site, dans le droit fil du travail de constitution de la Réserve Man and Biosphere qu'il avait contribué à faire aboutir.

Je remercie particulièrement ici, pour les nombreuses discussions que nous avons eues et d'où parfois a jailli la lumière Patrick LEPAULMIER du Parc naturel régional de Corse, cheville ouvrière de la Réserve MAB, Jean Pierre FONTANA Président de l'APEEM, fin connaisseur de la Vallée et auteur d'articles très documentés sur la forêt du FANGO dans la revue des Sciences historiques et naturelles de la Corse, Antoine SIMEONI, ancien Président du Centre régional de la propriété forestière, homme de la terre attaché à sa vallée et par lequel je suis aussi arrivé là, Christophe PANAIOTIS ingénieur forestier à l'ODARC puis à l'OEC qui m'a permis d'accéder à ses nombreux travaux scientifiques sur la Yeuseraie du FANGO, Mauricette FIGARELLA de la DIREN qui a repris avec énergie le travail d'accompagnement qu'effectuait Bernard ROCHE, Gilles PEYROT, aménagiste de l'Office national des forêts qui avec justesse a appréhendé l'essentiel des conflits d'intérêts de la vallée et qui en a tiré les conséquences en termes de propositions de gestion, Bruno VINCENTELLI de l'ODARC puis de l'OEC avec lequel les discussions furent parfois âpres sur le pastoralisme, Jean LEIBENGUTH et Achille SAROMA responsables de secteur de l'ONF qui n'ont pas la tâche facile tous les jours, Pasquale SIMEONI technicien de la belle rivière du FANGO sur lequel tous fondent de nombreux espoirs, Michel MURACCIOLE qui m'a fait accéder aux nombreux documents détenus par le Conservatoire du Littoral, Jean Claude THIBAULT et Jean François SEGUIN qui m'ont fait partager leur savoir sur l'avifaune de la vallée, Stéphane MURACCIOLE de la Fédération interdépartementale de pêche et de pisciculture et Joseph MATTEI de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques qui m'ont fait connaître la Truite Corse, Pierre BENEDETTI de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et Linda RIEU du PNRC par qui j'ai beaucoup su du Mouflon, Jean Yves COURTOIS du Groupe Chiroptères Corse aui m'a permis une meilleure connaissance des chauve-souris, Anne Claire VIALE grâce à qui j'ai pu disposer des archives importantes de l'APEEM, MM les maires de GALERIA, de MANSO et de CALENZANA sans lesquels la vallée ne serait pas ce qu'elle est. Je remercie aussi tous les autres dont les noms ne figurent pas ici mais que je n'oublie pas.

### SOMOTH THAYA

Ceptur dang and Coloren Human Lengua and product of qualitative production of the community of the plant of the contract of the product of the contract of the

Motorwant tour out a chage sine for respict on homographic oldrid is recommende Burrond 20 tiel, door je rine di dreg la post on its proposa de service de la committe la juli alla son de la committe de la committe de la committe valle de la committe de la commi

attimal al libro a general descriptions are a construct pur constructives and more productives and the constructive of the con

Le site a fait l'objet de nombreuses études publiées tant scientifiques que de vulgarisation, ayant trait à la réserve Man and Biosphere du FANGO, à la forêt du FANGO, au territoire de la vallée du FANGO ou à la mise en valeur agricole et pastorale du Falasorma. L'essentiel des publications est indiqué en bibliographie. Le travail d'écriture du Documents d'objectifs n'a donc d'autre prétention que celle d'effectuer une synthèse, dans l'esprit d'un projet Natura 2000 et sous la forme recommandée par les services du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, de tout le fourmillement d'idées et de savoirs sur cette belle Vallée.

Le site SPN 9400577 dit « Rivière et Vallée du FANGO» a été proposé dans le cadre de la Directive 92-43 CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite « Habitats » par la France comme Site d'Intérêt Communautaire en décembre 1998.

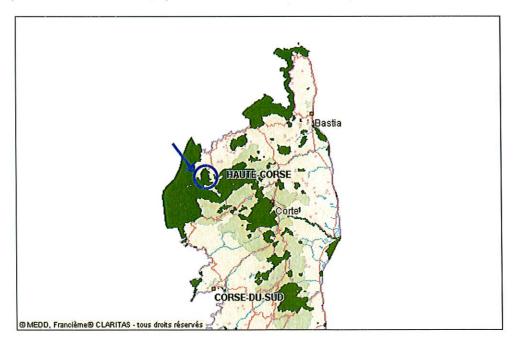
Situé dans la micro-région du FILOSORMA en Haute-Corse, il représentait lorsqu'il a été proposé 4 570 hectares sur deux communes, MANSO et GALERIA. Après délibération de ces 2 communes mais aussi de CALENZANA, le nouveau site a une surface de 18 963 hectares sur les 26 825 hectares de la vallée.

Le site a été recensé comme d'intérêt communautaire car cette zone englobe une magnifique rivière méditerranéenne dans l'intégralité de son bassin versant dont les eaux, de bonne qualité, abritent une faune diversifiée (les cinq zones écologiques caractéristiques des cours d'eau sont représentées).

Depuis la mer jusqu'aux crêtes sommitales, vers 2500 m d'altitude, dominant une partie du bassin du FANGO, l'étagement altitudinal est remarquable : tous les étages de végétation rencontrés en Corse, avec tous leurs éléments caractéristiques de la flore et de la faune insulaires sont représentés, dans un ensemble cohérent qu'est ce bassin versant :

- l'étage littoral avec une plage de galets, un delta où poussent de belles forêts alluviales (habitat prioritaire), des amphibiens et des reptiles d'intérêt européen (annexe II) et des plantes littorales endémiques rares.
- les étages méso -et supra- méditerranéens, avec une remarquable forêt de chênes vert d'intérêt international (réserve MAB),
- l'étage montagnard, avec les forêts de pins laricio et leurs cortèges d'oiseaux endémiques et d'autres espèces animales d'intérêt communautaire (annexes II et IV).
- enfin les étages cryo-euroméditerranéens, subalpin et alpin, floristiquement caractérisés par l'importance des endémiques de diverses origines (éléments érophiles centre et sud européens, eurosibériens, archico-alpins).

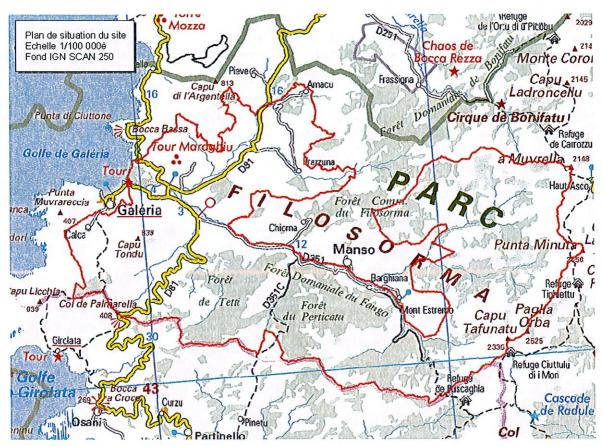
Tous les reptiles et amphibiens de corse (sauf la tortue d'Hermann) et la majeure partie des chauves-souris qui existent en Corse, sont présents dans cette zone (espèces citées aux annexes II et IV).



### 1 INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

### 1.1 PRESENTATION DU SITE

Localisation géographique



Source DIREN

# 1.1.1 Limites du site

Les limites du site (cartes IGN 4149 OT CALVI et IGN 4150 OT PORTO Calanche de PIANA 1/25~000) consistent en du sud au Nord, d'ouest en est et dans le sens des aiguilles d'une montre en :

Lieu-di†	Altitude
Punta di a Literniccia	778 m
Pinzu di Corbi	616m
Croce di Porcu ligattu	423m
Ravin de Grazia	15 m
Castafiore	269m
Plage de GALERIA	0 m
Capu di Murze	369m
Capu Russellu	447 m
Bocca di Campu Orbu	378 m
Vallée du Ruisseau de Querciu	291 m
Vallée de Botta	200 m
Ruines de Conca	400 m
Hameau de Cherchisani	127 m
Hameau de Porta vecchja	174 m
Hameau d'Amacu	305 m
Ruisseau de Finocchje	307 m
Ruisseau de la Ficaccia	450 m
Capigliu di i Brusciati	831 m
Ruisseau de Culombu	800 m
Hameau de Prezzuna	Cote 450m
Lucca	Cote 345 m
Bocca di Lucca	589 m
Punta di Chiumi	727 m
Punta Gineparellu	516 m
Ponte vecchju	50 m
Rive droite de la vallée du FANGO	
Pont de Tuarelli	93 m
Vallée du FANGO sous MANSO	153 m
Vallée du FANGO sous Barghjana	200 m
Vallée du FANGO sous Montestremu	210 m
Couvent Sainte Marie	355 m
Capu Rustali	1 391 m
Capu Bucellu	1 299 m
Ruisseau de Bocca Bianca	254 m
Capu Montadina	1 034 m
Ravin de Vaccaghja	290 m
Pughjale di a Candela	800 m

Bocca a Scala	1 059 m
Punta a Scala	1 409 m
Capu Candellone	1 498 m
Capu furmiculaghju	1 713 m
Сари а и серри	1 951 m
Capu Penne rosse	1 715 m
A Muvrella	2 148 m
Punta culaghja	2 034 m
Capu di a Muvraghja	2 001 m
Punta rossa	2 247 m
Punta minuta	2 556 m
Capu tighiettu	2 273 m
Capu Ucellu	2 282 m
Serra Pianella	2 178 m
Paglia Orba	2 525 m
Col des Maures	2 155 m
Punta Silvastriccia	2 025 m
Bocca di Capronale	1 325 m
A Tusella	1 422 m
Capu Tossu	1 434 m
Capu a u celu	1 588 m
Capu a Gallichiccia	1 619 m
Punta di Parma	1 199 m
Bergerie d'Erbaghju	500 m
Capu Manganellu	1 023 m
Aghja treve	911 m
Punta Salisei	927 m
Punta di Tartavellu	825 m
Capu cadalmazi	698 m
Col de Palmarella	408 m

Soit un périmètre d'environ 134 km

# 1.1.2 Topographie

L'exposition générale du site est Nord-Sud pour la vallée principale (FANGO) avec des variations nord-ouest sud-est au niveau des 4 vallons principaux. L'altitude varie entre 0 m au point le plus bas (Delta du FANGO) et 2 556 m à la Punta Minuta.

### 1.1.3 Climat

Le climat de la vallée varie selon l'altitude. On distingue ainsi trois variantes du climat méditerranéen :

- De 0 à 600 m les caractéristiques du climat sont un été sec et un hiver sec. La pluviométrie connaît des pics en novembre-décembre et en mars. La moyenne annuelle des températures est de l'ordre de 16°C. Le maximum des températures atteint 39°C. Par ailleurs, il y a variation de la pluviométrie avec l'altitude, ainsi de juillet 1977 à juin 1978, on relevait 960mm à GALERIA (0m), 1 300 mm à Pirio (192m), 1 750m à Montestremu (360m).
- De 600 à 1 200 m, le climat est caractérisé par des pluies de printemps et d'été dont les précipitations viennent se rajouter à celles d'automne.
- Au-dessus de 1 200 m le climat est une variante alpine caractérisée par des températures rigoureuses et des gelées.

On relève les températures les plus basses en fond de vallée et en versant nord, là où l'influence maritime et celle des brises thermiques sont les plus faibles, les températures les plus hautes sont relevées non pas à GALERIA où l'on retrouve l'influence maritime, mais dans la vallée du FANGO même.

L'écart entre températures maximales et minimales permet de différencier quatre stations principales :

- □ Ecart inférieur à 12°C : Haut Capronale, Candella, Marsolinu, Monte estremu
- □ Ecart compris entre 12 et 14°C: GALERIA, Bas Capronale,
- □ Ecart compris entre 14 et 16°C : Pirio, Chiorna, Spina Cavalla
- □ Ecart supérieur à 16°C : Barghjana, Porta Vecchja

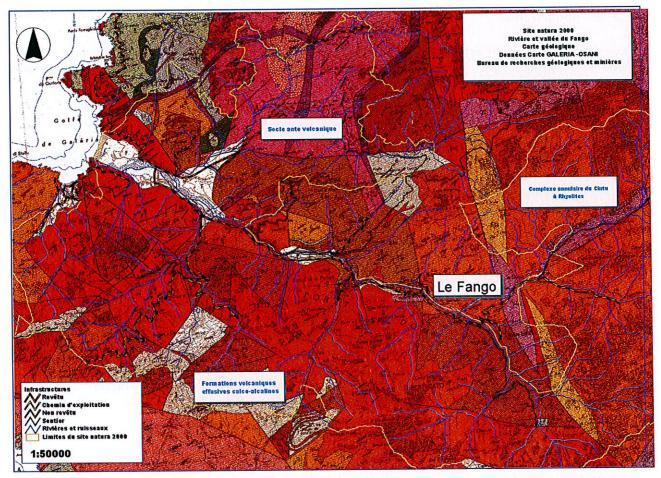
Les vents d'ouest et sud ouest sont prédominants et parfois violents.

Le rayonnement solaire global a été estimé à 1,50 kwh/m2 en décembre et à 7,65 kwh/m2 en juillet dans la vallée.

# 1.1.4 Géologie

La vallée du FANGO appartient du point de vue géologique à la Corse occidentale granitique et plus particulièrement au complexe volcano sédimentaire du Cintu. On distingue trois ensembles :

- 🗖 Au nord, dans la vallée du Marsulinu, on trouve les formations antérieures au volcanisme du Cintu, à savoir :
  - 1/ une série métamorphique anté-dévonienne à base de grès, de conglomérats et de schistes dont les affleurements se situent dans le bas de la vallée, rive droite ;
  - 2/une série sédimentaire gréso-schisteuse datant du Dévonien constitue la partie basse de la vallée et de la crête de Chjumi jusqu'à MANSO
  - 3/une série de granitoïdes calco alcalins (granites leucocrates et alcalins, granodiorites à biotite) intrusive par rapport aux séries précédentes qui compose l'essentiel du Marsulinu et a forgé un paysage rugueux comme celui de la ligne de crête qui ferme le Marsulinu.
- Au sud ouest, ce sont les formations volcaniques calco-alcalines du début du Permien qui tapissent la rive gauche du FANGO. Elles sont issues du premier cycle volcanique et sont composées de rhyolites des différentes séries noire, rouge, violette. Dans la haute vallée du FANGO on peut distinguer notamment, mis à jour par l'érosion, des filons et des dykes qui ont servi de conduits d'alimentation entre la chambre magmatique et la surface.
- A l'est, fermant le bassin versant du FANGO, est un ensemble volcano plutonique de la fin du Permien. Là les rhyolites à faciès ignimbritique dominent et constituent la Grande Barrière de ce cirque montagneux qui compte les plus hauts sommets de l'île.



Source BRGM

# 1.1.5 Végétation

On note la présence de plusieurs formations végétales principales à savoir :

- une ripisylve le long de la rivière et dans le delta du FANGO avec notamment une aulnaie importante
- un maquis colonisant les terrains des anciennes cultures depuis une cinquantaine d'années d'une densité et d'une composition variable en raison de l'exposition mais aussi des feux
- Une yeuseraie
- Une pinède de Pin maritime
- Une pinède de Pin laricio d'altitude
- Une lande d'altitude.

### 1.1.6 Infrastructures

Le site est traversé par plusieurs routes départementales :

- Le CD 351 sur 21,5 km environ qui permet de rejoindre GALERIA à MANSO en longeant le FANGO et dont certains prolongements ont les caractéristiques de route forestière : route de Tetti (CD 351B sur 3,3 km), route de Perticatu (CD 351C sur 3,2 km) et route d'Omita ;
- le CD 81 (8,0 km) reliant GALERIA à CALENZANA par la vallée du Marsolino, affluent du FANGO ;
- □ Le CD 81B (19,1 km) reliant GALERIA à CALVI par la côte ;

Mais aussi par quelques pistes à vocation rurale comme celle de Chiorna (2,25 km), récemment revêtue qui relie le pont de Tuarelli au hameau de Chiorna, celles de Chiumi et de Vaitella permettant d'accéder à des exploitations agricoles. La piste de la Cavicchia (5,4 km) a permis de construire la prise d'eau sur cet affluent du FANGO.

On note d'autres voies à vocation forestière comme celle d'Omita qui prolonge le CD351 ou la piste de Treccia qui prolonge le CD351C et qui a subi de forts dégâts des eaux.

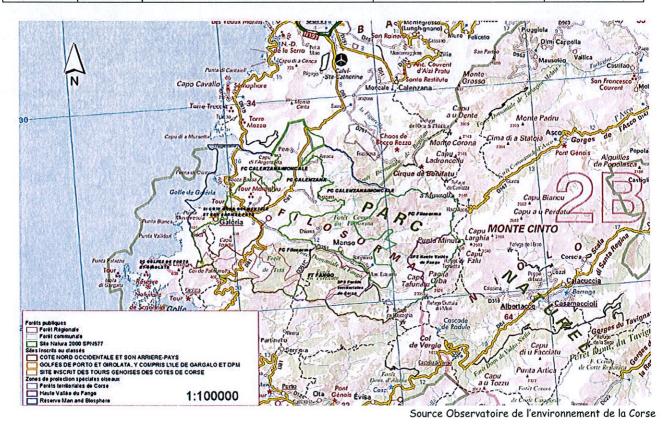
Mais encore par de nombreux sentiers dont certains sont des sentiers de randonnée régulièrement entretenus par le Parc naturel régional :

- □ Le Tra Mare e Monti (De la mer à la montagne) et sa variante relie sur plus de 35 km La Girolata à CALENZANA
- Le sentier de la Bocca di Melza (8,0 km) relie la Maison forestière de Pirio au Tra Mare e Monte au dessus de Partinello
- Le sentier de Capu tondu (2,5km) relie la Bocca Palmarella sur le CD 81 au Capu Tondu en Forêt du FANGO
- Le sentier de Capronale relie le hameau de Barghjana au Col de Capronale sur une longueur de 11,9 km en empruntant la route forestière d'Omita.

### 1.1.7 Protections réglementaires, zonages et inventaires

Ce site voit se superposer différents niveaux de protection dont la répartition est la suivante :

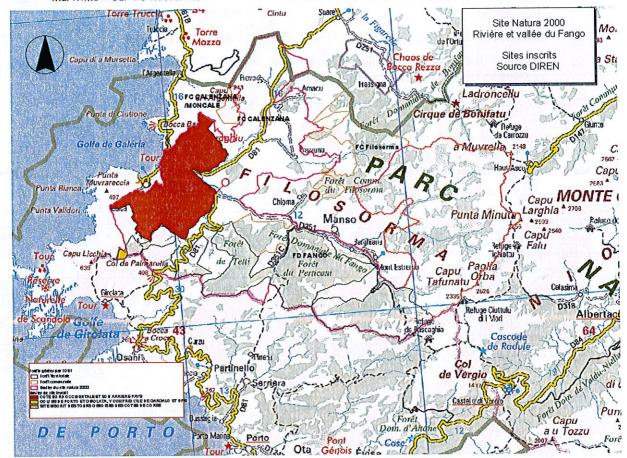
Nature de la protection ou de l'inventaire patrimonial	Surface sur le site (en hectares)	% du site
PNRC	18 963	100
Réserve MAB FANGO	18 963	100
Forêt territoriale du FANGO	4 361	23,00
Forêts communales Filsorma, CALENZANA et CALENZANA- Moncale	6 390	33,70
Terrains du Conservatoire du Littoral	117	0,62
Site inscrit Côte nord occidentale et son arrière pays	2228	11,75
Site classé Golfes de Porto et Girolata	28	0,15
ZNIEFF de type I ou II	11 188	59,00
Zone de protection spéciale « Forêts territoriales de Corse »	2 063	10,88
Zone de protection spéciale « Haute vallée du FANGO »	1 278	6,74



### 1.1.7.1 Protections réglementaires

En sus de la Tour génoise, deux sites marquent le périmètre du site :

- le site inscrit de « la côte nord occidentale et de son arrière pays » sur 2 228 hectares
- le site classé « des golfes de Porto et de la Girolata, y compris l'Ile de Gargalo et son domaine public maritime » sur 28 hectares.



Source Observatoire de l'environnement de la Corse

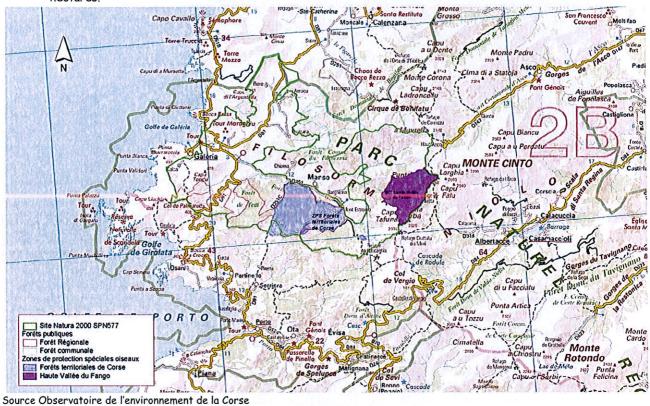
### 1.1.7.2 Zonages divers

Le site fait partie intégrante du Parc naturel régional de Corse dont les communes de MANSO, GALERIA et CALENZANA sont membres. La Charte du PNRC de Corse a été approuvée en 1998 pour une durée de 10 ans.

Une Réserve Man and Biosphere a été créée en 1977 à l'initiative de l'Association pour la protection et l'étude du maquis et dont le Parc naturel régional de Corse assure la gestion à travers deux instances : un Comité de gestion et un Comité scientifique.

Deux zones spéciales de conservation pour les oiseaux ont été retenues en 2003:

- Les « forêts domaniales de Corse » (code natura FR94 10113) représentent ici 2 063 hectares
- La « Haute vallée du FANGO » (code natura FR94 12004) entièrement comprise dans le site pour 1 278 hectares.



### 1.1.7.3 Inventaires

Le site de la vallée du FANGO est répertorié dans plusieurs inventaires ZNIEFF (Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique) :

La première est intitulée : « Delta du FANGO». C'est une Znieff de type 1 inscrite sous le numéro 00910000. Sa surface est de 204 hectares dont 116 hectares appartiennent au Conservatoire de l'Espace littoral.



🕏 Source Observatoire De l'environnement

La seconde est intitulée : « Crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Cinto». Elle est de type : 2 son numéro est : 0114 et sa surface : 30 650 hectares dont 1 642ha dans la Vallée du FANGO



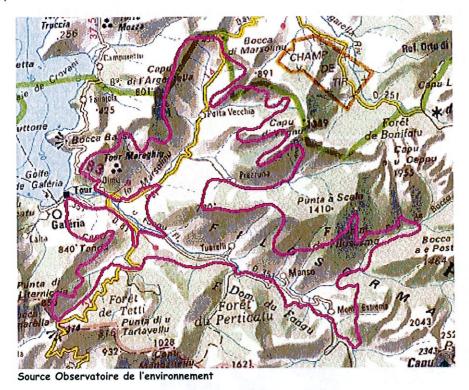
Source Observatoire de l'environnement

La troisième, répertoriée sous le numéro 0117, est intitulée : « Chênaie verte de la Vallée du FANGO ». Elle est de type 2 et couvre une superficie de 4 450 ha.

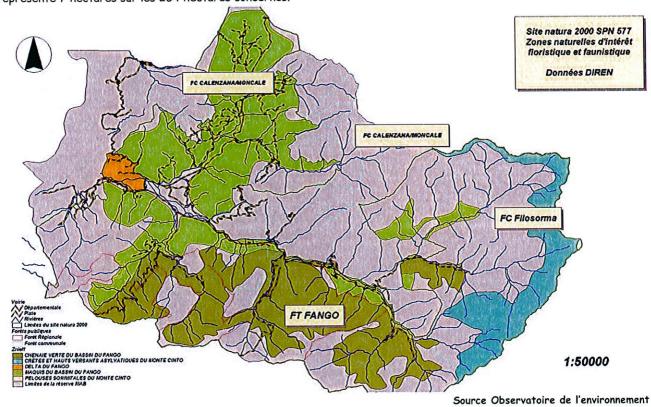


Source Observatoire de l'environnement

La quatrième intitulée « Maquis du Bassin du FANGO » est référencée sous le numéro 0118. De type 2, elle couvre une superficie de 9 560 ha



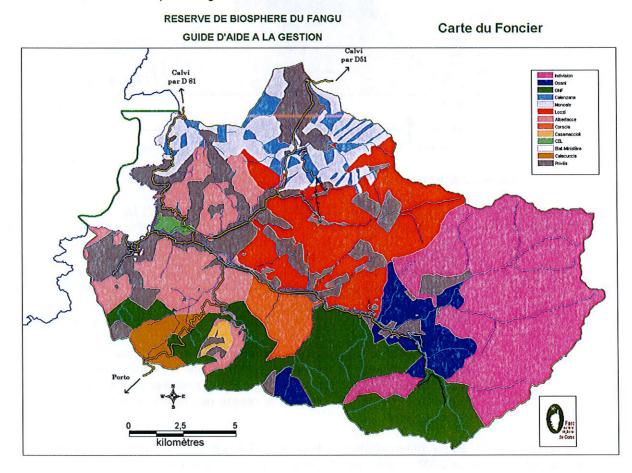
La dernière est intitulée « Pelouses sommitales du Monte Cinto ». Elle est répertoriée sous le numéro 01140001 et représente 7 hectares sur les 254 hectares concernés.



### 1.1.8 Statut du foncier

Le site représente une surface de 18 963 hectares que l'on peut attribuer à différents propriétaires :

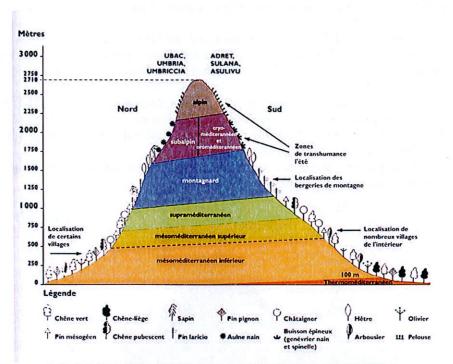
- La Collectivité territoriale de Corse dispose de la forêt territoriale du FANGO depuis le transfert de propriété entre l'Etat et la Région organisé par la loi du 22 janvier 2001 relative à la Corse. Sa superficie est de 4 352 hectares.
- Les communes de CALENZANA pour 5/6 èmes et de MONCALE pour 1/6 ème disposent en indivision de la Forêt communale de CALENZANA MONCALE qui représente dans le site 1 220 hectares.
- La commune de CALENZANA en propre disposait d'une forêt de 59 hectares récemment distraite du régime forestier.
- Les communes dites du Niolo (CORSCIA, CALACUCCIA, CASAMACCIOLI, LOZZI et ALBERTACCE) disposent en indivision de la forêt communale du Filosorma qui représente sur le site 6 410 hectares.
- Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres dispose de 116 hectares dans le Delta du FANGO de part et d'autre du Pont « de Cinque arcade »
- Restent 6 806 hectares privés dont une partie appartient en indivision aux cinq communes du Niolo, ces terrains ne relevant pas du régime forestier.



# 1.2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

### 1.2.1 Description et cartographie des habitats

Les habitats sont nombreux et répartis en fonction de l'étagement de la végétation et de l'exposition des versants:



Source : J GAMISANS, COMPLEMENTS AU PRODROME DE LA FLORE CORSE

La description des habitats d'intérêt communautaire est détaillée précisément en <u>annexe 1.a</u> Une cartographie est fournie en <u>annexe 1.b</u> les délimite au 1/50 000éme. Cette cartographie a été élaborée à partir de :

- □ La cartographie réalisée en 1979 par la société SODETEG « Eléments pour un zonage agrosylvo-pastoral de la Corse » à la demande du service régional d'aménagement forestier.
- □ La cartographie établie par l'Inventaire forestier national datant de 1985.
- □ La cartographie des peuplements forestiers réalisée par M LEHMANN pour le compte de l'Office national des forêts dans une étude préalable à l'aménagement de la forêt domaniale du FANGO.
- La cartographie de l'état des lieux réalisée par C PANAIOTIS pour le compte de l'Association pour la protection et l'étude du maquis (1990) à partir des photos aériennes IFN 1987.
- La cartographie des habitats du Delta du FANGO réalisée par l'Agence pour la gestion des espaces naturels de la Corse pour le compte du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

La cartographie a été affinée par l'interprétation de la photo de l'IFN de 2001 et de la photo aérienne de l'Institut géographique national prise en 2002 et enfin par des visites de terrain. Elle peut être modifiée sur proposition des membres du Comité de pilotage.

On peut les classer ainsi par ordre d'importance en surface :

INTITULE DE L'HABITAT	CODE NATURA	SURFACE
Végétation des laissés de mer	1210	0,25 ha
Dunes avec pelouses du Malcolimietalia	2230	4,60 ha
Dunes à végétation sclérophylle du Cisto-Lavanduletaliia	2260	0,30 ha
Eaux stagnantes à végétation vivace des Littorelleteae uniflorae	3130	3,36 ha
Rivières méditerranéennes permanentes à Glaucium flavum	3250	3,21 ha
Rivières des étages planitaire à montagnard du Rannunculion fluitansis et du Callitricho batrachion	3260	7.42 ha
Rivières avec berges vaseuses à végétation du Chenopodium rubri et du Bidention	3270	0,03 ha
Landes alpines à Genévrier nain	4060	206,79 ha
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090	272,30 ha
Matorral arborescent à Genévrier oxycèdre	5210	1 203,69ha
Pelouses des hautes montagnes de Corse	6170	439,40 ha
Prairies méditerranéennes à Molinion-Holoschoenion	6420	1,37 ha
Communautés ripicoles des torrents du Doronicion corsici	6430	2,15 ha
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110	69,11 ha
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	208,78 ha
Forêts-galeries à Salix alba, neotrichae, Populus alba	92A0	136,95 ha
Châtaigneraies	9260	33,04 ha
Les forêts à Olea et Ceratonia - Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral corse (3)	9320	122,47 ha
Forêts à Quercus ilex (Chênes verts)- La Yeuseraie corse à Galium scabrum	9340	3771,04 ha
Pinèdes corses de Pin laricio - Peuplements supra-méditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente (1) -Peuplements clairs d'adret de Pin laricio à Anthyllide faux hermannia (2)	9530	1005,62 ha
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		
- Les peuplements méso-méditerranéens de Pin maritime corse (5)	9540	190,49 ha
- Les peuplements supra-méditerranéens de Pin maritime corse (6)		
Bois d'ifs corses	9580	1,88 ha
TOTAL HABITATS		7684,16 ha

Aulnaie odorante	
Bétulaie	
Bois d'ormes	
Bois de frênes thermophiles	
Cordons de galets	
Falaises continentales et rochers exposés	
Fougère aigle et ronciers	
Fourrés occidentaux à Phyllirea	
Fruticées de recolonisation forestière	
Maquis hauts de Méditerranée occidentale	
Oliverale	
Parcours	
Prairies artificielles	
Ripisylve sur galets	
Vergers, bosquets et plantations d'arbres fruitiers	
TOTAL AUTRES MILIEUX	

98,22 ha
21,33 ha
0,36 ha
3,24 ha
16,63 ha
5167,77 ha
21,98 ha
1,12 ha
2229,12 ha
3177,99 ha
103,48 ha
58,99 ha
369,90 ha
7,70 ha
0,66 ha
11278,50ha
18962,66ha

# 1.2.2 Inventaire et description des espèces

Il s'agit des espèces retenues à l'annexe II de la Directive Habitats. Elles font l'objet d'une description détaillée en annexes 2b et 2d.

### VEGETAUX

CLASSE	FAMILLE	ESPECE	CODE NATURA
Dicotylédones	Plombaginacées	Arméria de Soleirol (Armeria soleirolii)	1196
ANIMAUX			
CLASSE	ORDRE	ESPECE	CODE
INSECTES	COLEOPTERES	Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)	1088
7	LEPIDOPTERES	Porte-Queue de Corse (Papilio hospiton)	1055
POISSONS	SALMONIFOR MES	Truite à grosses tâches (Salmo trutta macrostigma)	1108
AMPHIBIENS	ANOURES	Discoglosse sarde (Discoglossus sardus)	1190
		Discoglosse corse (Discoglossus montalentii)	1196
REPTILES	CHELONIENS	Cistude d'Europe (Emys orbicularis)	1220
	SAURIENS ORDRE	Phyllodactyle d'Europe (Phyllodactylus europaeus)	1229
MAMMIFERES	CHIROPTERES	Barbastelle (Barbastella barbastellus)	1308
	To the state of th	Grand Rhinolophe (Rhinolophus Ferrumequinum)	1304
		Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	1303
	W	Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	1310
		Vespertillon de Capaccini (Myotis capaccinii)	1316
		Vespertillon à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	1321
		Murin du Maghreb (Myotis punicus)	1324
	BOVIDES	Mouflon de Corse (Ovis gmelini musimon var. corsicana)	1373

CLASSE	FAMILLE	ESPECE	CODE NATURA
OISEAUX	ACCIPITRIDES	Aigle royal (Aquila chrysaetos)	A091
		Autour des palombes de Corse (Accipiter gentilis arigonii)	A400
		Buse variable (Buteo buteo)	A087
		Epervier d'Europe (Accipiter nisus)	A086
		Gypaète barbu (Gypaetus barbatus)	A076
		Milan royal (Milvus milvus)	A074
	FALCONIDES	Faucon pèlerin (Falco peregrinus)	A103
		Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	A096
	PANDIONIDES	Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus)	A094
	CAPRIMULGIDES	Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)	A224
	CHARADRIIDES	Petit Gravelot (Charadrius dubius)	A136
	LARIDES	Goéland d'Audouin (Larus audouinii)	A181
	SCOLOPACIDES	Chevalier quignette (Actitis hypoleucos)	A168
		Bécasse des bois (Scolopax rustica)	A155
	ARDEIDES	Héron cendré (Ardea cinerea)	A028
	COLUMBIDES	Pigeon biset (Columba livia)	A206
	MEROPIDES	Guêpier d'Europe (Merops apiaster)	A230
	CUCULIDES	Coucou gris (Cuculus canorus)	A212
	PHASIANIDES	Perdrix rouge (Alectoris rufa)	A110
	ALAUDIDES	Alouette Iulu (Lullula arborea)	A246
		Alouette calandrelle (Calandrella brachydactyla)	A242
	CORVIDES	Grand Corbeau (Corvus corax)	A350
	EMBERIZIDES	Bruant zizi (Emberiza cirlus)	A377
	FRINGILLIDES	Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)	A364
		Venturon corse (Serinus corsicana)	A362
	LANIIDES	Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)	A338
	MOTACILLIDES	Pipit rousseline (Anthus campestris)	A255
	MUSCICAPIDES	Gobe mouche gris (Muscicapa striata)	A319
	SITTIDES	Sittelle corse (Sitta whiteheadi)	A331
	SYLVIIDES	Fauvette mélanocéphale (Sylvia melanocephala)	A305
		Fauvette passerinette (Sylvia cantillans)	A304
		Fauvette pitchou (Sylvia undata)	A302
		Fauvette sarde (Sylvia sarda)	A301
	TURDIDES	Grive draine (Turdus viscivorus)	A287
	PHALACROCORCI DES	Cormoran huppé méditerranéen (Phalacrocorax aristotelis desmarestii)	A392
		Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo)	A017
	PICIDES	Pic epeiche (Dendrocopos major)	A237
	STRIGIDES	Petit-duc scops (Otus scops)	A214
1.00	TYTONIDES	Effraie des clochers (Tyto alba)	A213

### 1.3 ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES HABITATS

On peut schématiquement décomposer la vallée du FANGO en quatre territoires qui ont tous fait l'objet d'études approfondies, au moins sur une partie de leur étendue : le Delta du FANGO, la forêt du FANGO, la rivière du FANGO, et les terrains pastoraux du FANGO et du Marsolino.

### 1.3.1 Le Delta du FANGO

Le Delta du FANGO constitue l'interface entre la vallée et la mer, il appartient à des propriétaires privés mais essentiellement au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres.

La description des habitats est détaillée dans :

- l'étude préalable à l'aménagement et à la gestion de l'embouchure du FANGO (AGENC 1989)
- Le Delta du FANGO: proposition d'aménagement et de gestion de la propriété du Conservatoire du Littoral (AGENC 1989)
- Plan de gestion de l'embouchure du FANGO (AGENC Mémoire FIF V. ANCELLET 1999)

### 1.3.1.1 La végétation des laissés de mer (1210)

Elle concerne la plage de la Ricciniccia au débouché du delta. Le cordon littoral est composé selon l'étude de C PIAZZA et G PARADIS :

- Des groupements à espèces vivaces comme le groupement à Renouée maritime (Polygonum maritimum) et Panicaut des dunes (Eryngium maritimum), le groupement à Luzerne maritime (Medicago marina), et l'Helichryso-crucianelletea comprenant l'Epiaire poisseuse (Stachys glutinosa), la Germandrée jaune (Teucrium flavum), l'Immortelle d'Italie (Helichrysum italicum) et le Genêt de Corse (Genista corsica).
- Un groupement thérophytique estival de la classe des Caliketea maritimae représenté par la Soude brûlée (Salsola kali) et l'Euphorbe peplis (Euphorbia peplis) qui forme une vaste zone au sud.

### 1.3.1.2 Les dunes avec pelouses du Malcomietalia (2230)

Elles sont représentées au centre et au sud du cordon littoral et composées d'un cortège floristique comprenant la Silène de Nice (Silene nicaeensis) et la Vulpie à une glume (Vulpia fasciculata) ou bien par le Corynéphore articulé (Corynephorus articulatus) et la Vulpie à une glume (Vulpia fasciculata) en fonction de l'exposition aux embruns.

### 1.3.1.3 Les dunes à végétation sclérophylle du Cisto-lavanduletalia (2260)

Le cordon littoral est envahi d'un maquis bas à Ciste de Montpellier d'environ 50 cm de haut, épars, où les espèces dominantes sont l'Immortelle d'Italie (Helichrysum italicum), la Lavande sauvage (Lavandula stoechas), le Ciste à feuilles de sauge (Cistus salviifolius), les cistes de Crête (Cistus creticus subsp corsicus) et de Montpellier (Cistus monspeliensis). Sur les sols moins superficiels, cette formation est susceptible d'évoluer notamment en Mattoral arborescent à Genévrier oxycèdre (5210).

# 1.3.1.4 Les eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des Littorelettea uniflorae (3130)

Plutôt fréquentes en altitude, elles sont ici représentées par d'autres groupements relevant de la même classe botanique. Il s'agit de formations occupant les mares temporaires en bordure du ruisseau de Capitelle et sur lesquelles on trouve le Souchet des marais (Eleocharis palustris) dans l'eau, et sur les rives la Petite oseille (Rumex acetosella), le Faux cotonnier (Gomphocarpus fruticosus) et la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (Ranunculus ophioglossifolius), mais aussi les prairies inondables (Eleocharitetalia palustris) composées notamment du Souchet des marais (Eleocharis palustris), la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (Ranunculus ophioglossus) et le Lotier des marais (Lotus pedunculatus).

Dans les eaux stagnantes situées entre le bras mort et la plage on note la présence de la Lentille d'eau (Lemna minor) qui constitue le groupement Lemnetalia minoris.

### 1.3.1.5 Les rivières méditerranéennes permanentes à Glaucium flavum (3250)

On trouve le Pavot cornu (Glaucium flavum) dans les galets ou les sables de la rive droite du FANGO et sur le chemin longeant le lit mineur. Il s'agit d'une végétation pionnière sur zones caillouteuses très ouverte.

# 1.3.1.6 Les rivières des étages planitaire à montagnard du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260)

Cet habitat d'eaux courantes se trouve aussi parfois dans les dépressions de l'aulnaie marécageuse. Les renoncules côtoient les potamots (Potamogeton sp) et les iris.

- 1.3.1.7 Les rivières avec berges vaseuse à végétation du Chenopodium rubri et du Bidention (3270) On trouve cet habitat dans la forêt galerie à saules et peupliers au sud-ouest du delta.
- 1.3.1.8 Le mattoral arborescent à Genévrier oxycèdre (5210)

Il s'agit d'une formation colonisatrice, stade intermédiaire avec le maquis qu'on trouve au sein de l'oliveraie.

1.3.1.9 Les prairies méditerranéennes à Molinion-Holoscheonion (6420)

Cet habitat est limitrophe des pelouses et prairies humides des Littorelletea uniflorae et de la forêt galerie. On y trouve des joncs (Junctus acutus et autres) des phragmites (Phragmites australis) et des scirpes (Isolepis cernua).

1.3.1.10 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)

On trouve ce milieu sur le mur d'un canal asséché au fond de l'oliveraie. Il est composé d'une végétation comprenant notamment le Nombril de Vénus (Umbilicus rupestris), la Capillaire Cheveux-de-Vénus (Adiantum capillus-veneris) et la Selaginelle denticulée (Selaginella denticulata).

1.3.1.11 Les forêts galeries à Salix alba, Neotrichae et Populus alba (92A0)-Les aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse (4)

Cet habitat représenté par une aulnaie marécageuse se situe au nord du delta en arrière du bras mort et de la saussaie. Dans les zones émergées on trouve notamment l'Ecuelle d'eau (Hydrocotile vulgaris), l'Osmonde royale (Osmunda regalis) ou la Laîche à épis espacés (Carex remota).

- 1.3.1.12 Les forêts galeries à Salix alba et Populus alba (92A0)-L'aulnaie frênaie à Frêne oxyphille (7)
  Ce milieu occupe la partie sud-ouest du delta. Il est représenté par des peuplements à Orme champêtre (Ulmus minor),
  Aulne glutineux (Alnus glutinosa), Frêne oxyphille (Fraxinus angustifolia) et de Saule cendré (Salix cinerea).
- 1.3.1.13 Les forêts de chênes verts (Quercus Ilex)- La Yeuseraie corse à Galium scabrum (9340)
  Ce peuplement est présent dès que les conditions édaphiques le lui permettent. L'étage arboré comprend essentiellement le Chêne vert (Quercus ilex), le Frêne à fleurs (Fraxinus ornus) le Filaria à larges feuilles (Phyllyrea latifolia), l'Arbousier (Arbutus unedo) et la Bruyère arborée (Erica arborea).

### 1.3.2 La Forêt du FANGO

La forêt comporte quelques terrains privés mais surtout une forêt communale indivise relevant du régime forestier et la forêt territoriale du FANGO. Seule cette dernière a fait l'objet d'études, on retiendra notamment :

- Description des écosystèmes de la vallée du FANGO, les facteurs abiotiques. In projet de création d'une réserve de la biosphère dans la vallée du FANGO (Haute Corse) APEEM 3<sup>ème</sup> partie. VIALE D et VIALE G 1979
- □ L'étude des peuplements de chênes verts de la forêt domaniale du FANGO. Mémoire de 3è année ENITEF ONF LEHMANN F 1982.
- □ Forêt domaniale du FANGO Plan de gestion sylvicole 1987-2006 ONF 1986
- □ Forêt domaniale du FANGO Procès-verbal d'aménagement 1987-2006 ONF 1986
- □ Typologie des stations forestières à chêne vert et des maquis de la forêt domaniale du FANGO (Réserve MAB) Corse. DEA « Ecosystèmes méditerranéens » Université Aix-Marseille III, PANAIOTIS C 1992.
- Diversité structurale des formations forestières à Chêne vert et des maquis de la forêt domaniale du FANGO (réserve de biosphère). Travaux scientifiques du Parc naturel régional et des réserves naturelles de Corse 1994.

### 1.3.2.1 Les junipéraies à Genévrier oxycèdre (5210)

Il s'agit de formations exposées au vent ou sur terrains pentus, situés sur sols squelettiques comportent des Genévriers oxycèdres (Juniperus oxycedrus) accompagnés parfois de Filaria (Phillyrea latifolia) parfois de Cistes (Cistus salviifolius et Cistus monspeliensis) et de Genêts de Salzmann (Genista salzmannii).

Le sol sur lequel repose cet habitat évolue très lentement (dégradation par le feu, ravinement). Certains genévriers atteignent la strate haute lorsqu'ils ont trouvé des fissures où s'installer.

### 1.3.2.2 Les pelouses des hautes montagnes corses (6170)

Il s'agit des prés de l'étage subalpin à alpin plutôt méso-xérophiles à mésophiles en adret ou en ubac ayant en commun la Luzule d'Italie (Luzula spicata subsp italica), le Plantain sarde (Plantago sarda) et la Sagine poilue (Sagina pilifera).

### 1.3.2.3 Les éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110)

Cet habitat occupe la partie sommitale de la vallée, la végétation y varie en fonction de la taille des éléments composant les éboulis et de l'exposition. Les espèces végétales qu'on y trouve relèvent de la strate herbacée. Il s'agit principalement selon GAMISANS de l'Oxyrie à deux stigmates (Oxyria digyna) et du Doronic à grandes fleurs (Doronicum grandiflorum) en ubac et du Gaillet à racines chevelues (Galium cometorhizon) et de la Fétuque des Alpes (Festuca alpina) en adret.

### 1.3.2.4 La végétation chasmophytique des pentes rocheuses (8220)

En montagne, selon GAMISANS, cet habitat est représenté par trois types d'associations. A l'étage supraméditerranéen on trouve notamment l'Armérie à tête blanche (Armeria leucocephala) et la Potentille de Sardaigne (Potentilla crassinervia). Aux étages montagnards, cryo-oroméditerranéen, subalpin et alpin sont présentes la Fétuque (Festuca sardoa) et la Raiponce dentée (Phyteuma serratum). A l'étage alpin supérieur domine la Drave des frimas (Draba dubia).

### 1.3.2.5 Les châtaigneraies de Corse (9620)

Ces peuplements sont le résultat de l'abandon de châtaigneraies autrefois cultivées. Le maquis haut plus dynamique avec en particulier l'Arbousier (Arbutus unedo) les envahit. Parfois on constate une régénération naturelle mais qui n'a aucune chance de survie si le sous bois n'est pas nettoyé. Ils sont relativement discrets dans la vallée.

### 1.3.2.6 La yeuseraie corse à Galium scabrum (9340)

Elle compose une bonne partie de la forêt territoriale du FANGO. La chênaie est plus ou moins dense, en fonction de la fertilité des sols, des coupes effectuées dans une gestion antérieure.

Lorsqu'elle est dense (recouvrement supérieur à 75%), la strate arborée comporte le Pin maritime (Pinus pinaster) et le Pin laricio (Pinus nigra var laricio). La strate arbustive est peu représentée, parfois par la Bruyère arborée (Erica arborea) et le Filaria (Phyllirea latifolia).

Plus claire, on y trouve le Frêne à fleurs (Fraxinus ornus) et la Ronce (Rubus rotundifolia).

Dans les trouées importantes, les espèces du maquis s'installent comme l'Arbousier (Arbutus unedo) et le Filaria (Phyllirea latifolia).

Selon C. PANAIOTIS (Place du maquis haut dans la dynamique des forêts de chênes verts-réserve MAB du FANGO paru dans Le maquis corse d'après les textes anciens et modernes éditeur LJ Lorenzi, l'Harmattan Editions Paris 276p), la forêt de chêne vert, dans l'ensemble peu exploitée se régénère naturellement par trouées colonisées par les espèces de maquis sous lesquelles les chênes végètent avant de les dépasser lorsqu'elles sont amenées à mourir. La forêt est ainsi constituée d'une mosaïque composée de cépées de Chêne vert, fûtaie de Chêne vert et maquis, évolutive dans l'espace mais globalement stable.

De fait, la Forêt du Fango, et en particulier le canton d'Omita peu exploité, constitue une des rares forêts subnaturelles de chênes verts de Méditerranée. L'intérêt de ses habitats à chêne vert a conduit l'Office national des forêts à compléter les travaux de Christophe PANAIOTIS à travers plusieurs études :

- Le mémoire de maîtrise des sciences et des techniques « valorisation des ressources naturelles » D' Elise VINCENT, 2001. Contribution à l'étude dynamique du Chêne vert (Quercus ilex L.) : le cas du canton d'Omita (réserve MAB du Fango- Corse). Des observations ont été effectuées sur un transect permanent de 6 ha réparti de part et d'autre du chemin de Capronale. Ce travail a permis d'élaborer des propositions concrètes qui seront prises en compte.
- Le rapport ONF ENSHAP de Vaitiare ROBERT Forêt territoriale du Fango- Corse Etude d'opportunité de création d'une réserve biologique dirigée (canton d'Omita) à partir de la source de Tassi à 509 m d'altitude jusqu'aux premiers lacets du col de Capronale à environ 730 m d'altitude a émis aussi un certain nombre de propositions sur la mise en valeur de la montée de Capronale.

### 1.3.2.7 Les peuplements supra méditerranéens de Pin Iaricio de Corse à Bruyère arborescente (9530-1)

Mitoyenne de la formation végétale qui précède, la pinède à Pins laricio est haute (plus de 20m) avec un fort recouvrement qui empêche pratiquement l'existence d'une strate arbustive seulement composée de Bruyère arborescente (Erica arborea). Dans la strate herbacée on trouve la Fougère aigle (Pteridium aquilinum), le géranium pourpre (Geranium robertianum), l'Ellébore livide (Helleborus lividus) et le Brachypode rameux (Brachypodium retusum). Dans l'ensemble les pins qui composent cette formation sont âgés mais la régénération est présente au sol.

### 1.3.2.8 Les peuplements clairs d'adret de Pin Iaricio à Anthyllide faux hermannia (9530-2)

Habitat de l'étage montagnard installé sur adrets pentu, il s'agit plutôt ici de peuplements mâtures de Pin laricio clairs. La strate arbustive est souvent absente ou composée de jeunes Pins, de bouleaux. La strate basse est recouvrante et composée de Genévrier nain (Juniperus communis subsp alpina) et d'Anthyllide (Anthyllis hermanniae).

### 1.3.2.9 Les peuplements méso méditerranéens de Pin maritime en Corse (9540-5)

Cette formation concerne plutôt le versant sud de la vallée en forêt communale du Filosorma. Le Pin maritime est lâche, accompagné de Filoria (Phyllirea latifolia), d'Arbousier (Arbutus unedo) et de cistes (Cistus creticus, Cistus salviaefolius, Cistus monspeliensis). Son évolution est surtout liée aux incendies.

### 1.3.2.10 Les peuplements supra méditerranéens corses de Pin maritime corse (9540-6)

Il s'agit de peuplements clairs, voisins des précédents présents notamment autour du Capu d'Eltru et comprenant des pins maritimes (Pinus pinaster), et une strate arbustive à Bruyère arborescente (Erica arborea) dans les trouées.

### 1.3.2.11 Les peuplements d'If dans les forêts corses (9580)

Ces peuplements sont diffus et se rencontrent dans les habitats précédents : ripisylves, bois de Pin laricio ou de Chêne vert. Les ifs (Taxus baccata) ont été éliminés par les éleveurs en raison de la toxicité de leurs baies pour les animaux. La strate arborée comporte parfois du Houx (Ilex aquifolium).

### 1.3.3 La Rivière du FANGO

La rivière du FANGO a fait l'objet de diverses publications, on retiendra en particulier:

- □ Les ressources en eau du bassin du FANGO : étude hydrologique et hydrobiologique, Ministère de l'agriculture C. PASQUIER & B. ROCHE 1979.
- □ Etat d'avancement des recherches et synthèse des résultats acquis. Programme MAB Vallée du FANGO « Gestion de la ressource en eau » B ROCHE-Mars 1994.
- □ Etude hydrobiologique du FANGO Synthèse des principaux résultats acquis en 1993 et 1994. Programme MAB Vallée du FANGO « Gestion de la ressource en eau » B ROCHE-décembre 1994.

Compte tenu de la nature du substrat rhyolitique qui la rend peu minéralisée et de son caractère torrentiel, la rivière présente une faible diversité d'habitats.

Les habitats de l'embouchure ont été traités dans le paragraphe relevant du delta du FANGO.

### 1.3.3.1 Les rivières méditerranéennes à débit permanent à Glaucium flavum (3250)

Cet habitat, caractérisé par une précarité due à la fréquence des crues et l'installation d'une végétation sur un substrat grossier, est présent dans le lit inférieur du FANGO.

# 1.3.3.2 Les forêts galeries à Salix alba et Populus alba (92A0)-Les aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse (4)

Il s'agit des ripisylves que l'on trouve en bordure du CD et des pistes forestières, qui sont parfois malmenées par les crues. Dans le cours inférieur prédominent l'Aulne glutineux (Alnus glutinosa), l'Aulne cordé (Alnus cordata), le Frêne à fleurs (Fraxinus ornus), le Charme houblon (Ostrya carpinifolia).

Dans le cours supérieur, s'y ajoutent If (Taxus baccata), Pin laricio (Pinus nigra var. Laricio) et Bruyère terminale (Erica terminalis).

## 1.3.4 Les zones agricoles et parcours

Les terrains agricoles et parcours font l'objet en particulier de deux études :

- ☐ Avant-projet d'amélioration pastorale dans le FANGO. Parc naturel régional de Corse M MURACCIOLE 1992.
  - □ Pour une nouvelle politique de prévention des incendies dans le bassin du FANGO. Parc naturel régional de Corse M MURACCIOLE 1992.

### 1.3.4.1 Les fruticées supra méditerranéennes et montagnardes de Corse (4090).

Plus particulièrement entre 900 et 1300m (étage supra méditerranéen en versant sud, on trouve l'association à Immortelle d'Italie (Helichrysum italicum) et Genêt de Salzman (Genista salzmanii), avec le Genêt faux-lobel (Genista salzmanii var lobelioides), l'Herbe aux chats (Teucrium marum), la Silène à peu de fleurs (Silene nodulosa) et le Peucedan en panicule (Peucedanum officinale subs. paniculatum).

Entre 1100 et 1600m en ubac et entre 1300 et 1800m en adret, on trouve des formations à Epine vinette de l'Etna (Berberis aetnensis) et à Genêt faux lobel (Genista salzmanii var lobelioides), voire en cas de dégradation des sols, à Genêt faux lobel (Genista salzmanii var lobelioides) et Thym corse (Thymus herba barona).

# 1.3.4.2 Les forêts à Olea et Ceratonia (9320) - Peuplements à lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral corse (3)

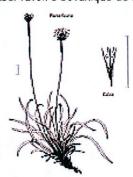
Près du littoral (étage thermo-méditerranéen), cet habitat comporte le Lentisque (Pistacia lentiscus), le Myrte (Myrtus communis) le Filaria à feuilles larges (Phillyrea latifolia) et l'Arbousier (Arbutus unedo).

### 1.4 ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES ESPECES

### 1.4.1 Les espèces végétales

Parmi les plantes relevées une seule présente un intérêt communautaire, l'Arméria de Soleirol mais certaines d'entre elles bénéficient d'une protection nationale (Arrêté du 20 janvier 1982) ou régionale (Arrêté du 24 juin 1986) et le maintien des milieux auxquelles elles participent contribuera à la protection. On trouvera en <u>annexe 2.a</u> la liste des plantes relevées dans la vallée établie par l'APEEM et celle élaborée par le Conservatoire botanique de la Corse.





Arméria de Soleirol (Plumbaginacées) Code natura 1636

La liste ci-dessous met en exergue les plantes à caractère remarquable, elle a été établie par C NATALI dans le cadre du Guide d'aide à la gestion de la réserve MAB (Inventaire et statuts des espèces et espaces protégés, PNRC novembre 2001).

9
$\infty$
_
Ø
2
0
ŏ
Ö
0

Famille         Nom latin         Nom usuel           ANGIOSPERMAE -         MONOCOTYLEDONE         Nivéole à longues feuilles Araceae           Amaryllideae         Acis longifolia         Arum mange-mouche           Iridaceae         Romulea revelieri         Romulee de Revelière           Orchis coriophora subsp fragans         Orchis pauciflora         Orchis pauciflora           Orchis pauciflora         Orchis pauciflora         Orchis pauciflora           Poaceae         Aira provincialis         Canche de provence           Apiaceae         Seseli djianeae         Séseli de Djane           Aristolochiaceae         Aristolochia tyrrhena         Aristoloche tyrrhénien           Boraginaceae         Myosotis corsicana         Myosotis de Corse           Cruciferae         Draba loiseleuri         Draba loiseleuri           Euphorbiaceae         Euphorbe péplis           Fabacea         Melliotus messanensis         Germandrée de Maissille	les mbreuses	"Endémicité" cf catalogue Garnisans et Jeanmonod-1993	Source	Biotopes	g R	PN Liste Corse	R			
MAE - MONOCOTYLEDONE  Acis longifolia Helicodiceros muscivorus Romulea revelieri Orchis pauciflora Spiranthes aestivalis Aira provincialis Aira provincialis Aira provincialis Aira provincialis Aira provincialis Draba loiseleurii Be Euphorbia peplis Melitotus messanensis Truccium massilianse	les							-	ective	Directive Habitat
MAE - MONOCOTYLEDONE  Acis longifolia Helicodiceros muscivorus Romulea revelieri Orchis coriophora subsp fragans Orchis pauciflora Spiranthes aestivalis Aira provincialis Aira provincialis Aira provincialis Aira provincialis Aira provincialis DicotryLEDONE Seseli dijaneae Aristolochia tyrrhena Draba loiseleurii Be Euphorbia peplis Melilotus messanensis Tructina massilianse	les mbreuses	7.					× 1	=	2	>
Acis longifolia Helicodiceros muscivorus Romulea revelieri Orchis coriophora subsp fragans Orchis pauciflora Spiranthes aestivalis Aira provincialis Dicotry LEDONE Seseli dijaneae Aristolochia tyrrhena Draba loiseleurii Be Euphorbia peplis Melliotus messanensis Tructina massilianse	les mbreuses		5						+	
Helicodiceros muscivorus Romulea revelieri Orchis pauciflora Spiranthes aestivalis Aira provincialis Bae Aristolochia tyrrhena Anstolochia tyrrhena Braba loiseleurii Be Euphorbia peplis Melilotus messanensis Truccium massilianse	mbreuses	Corse	≥			×		Jest I	_	
Romulea revelieri Orchis coriophora subsp fragans Orchis pauciflora Spiranthes aestivalis Aira provincialis Basel dijaneae Aristolochia tyrrhena e Myosotis corsicana Draba loiseleurii ae Euphorbia peplis Melilotus messanensis	mbreuses	Baléaro-cyrno sarde	(1) 117 г	rocher	×	×	×	+	+	
Orchis coriophora subsp fragans Orchis pauciflora Spiranthes aestivalis Aira provincialis Aira provincialis Seseli dijianeae Aristolochia tyrrhena  a Myosotis corsicana Draba loiseleurii Bee Euphorbia peplis Melliotus messanensis Tourium massilianea		Capraï	N I	pelouses humides	×	×	-		_	
Orchis pauciflora  Spiranthes aestivalis  Aira provincialis  Aira provincialis  Aira provincialis  Seseli djianeae  Aristolochia tyrrhena  ae  Myosotis corsicana  Draba loiseleurii  Belliotus messanensis  Tourium massilianse						×	_	lh	_	
Spiranthes aestivalis Aira provincialis DICOTYLEDONE Seseli dijaneae Aristolochia tyrrhena Myosotis corsicana Draba loiseleurii Euphorbia peplis Melilotus messanensis			118			×				
Aira provincialis  DICOTYLEDONE Seseli dijaneae Aristolochia tyrrhena Myosotis corsicana Draba loiseleurii Euphorbia peplis Melilotus messanensis		111	118			× ×			×	
DICOTYLEDONE  Seseli dijaneae  Aristolochia tyrrhena  Myosotis corsicana  Draba loiseleurii  Euphorbia peplis  Melilotus messanensis		autre endémicité	91	oliveraie	×	×	×	+	_	
Seseli djianeae Aristolochia tyrrhena Myosotis corsicana Draba loiseleurii Euphorbia peplis Melliotus messanensis							-	+	-	
Aristolochia tyrrhena Myosotis corsicana Draba loiseleurii Euphorbia peplis Melilotus messanensis	Djane		117	rochers alpins et subalpins	×	×		+	+	+
Myosotis corsicana  Draba loiseleurii  Euphorbia peplis  Melilotus messanensis		Cyrnosarde	118			×	×	-		
Draba loiseleurii Euphorbia peplis Melilotus messanensis		Corse		affleurements rocheux, crêtes, parois, éboulis, pierriers, fissures étage alpin	×				_	
Euphorbia peplis Meliotus messanensis		Corse		affleurements rocheux, crêtes, parois, éboulis, pierriers, fissures, étage alpin	×	×	×	- 2		
Euphotibia pepilis Melilotus messanensis Tourdirm massilianse			91	plage		×	×			V
Melliotus messellense	o cicio		117, 118				×	- 1		
	Germandrée de Marseille		91	maquis médit fruticées naines		×		_	_	
Paennia mascula	sauvage		117	Fruiticées et chenaies d'altitude		× ×	×			
eae Armeria soleirolii		Corse	91	falaises littorales		× ×	×	×		
Delohinim pirtum		Ital-Sard-Bal-Corse	91, 118	Galets, terrains ouverts et remaniés		× ×	×			
phyllus	bouton d'or à grandes feuilles		$\rightarrow$	aulnaie de l'embouchure		×	+	+	-	1
ius	Bouton d'or à feuilles d'ophioglosse	3	91	pelouses humides		×	9	+	+	
Buhjarasa Galium minutulum Gaillet nain	ain		118	rocher thermomèd		-	×	-	10	
southing sindist	à vrilles		RV	Pelouses temporaires humides		×				
caroum conradiae	Molène à fruits coniques de Conrad		91	Galets du "delta"	×	×	×	+	-	
	ıuvage	u i	91	aulnaie humide		×		-	$\dashv$	

### 1.4.2 Les invertébrés

Les invertébrés et en particulier les insectes ont fait l'objet d'études nombreuses sur le site. On notera en particulier :

- □ Biodiversité et distribution du peuplement d'insectes dans la Vallée du FANGO rapports d'activités MAB (1995 et 1996). MOUILLOT David APEEM Laboratoire d'écologie méditerranéenne Université de Corse. Ajaccio Parc naturel régional de Corse 1995 et 1996.
- Etat d'avancement des travaux d'inventaire des Arthropodes de la Vallée du FANGO-Réserve Man and Biosphere Haute Corse Rapport 1993 MC ANDREI-RUIZ Comité MAB du FANGO APEEM ONF PNRC Novembre 2004.

Aucun inventaire détaillé n'a pourtant été effectué sur le site concernant les espèces Grand Capricorne (Cerambyx cerdo) et Papillon porte-queue (Papillo hospiton). Cependant, il s'avère que le Capricorne est attaché aux vieux chênes sénescents, nombreux sur un site où l'âge moyen des chênes verts dépasse les quatre vingts ans. La protection de cette première espèce ne revêt donc pas d'intérêt particulier, d'autant qu'en zone méditerranéenne elle est commune de façon plus générale.

Le Porte-Queue de Corse est, lui, inféodé aux Ombellifères que l'on trouve notamment dans les landes à fruticées naines supra-méditerranéennes. A l'heure actuelle, il ne subit pas de dommage particulier au su des connaissances en cours.



Papillon Porte queue de Corse (Papilio hospiton)

Code natura 1055



Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)
Code natura 1088

Des relevés ont par ailleurs été effectués sur les insectes aquatiques par la Direction régionale de l'Environnement (B ROCHE 1994) qui révèlent la présence de divers ordres bien représentés comme les Ephéméroptères, les Trichoptères les Diptères, les Coléoptères et les Odonates sans démontrer la présence d'espèce prioritaire au sens de la Directive Habitats. On peut noter néanmoins la présence d'une libellule septentrionale (ordre des Odonates) la Stomatochlora flavomaculata présente sur le Continent absente sur le pourtour méditerranéen et les îles sauf la Corse.

### 1.4.3 Les poissons

Des sondages conduits par le Service des eaux et des milieux aquatiques et le Conseil supérieur de la Pêche, il ressort que dans le haut du bassin versant du FANGO, environ jusqu'à Montestremu, on rencontre la Truite corse (Salmo trutta macrostigma) notamment dans la Bocca Bianca et pour le FANGO au Pont des Rocce. Cette truite est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Dans le cours moyen du FANGO, plus large, on trouve l'Anguille (Anguilla anguilla) qui y est abondante toute l'année ainsi qu'une autre variété de truite introduite par les pêcheurs, la truite atlantique, qui s'hybride avec la précédente. Il semble que les truites sauvages de souche méditerranéenne ou de souche corse soient néanmoins en nombre bien supérieur aux truites atlantiques introduites. On trouve encore la Blennie fluviatile dans le cours moyen.

Le delta est alimenté par la nappe fluviale et se comporte comme un milieu lacustre. On y trouve la Truite, l'Anguille, mais aussi le Loup (Dicentrarchus labrax) ou le Mulet (Mugil cephalus), poissons de mer. La Gambusie (Gabusia affinis) y a été introduite au début du XXème siècle pour lutter contre le Paludisme.



Photo FPPMA Stéphane Muracciole

La Truite corse (Salmo trutta macrostigma) Code natura 1088

Concernant plus précisément la Truite macrostigma, les résultats du programme Life mené par la Fédération interdépartementale de pêche de pisciculture et de gestion des milieux aquatiques de Corse en association avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques révèlent qu'il existe un écotype FANGO » de cette variété et qu'elle est présente dans la Bocca bianca et au Pont de Rocce selon les analyses génétiques effectuées (pourcentage de gènes corses de l'ordre de 90%). L'autre type de truite rencontré est la Truite atlantique produite par la pisciculture de Guazza et introduite par les pêcheurs.

### 1.4.4 Les amphibiens et les reptiles

Amphibiens et reptiles ont été particulièrement étudiés dans un ouvrage qui fait référence : L'atlas de répartition des batraciens et reptiles de Corse . Parc naturel régional de Corse - Ecole pratique des hautes études M DELAUGERRE et M CHEYLAN 1992.

Selon cet ouvrage, la vallée du FANGO est riche des espèces qui suivent:

- Pour les amphibiens, l'Euprocte de Corse (Euproctus montanus) entre 100 et 1000 m d'altitude, la Salamandre de Corse (Salamandra salamandra corsica) tâchée d'orange en forêt du FANGO, le Discoglosse sarde (Discoglossus sardus) jusqu'à 1 300 m d'altitude, le Discoglosse corse trouvé à 80m d'altitude (Discoglossus montalentii), la Rainette verte de Sardaigne (Hyla arborea sarda) qui cohabite à basse altitude avec le Discoglosse sarde ou le Crapaud vert (Bufo viridis).
- Pour les reptiles une population de Cistude d'Europe (Emys orbicularis) est présente dans le delta, la Tarente (Tarentola mauritanica mauritanica) à GALERIA, le Phyllodactyle d'Europe (Phyllodactylus europaeus) depuis le bord de mer jusqu'à 1 500m d'altitude, l'Algyroïde de Fitzinger (Algyroïdes fitzingeri) en forêt du FANGO ou dans les jardins en friches autour des hameaux, le Lézard de Bedriaga (Archaeolacerta bedriagae) repoussé en montagne par la concurrence exercée par le Lézard de Tiliguerta (Podarcis tiliguerta) en nombre. La couleuvre verte et jaune (Coluber viridiflavus), plus petite que sur le Continent, est présente dans le delta et la Couleuvre à collier de Corse (Natrix natrix corsica) en montagne.

Pour certains de ces amphibiens et reptiles, il existe, en sus de la Directive Habitats, des réglementations internationales ou nationales (Arrêté du 23 juillet 1993):

AMPHIBIENS		Р	Convention de Berne	Directive "habitats"	
Nom vernaculaire	Genre et espèce		Annexe II	Annexe II	Annexe IV
Discoglosse corse	Discoglossus. montalentii	X	X	×	X
Discoglosse sarde	Discoglossus sardus	×	X	X	X
Euprocte de Corse	Euproctus montanus	X	X		X
Crapaud vert	Bufo viridis	X	X	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	X
Rainette verte de Sardaigne	Hyla (arborea) sarda	×	Х		X
Salamandre de Corse	Salamandra salamandra corsica	×	X		X

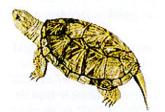


Discoglosse corse (*Discoglossus. Montalentii*) Code natura 1196



Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) Code natura 1190

REPTILES		Р	Convention de Berne		Directive "habitats"	
Nom vernaculaire	Genre et espèce		Annexe II	Annexe III	Annexe II	Annexe IV
Cistude d'Europe	Emys orbicularis	X	X		X	X
Algyroïde de Fitzinger	Algyroides fitzingeri	×	×			X
Lézard Tiliguerta	Podarcis tiliguerta	×	×			X
Lézard de Sicile	Podarcis sicula	X	X			X
Lézard de Bedriaga	Archaeolacerta bedriagae	×	×			
Tarente	Tarentola mauritanica	×	×			
Phyllodactyle d'Europe	Euleptes campestris	X	×		×	Х
Couleuvre verte et jaune	Coluber viridiflavus	Х	Х			×
Couleuvre à collier	Natrix natrix cetti	X		X		X



Cistude d'Europe *(Emys orbicularis)* Code natura 1220



Phyllodactyle d'Europe (Phyllodactylus europaeus) Code natura 1229

### 1.4.5 Les mammifères

En sus du Hérisson (Erinaceus europeus), et de la Belette (Mustela nivalis) protégés par l'arrêté du 17 avril 1981 modifié par l'arrêté du 22 juillet 1993, le site est riche en chauve-souris toutes protégées par l'arrêté cité. Le Mouflon (Ovis ammon musimon) reste une espèce chassable qui bénéficie d'un plan de chasse au grand gibier nul en Corse.

La biologie de ces espèces a été relatée de façon générale dans « Les mammifères en Corse - espèces éteintes et actuelles- ouvrage collectif Parc naturel régional de Corse 1987 ». On se référera encore à l' « Atlante regiunale di mammiferi salvatichi di Corsica M SALOTTI Société pour l'étude et la protection des mammifères 1983.

Les chauves-souris ont été étudiées dans « Nouvelles données sur les chiroptères de Corse » JC BEAUCOURNU, H LAUNAY et JF NOBLET Mammalia 1983. Des inventaires plus récents ont été réalisés par l'association « Chiroptères de Corse » nous ont été communiqués par G BENEUX. On trouvera enfin, des données générales précises sur leur comportement dans « Les chauve-souris maîtresses de la nuit- L ARTHUR- M LEMAIRE Delachaux et Niestlé 1999.

Comme pour les plantes un inventaire initial des animaux relevés dans la vallée par l'APEEM est fourni en <u>annexe 2c</u>. Il est complété des données du PNRC (C NATALI). La description des espèces d'intérêt communautaire figure en <u>annexe 2.d</u>. Cependant, des éléments nouveaux doivent être apportés sur la situation :

Des chiroptères grâce aux études commandées par l'Office national des forêts au Groupe Chiroptères Corse dans le cadre du programme Life Pin laricio (cf <u>annexe 2.f</u>).

Du Mouflon à travers les études conduites par le Parc naturel régional de Corse dans le cadre du

programme life Mouflon(cf annexe 2.g)



Mouflon de Corse (Ovis gmelini musimon var. corsicana) Code natura 1373

La population de Mouflon, mal connue dans la vallée, mais protégée dans la réserve de chasse d'Omita, a fait l'objet de comptages par les services de l'ONCFS, de l'ONF et du PNRC en 2006, 2007 et 2008 par hélicoptère (2007) pour déterminer la répartition saisonnière des mouflons, mais aussi à pied, sous forme de transect (2006, 2007 et 2008) pour évaluer l'importance de la population et par la méthode de l'indice ponctuel d'abondance pour en estimer le taux de reproduction (cf rapports ONCFS sur la réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita 2006 et 2007 en annexe 2.g). De ces travaux il ressort que la population représenterait une cinquantaine d'individus et que son taux de reproduction est faible (moins de 30%). La région du FANGO constitue la marge ouest de la population du Massif du Cinto de l'espèce.

Au regard de la protection européenne, on peut résumer ainsi la situation des espèces présentes.

Nom vernaculaire par famille	Genre et espèce	PN	Directive	habitats
			Annexe II	Annexe IV
Molossidés				
Molosse de Cestoni	Tadarina teniotis	X		X
Rhinolophidés				The state of the s
Grand Rhinolophe	Rhinolophus Ferrumequinum	Х	×	X
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Х	×	X
Vespertillonidés				
Barbastelle	Barbastella barbastellus	×	X	X
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	×		X
Vespère de Savi	Hypsugo savii	×		X
Vespertillon de Capaccini	Myotis capaccinii	×	X	X
Vespertillon de Daubenton	Myotis daubentoni	×		X
Vespertillon à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	×	X	X
Vespertillon de Natterer	Myotis nattereri	×		X
Murin du Maghreb	Myotis punicus (myotis)	×		Х
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi	×	×	X
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	×		X
Oreillard méridional	Plecotus austriacus	×		X
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus			X
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli			Х
Bovidés				
Mouflon de Corse	Ovis ammon musimon	(Salar)	X	X

<u>Annexe II</u> : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

 $\underline{\textit{Annexe IV}}: \textit{Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.}$ 



Barbastelle (Barbastellus)

Code natura 1308



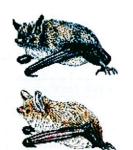
Grand Rhinolophe
(RhinolophusFerumequinum)
Code natura 1304



Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) Code natura 1316



Vespertillon de Capaccini (Myotis capaccinii)
Code natura 1303



Vespertillon à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) Code natura 1321



Minioptère de Schreibers (*Myniopterus schreibersi*)

Code natura 1310



Murin du Maghreb (*Myotis punicus*) Proche du Grand Murin Code natura 1324

Les résultats des inventaires réalisés par le Groupe chiroptère corse dans le cadre du programme Life Pin laricio figurent en <u>annexe 2.f.</u>

L'aspect faune de la vallée ne serait pas complet si l'on n'évoque pas la volonté du Parc naturel régional de Corse d'y introduire le Cerf. Les élus y sont favorables, les forestiers beaucoup moins, le débat a été lancé en groupe de travail.



Photo PNRC Enclos d'Aleria Nicolas Kidjo

### 1.4.6 Les oiseaux

La liste a été établie plus haut. Leur protection doit être traitée dans les documents d'objectifs des zones de protection spéciale FR 9410113 « les forêts domaniales de Corse », FR 9410023 « le golfe de Porto, la presqu'île de Scandola et le golfe de GALERIA » et FR9412004 « La Haute vallée du FANGO ».

Il faut cependant noter que des études très approfondies ont été effectuées sur le site en particulier sur la population de mésanges de la forêt du FANGO sous la houlette de J BLONDEL (Communication sur l' Originalité des oiseaux de Corse et de la vallée du FANGO in « A la découverte de Scandula et du FANGO -conférences 2000-2001-2002 » Association Cunniscenza di Scandula è di u FANGO » A CHARMANTIER, J BLONDEL, P PIERRET). On lira aussi avec intérêt l'étude de JC THIBAULT Les Oiseaux de la Corse-Parc naturel régional de Corse 1983. La protection de ces espèces est néanmoins liée à celle des habitats qu'ils occupent. Deux espèces nicheuses en habitats forestiers retiennent donc notre attention :

• L'Autour des Palombes dont l'espèce est décrite en <u>annexe 2d.6</u> fait l'objet d'un projet de plan de restauration régional (THIBAULT Jean Claude, SEGUIN Jean François, TORRE Joseph, 2002. Plan de restauration de l'Autour des Palombes cyrno-sarde en Corse.PNRC) de la part du Parc naturel régional de Corse. On trouve un premier couple en Forêt territoriale du Fango dans les peuplements de Chêne vert du canton d'Omita, et un second dans les peuplements de Pin laricio de la haute vallée de la Cavicchia en forêt communale indivise du Filosorma. Cette forêt ne fait pas l'objet d'exploitation, et la haute vallée de la Cavicchia est très peu fréquentée. En revanche, le sentier de Capronale qui relie la vallée du Fango au Niolo l'est plus depuis sa restauration, l'ouverture d'un gîte d'étape à Montestremo. Enfin l'ONF a autorisé quelques coupes de bois de feu dans le canton d'Omita. Des mesures de précaution seront donc à envisager pour le couple d'Omita;



Autour des Palombes *Accipiter gentilis subsp arigonii*Code natura A400

La Sitelle de Corse fait en revanche l'objet d'un suivi par le PNRC, en particulier dans la vallée du Fango (THIBAULT Jean Claude, SEGUIN Jean François, NORRIS Kevin, 2000. Plan de restauration de la Sitelle corse. PNRC). La description et les comptages effectués de cette espèce endémique sont fournis en <u>annexe 2d.6</u>. Il ressort de ces études que la montée de Capronale ne constitue pas un site favorable (1 à 2 couples seulement). En revanche, les peuplements plus âgés de pins laricio du Nord est de la vallée (FC du Filosorma, vallons de Candela et Cavicchia) sont plus intéressants avec 30 à 50 individus estimés. Il est à noter que le risque d'incendie plus élevé est préjudiciable à l'espèce par destruction de son habitat.



Sitelle de Corse Sitta whiteheadi Code natura A331

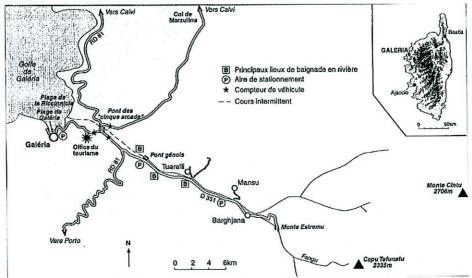
# 2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES

### 2.1 LE TOURISME

Les éléments qui suivent proviennent de « Aspects de la fréquentation touristique et récréative de la vallée du FANGO durant l'été 1992 G RICHEZ Rapport au Parc naturel régional de la Corse 1992 » et de « Aspects de la circulation automobile estivale dans la basse vallée du FANGO durant l'été 1993 et réflexions sur sa fréquentation touristique et récréative » G RICHEZ Rapport au Parc naturel régional de Corse, au Comité français du MAB, et au comité du MAB FANGO 1996 ».

La micro-région du Falasorma attire chaque année un nombre de touristes relativement important, environ 12 000 visiteurs de juin à août 1992. Un tiers des visiteurs effectue un séjour d'une durée inférieure à 24 heures et la moitié un jour et une nuitée. Le camping caravaning concerne environ la moitié des touristes. Les activités pratiquées concernent pour l'essentiel la baignade sur la plage de GALERIA (il a été noté jusqu'à 350 baigneurs à la mi-août et environ 8000 personnes en tout pour les trois mois d'été) ou dans la rivière du FANGO en particulier dans son cours inférieur. La randonnée existe mais elle est moins pratiquée en saison estivale.

Le site en lui-même présente les avantages d'une montagne et d'une mer très proches (moins de dix kilomètres à vol d'oiseau), d'un fleuve côtier, d'une forêt fraîche en été et d'une plage agréable. Les paysages et le patrimoine architectural sont présents. Un sentier d'importance régionale, le Tra mare e monte traverse le site et l'ancien sentier de transhumance du Capronale qui part de Barghjana, hameau de MANSO a été récemment réhabilité; il est fréquenté par les randonneurs. Il présente pour les touristes l'avantage d'une relative proximité (30 km) avec Calvi pour une arrivée en avion ou en bateau, l'accès principal se faisant par le CD81 vallée du Marsulinu route départementale récemment remise en état. C'est une étape pour les touristes en véhicule qui circulent le long de la côte ouest avec pour objectif, dans un sens Calvi et dans l'autre Porto et les Calanche de Piana. Enfin, il ne faut pas négliger l'arrivée de certains touristes par la mer qui passent par la Revellata au nord ou bien la presqu'île de Scandola au sud (parfois jusqu'à cent embarcations au mois d'août dans l'anse de GALERIA).



Extrait de « Aspects de la circulation automobile estivale dans la basse vallée du FANGO » G RICHEZ op cité 1996

Il ressort des enquêtes effectuées que les touristes apprécient par dessus tout le niveau de préservation de la vallée. En effet, les infrastructures d'accueil y restent limitées : pour la commune de MANSO un gîte d'étape, deux petits hôtels, des résidences secondaires louées, deux petits restaurants pizzeria ; pour la commune de GALERIA, 150 chambres réparties en une dizaine de petits hôtels, quelques gîtes privés, un gîte communal des chambres, studios, bungalows à louer, une résidence de tourisme, deux campings et une dizaine de petits restaurants.

La pression touristique se traduit par certaines nuisances pour la vallée :

- En premier lieu, la circulation et le stationnement des véhicules. De l'enquête évoquée plus haut, il ressort que durant le mois d'août 1993 95 573 véhicules ont passé le Pont des cinq arcades sur le CD 81, 72 478 sont passés à GALERIA et 31 434 à MANSO, ce qui représente environ respectivement pour chaque direction, 115 000 personnes, 82 000 personnes et 33 000 personnes. Il en ressort une moyenne journalière de 3 100 véhicules, 2 340 véhicules et 1 010 véhicules, ce qui est considérable au regard de la qualité des infrastructures existantes : le Pont des cinq arcades est à une voie et le CD 351 deux véhicules qui se croisent doivent nettement ralentir. D'autant que l'été, le stationnement est saturé sur les deux parkings du CD 351 et les véhicules sont garés à même la chaussée le long du FANGO, réduisant à une voie de circulation le CD 351 au moins jusqu'à MANSO. Depuis 2006, on doit cependant noter une amélioration puisque le Département a en partie réalisé l'élargissement du CD.
- En second lieu, les déchets augmentent de façon considérable durant l'été entraînant des charges de gestion importantes pour la communauté des communes et amenant une pollution diffuse en raison de l'absence d'organisation et de gestion du flux estival. Si la plage de GALERIA bénéficie d'un parking équipé et contrôlé, en revanche le CD 351 qui permet l'accès au FANGO sur un linéaire important n'est pas doté d'infrastructures d'accueil équipées en dehors du parking de Treccia rapidement saturé. Il y a manifestement, au regard de la fréquentation du site, un manque notoire d'aménagements de parkings, d'aires de repos et de pique-nique qui permettraient de contrôler cette pollution. En 2006, les Forestiers-sapeurs du Département ont cependant réalisé deux aires de stationnement provisoires.
- Ensuite, une certaine pression urbanistique sur les deux communes encore non dotées de Plan local d'urbanisme (le PLU de GALERIA est en cours de réalisation). A la fois dans le périmètre autour de GALERIA, mais entre le FANGO et le CD 351, sur la terrasse haute que constitue le lit majeur. Un Plan de prévention des risques d'inondation a été approuvé par le Préfet en 2006 mais a été attaqué par la commune de GALERIA.

Par ailleurs, compte tenu du fait que le FANGO est le seul exutoire en termes d'assainissement de l'habitat existant et de l'habitat à venir, la surveillance du bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel et de leur entretien pour éviter les rejets dans la rivière et ses affluents est nécessaire. En effet, par rapport à la situation témoin de 1979, la qualité de la rivière s'est dégradée : le milieu subit une eutrophisation. La récente étude générale réalisée par le Parc naturel régional sur l'aptitude des sols à l'assainissement individuel en a démontré la nécessité. Pour l'assainissement collectif et suivant les prescriptions de cette étude, la commune de MANSO réalise une station d'épuration pour l'assainissement du hameau de Barghjana selon un procédé extensif adapté aux fluctuations saisonnières (filtres de roseaux d'une capacité de 200 eqH). L'assainissement de GALERIA est assuré par une station d'épuration de capacité nominale de 3000 eqH, fonctionnant en filière biologique par boues activées-faible charge. La production de boues s'élève aujourd'hui à environ 30 tonnes de matière brutes par an et reste très saisonnière du fait de la forte fréquentation touristique estivale. Actuellement, les boues de Galeria ne sont pas valorisées et la question de leur devenir est soulevée par la commune. Une étude de débouchés pour les boues de la Commune de Galeria et autres sous produits d'épuration est en cours. Vu la dimension de la station (> 2000 eqH), la réglementation impose la mise en place de l'auto surveillance. Celle-ci devrait démarrer courant 2008.

- En matière d'approvisionnement en eau, la situation estivale est jugée préoccupante. Ainsi, en 2003, année sèche, la commune de GALERIA a-t-elle dû procéder à la réalisation de forages dans la nappe aquifère du delta du FANGO pour satisfaire aux besoins. L'étiage se situe en général de fin juin à fin septembre. Le milieu est alors à la fois fragilisé par l'augmentation de la température de l'eau, la diminution de sa capacité de dilution. De plus, la prise d'eau de la Cavicchja aggrave l'étiage en absorbant en été la totalité du débit de cet affluent du FANGO, soit 7 à 10 litres/s. Pourtant, il ressort des études menées que le prélèvement de la Cavicchia est supérieur aux besoins réels des secteurs alimentés par la prise d'eau (7 à 10 l/s contre 5,4 l/s répartis entre MANSO 0,8 l/s et GALERIA 4,6 l/s). Par ailleurs, les eaux souterraines de la nappe alluviale peuvent constituer un apport complémentaire de bonne qualité et intéressant pour GALERIA.
- En période estivale, à partir de juin jusqu'en septembre, la commune de Galeria est alimenté uniquement par le forage. La prise d'eau de la Cavichja est utilisée pour Manso. Il devient aussi indispensable de réglementer les prises d'eau et différents pompages particuliers réalisés dans le FANGO.

Enfin, le risque accidentel d'incendie est à prendre en compte car en été, la totalité du massif est susceptible de brûler, en raison notamment d'une siccité de la végétation prononcée (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) et la dispersion des touristes sur le territoire rend les imprudences incontrôlables et la mise en péril de vies humaines d'autant plus probable.

### 2.2 L'EXPLOITATION FORESTIERE

Les seules données dont on puisse disposer en matière d'exploitation forestière sont celles fournies par l'Office national des forêts gestionnaire de la forêt territoriale du FANGO et de la forêt communale indivise du FILOSORMA.

De l'« Historique de la forêt domaniale du FANGO» Etude réalisée par l'Office national des Forêts pour le Parc naturel régional de Corse. 1991, il ressort que cette forêt « soumise » au régime forestier à partir de la publication du Code Forestier en 1827 n' a été véritablement gérée qu'à partir de 1842, les différents problèmes fonciers et administratifs notamment avec les communes du Niolo ayant été réglés.

Ainsi, on note une régression de la forêt dans les années 1850 due aux besoins de l'industrie qui nécessite du charbon de bois, ainsi à partir de 1859 il est prévu d'exploiter 20 000 stères par an...

Exploitation abusive et surpâturage entraînent un gel de l'exploitation à partir de 1884. Il est intéressant de constater la volonté à partir du règlement d'exploitation de la forêt 1906-1951 de fixer une superficie d'exploitation faible (60 hectares tous les deux ans ou ponctuelle) et un âge d'exploitation de 46 ans qui permet théoriquement la régénération du Chêne vert sous le maquis, à l'abri de la dent du bétail. Seules cinq coupes extraordinaires de bois surannés seront effectuées sur le canton de Perticatu entre 1952 et 1985. Tous ces éléments historiques sont disponibles dans « l'histoire de l'utilisation et de l'exploitation des forêts dans le bassin du FANGO », Jean Pierre Fontana, Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse Fascicules 708-709 3è et 4è trimestres 2004 (cf cartographie en annexe 3.a)

L'aménagement actuel, valable jusqu'en 2006 ne prévoit que des prélèvements ponctuels sauf dans les cantons de Perticatu et du Filosorma où les éclaircies dans les peuplements jeunes et denses sont autorisées ainsi que l'exploitation des vieux peuplements au fur et à mesure de l'avancée de la desserte.

Aujourd'hui, seul le Chêne vert est exploité en bois de feu, à hauteur d'environ 170 à 360m3 par an, essentiellement pour la consommation domestique des habitants de MANSO et GALERIA. De 1997 à 2002, 1234 m3 ont été récoltés dans la 1ère série en régénération, 2114 m3 en amélioration et dans la 2ème série 285 m3.

Dans l'ensemble on constate dans l'essentiel de la forêt un vieillissement des peuplements et des régénérations naturelles par tâches après un passage en phase de maquis. En revanche, dans les parties exploitées, une surexploitation le long des infrastructures existantes (cantons de Tetti, Perticatu et Omita) mal réalisée et des difficultés de régénération du taillis dues au bétail errant.

Fûtaie de Chêne vert C Panaiotis

Soucieux de ce problème de conduite de la forêt, l'ONF a réalisé une étude de la ressource (BATAILLOU Luc et LEJEUNE François juin juillet 2000 ; Etude de la ressource en Chêne vert dans la vallée du Fango, de ses conditions d'exploitation et de son impact éventuel sur l'emploi local. Office national des forêts Ecole supérieure du bois). Il en ressort que les besoins locaux pourraient être satisfaits à hauteur de 300 stères par an à condition de mieux répartir les prélèvements dans l'espace, notamment en utilisant des techniques d'exploitation mieux appropriées. Le risque de feu en forêt est accru par la fréquentation touristique notamment près de la rivière et augmente sur les lignes de crête (foudre). Il ne faut pas non plus exclure un feu se propageant depuis le bas de la vallée.

### 2.3 LA CHASSE

La commune de GALERIA dispose d'une société de chasse de type association loi 1901 qui comporte une centaine de membres. A MANSO il n'y a pas de société, en revanche, une vingtaine de cartes de la fédération est attribuée par la mairie, mais d'autres chasseurs invités peuvent aussi chasser. Le Président de la société de chasse de GALERIA estime le nombre total de chasseurs pratiquants dans la vallée entre 50 et 100.

Dans ces conditions, on ne dispose que de peu d'informations sur la pression exercée par les chasseurs sur les espèces. Selon la société de chasse de GALERIA, d'après les carnets de battue remis par les chasseurs, le tableau de chasse au sanglier serait d'environ 300 têtes par saison. Pour le gibier à plumes, la chasse étant pratiquée individuellement, aucune donnée n'est disponible. Le Conservatoire du Littoral note cependant dans ses propositions du Delta du FANGO que le Merle noir, la Grive musicienne, la Bécasse de Bois, la Perdrix rouge sont victimes d'une forte pression de chasse. Enfin, il faut ajouter à cela un braconnage non quantifiable par définition.

Parmi les autres inconvénients relevés, notamment dans le Delta du FANGO, la présence de véhicules 4x4 en nombre apporte une gêne directe à certaines espèces (Petit Gravelot) et la chasse, de part la concurrence qui s'installe entre chasseurs locaux et chasseurs citadins (Calvi, Bastia) peut être une source de conflit préjudiciable à la bonne gestion du territoire (causes de feux et autres déprédations portées au territoire de chasse).

Il existe une réserve de chasse en forêt du Fango, la réserve d'Omita, à l'origine destinée à protéger le Mouflon, mais son intérêt a été contesté par les chasseurs (cf <u>annexe 3.b</u> délimitation de la RCFS d'Omita et l'arrêté de l'OEC)

### 2.4 LA PECHE

En l'absence de toute société de pêche, aucun élément fiable n'est disponible dans ce domaine. En effet, le titre qui permet de pratiquer la pêche est la carte délivrée par la Fédération interdépartementale de pêche de pisciculture et de gestion des milieux aquatiques. Elle peut-être délivrée n'importe où sur le département. Les prélèvements effectués dans le cadre du programme Life Truite ont démontré la présence de la Truite atlantique introduite par les pêcheurs. Des croisements entre les espèces ont entraîné une hybridation de la population originelle.

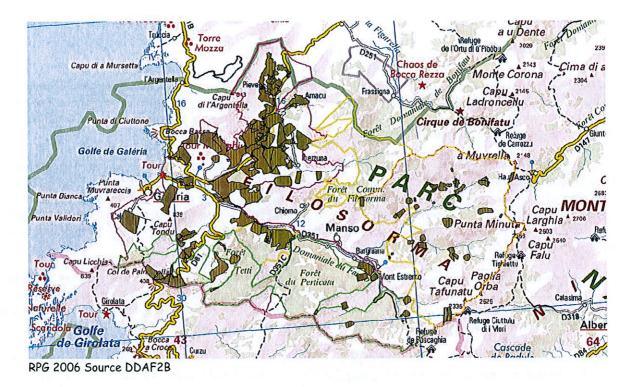
### 2.5 L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

Selon la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, le nombre d'exploitants sur le site est de 37 en 2006 (cf liste des exploitants en <u>annexe 3.c</u>). Les superficies déclarées au registre parcellaire graphique sont de l'ordre de 2 883 ha représentant 132 parcelles.

L'activité agricole est quasiment entièrement tournée vers l'élevage des bovins et des caprins. Cet élevage est dans l'ensemble extensif.

Il convient à ce stade d'apporter une précision importante. La surface toujours en herbe semble conséquente, en réalité il n'en est rien car il s'agit d'une situation très particulière à la Corse où il existe un coefficient d'équivalence fourrager entre l'herbe et le maquis de 0,5 et par conséquent ces terrains ne sont rien d'autres que les parcours emmaquisés qui sont déclarés en herbe.

En effet, à la fin des années 1980, avec l'aval du Préfet de Haute Corse, la Mutualité sociale agricole a mis en place un régime d'équivalence dérogatoire entre la surface minimale d'exploitation nécessaire à l'affiliation au régime de sécurité sociale agricole et le nombre d'Unités de Gros Bétail sur la base d'une UGB par hectare. Elle a ainsi affilié les éleveurs détenant au moins 13 bovins alors que l'arrêté ministériel du 26 janvier 1988 fixant le schéma départemental des structures pour la Corse prévoyait l'exploitation d'une surface égale à la moitié de la superficie minimum d'installation, soit 12,5 ha. De nombreux éleveurs sans maîtrise foncière ont ainsi été installés. Les superficies concernées n'ayant aucune valeur fourragère autre que celle que les arrêtés préfectoraux ont bien voulu leur attribuer (aujourd'hui deux hectares de maquis nourriraient un bovin pendant un an). On notera, par exemple avec intérêt, que des parcelles sont déclarées en forêt publique : 45 ha en FC de Calenzana, 419 ha en FC du Filosorma et 133 ha en FT du FANGO et ce, en contradiction avec le Code forestier.



Cette décision qui a fait l'objet de plaintes tant pénale qu'administrative est particulièrement préjudiciable à l'environnement car elle conduit les éleveurs ainsi installés à nourrir leur cheptel en brûlant les terrains à pacager. Cet élevage qu'on doit qualifier d'hyper extensif entraîne le nivellement de la filière vers le bas dans la mesure où il ne doit sa viabilité à aucune économie en dehors de celle des aides directes que sont l'Indemnité des handicaps naturels, la prime au maintien des troupeaux de vache allaitante, la prime au veau mâle,...Ce type d'élevage ne nécessite d'aucun investissement agricole.

Ainsi, dans le rapport d'activités de l'agent pastoraliste F ARRIGHI pouvait-on lire en janvier 1991 : « si on ne peut certifier que tous les incendies ont une motivation pastorale, la gestion actuelle de la plupart des exploitations implique le recours au feu ». Avec le départ de certains éleveurs, l'amélioration des conditions d'installation des nouveaux, l'application de contrôle plus stricts, on pourrait entrevoir une amélioration, elle n'est pas encore totalement à l'ordre du jour comme le démontrent les chapitres qui suivent relatifs au foncier et aux incendies.

# 2.6 LES AUTRES PROBLEMATIQUES INHERENTES AUX ACTIVITES HUMAINES

### 2.6.1 Le foncier

Le foncier de la vallée du FANGO a été à l'origine de nombreux conflits dans son histoire. Aujourd'hui encore courent des procès notamment entre les communes du Niolo (Corscia, Lozzi, Albertacce, Calacuccia et Casamaccioli), l'Etat, les communes de CALENZANA et Moncale voisines, voire des particuliers. L'explication tient essentiellement dans la répartition de l'utilisation des terres de la vallée entre agriculteurs et éleveurs, la montagne et la plaine. Traditionnellement en effet, les terrains de la vallée servaient de lieu de transhumance hivernale aux troupeaux provenant du Niolo qui la désertaient à la fin du printemps en raison de la Malaria qui y sévissait pour retrouver leurs montagnes.

Des conflits d'occupation des terres avaient donc régulièrement lieu avec les agriculteurs, et en particulier avec les colons qu'ont tenté, au fil des temps d'implanter l'Office Saint Georges puis la République de Gênes et enfin l'Etat français après qu'ils aient eux-mêmes estimé que certaines terres leur revenaient (cf Propositions d'aménagement du Delta du FANGO - Conservatoire de l'Espace littoral).

Malgré une transaction en 1827 qui entérinait un partage des terrains entre les communes du Niolo, Calenzana, Moncale, Ota, Evisa et l'Etat, confirmée par une loi de 1834, les conflits ont perduré. Après la publication du Code forestier en 1827 des conflits ont eu lieu cette fois entre l'Etat et les communes pour la propriété et la gestion de la forêt, toujours sous-tendus par l'utilisation pastorale des terrains et les besoins domestiques en bois de feu. Les terrains forestiers ont d'abord été soumis au régime forestier, y compris les communaux puis certains distraits après les transactions de Blondel de 1851 qui en restituaient certains, accaparés par l'Etat, aux communes du Niolo.

Les pratiques de transhumance ont entraîné la création des hameaux d'occupation temporaire dans la vallée dont la reconnaissance juridique a été prononcée par la création des communes administratives de MANSO et GALERIA en 1864. Ceci a aussi conduit à des procès entre les nouvelles communes et celles de Lozzi, Albertacce et Calacuccia...

Sur tous ces conflits, on lira avec intérêt la communication de JY COPPOLANI aux conférences de l'association Cunniscenza di Scandulà e di u FANGO: « Historique du problème juridique foncier du bassin du FANGO » 2002. Ce qu'il faut en conclure est que le foncier dans la vallée du FANGO est une affaire suffisamment complexe pour y porter une attention particulière, notamment préalablement à la réalisation de travaux.

### 2.6.2 Les incendies

D'après le serveur officiel Prométhée, le nombre de mises à feu et les surfaces parcourues sur les communes de GALERIA et de MANSO ont représenté de 1973 à 2003 :

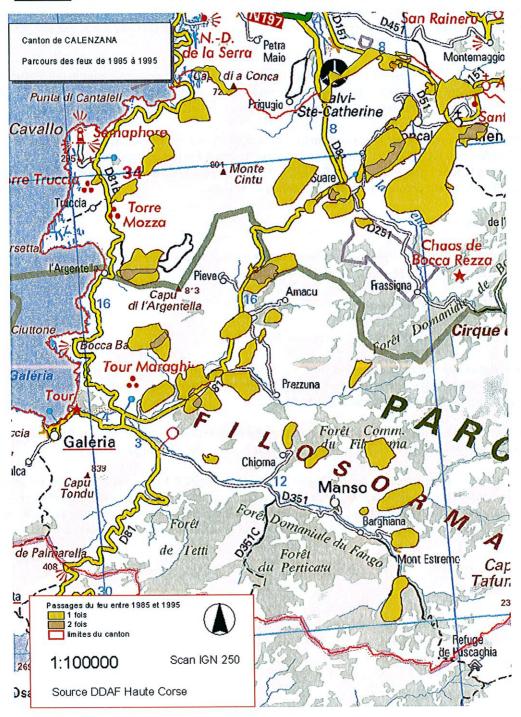
- 103 mises à feu et 545 hectares parcourus pour GALERIA
- 49 mises à feu et 480 hectares parcourus pour MANSO

Il existe donc une pression incendiaire relativement forte sur le site, d'autant qu'il faut y ajouter les mises à feu provenant du nord de la vallée du Marsulinu, l'affluent du FANGO sur le territoire de la commune de CALENZANA. Le dernier feu important en septembre 2000 a gravement touché les secteurs de Chjumi, Palmarella et Ponte Vechjiu.

Face à ce phénomène dont l'origine est essentiellement humaine et comme précisé plus haut souvent de nature en rapport avec le pastoralisme, il y a lieu de constater que les moyens actuels mis en place restent ténus.

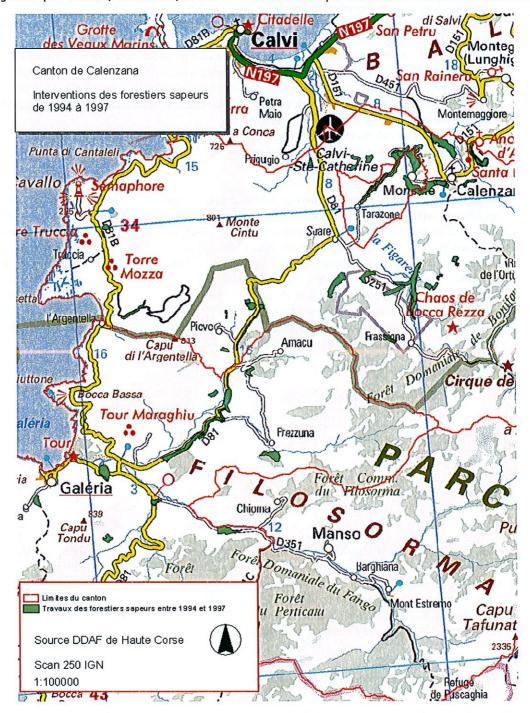
En termes de lutte le centre de secours de pompiers le plus proche était CALVI à 45 minutes de MANSO par la route, si tant est qu'elle ne soit pas trop fréquentée comme on l'a vu. Par conséquent toute mise à feu est susceptible de prendre une ampleur incontrôlée pendant ce laps de temps, a fortiori si les moyens aériens de lutte (canadairs ou trackers) sont mobilisés ailleurs. Des mesures ont été prises pour que GALERIA, plus proche soit dotée de moyens permanents.

Une cartographie complète des incendies établie par l'ODARC dans le cadre de l'étude PLPI de Balagne est fournie en annexe 3.d.



Un dispositif de surveillance, composé de véhicules de guet armé par des pompiers, de forestiers sapeurs ou d'agents de l'Office national des forêts en vigie pendant les jours à risque. Ce dispositif est largement désarmé devant une sinistre important, d'autant que le facteur limitant n'est pas de signaler le feu aux pompiers, ce que quiconque peut faire aujourd'hui avec le téléphone, mais d'alerter la population et de prendre les dispositions de sécurité nécessaires vis-à-vis des personnes et en particulier des touristes nombreux qui fréquentent le site. Aucune procédure de sauvegarde des biens et des personnes n'a encore été mise en place et les communes seraient bien désarmées par rapport à une catastrophe.

En termes de prévention, une stratégie prédomine, celle menée par le Conseil général qui consiste à ouvrir des espaces avec les moyens essentiellement mécaniques des forestiers sapeurs. Ces travaux sont prévus au programme annuel d'intervention des forestiers-sapeurs qui est élaboré par l'OEC, la DDAF, l'ONF et le Conseil général. Ils sont adoptés par le Conseil général puis soumis (tardivement) à l'avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité.



#### Ces travaux sont répartis entre:

- Les éleveurs qui disposent du foncier voient les forestiers sapeurs intervenir en débroussaillement initial sur leurs terrains (amélioration pastorale) la mise en valeur étant réalisée par l'éleveur grâce à des crédits de l'ODARC. Ces travaux représentent 25% à 30% du programme annuel, ils sont proposés par l'agent pastoraliste de l'OEC.
- Des « coupures de combustible » autrefois dénommées « pâturage pare-feu » sont créées à proximité d'infrastructures (CD, pistes). Elles sont ouvertes avec l'autorisation tacite des communes souvent sur des terrains privés sans procédure légale de servitude ou d'utilité publique, parfois sur terrains incendiés. A l'usage on y trouve du bétail divagant, comme dans la ligne droite de Tuarelli ou le CD 81 du Marsulinu. Cela représente environ 30% du programme des travaux.
- Des interfaces de débroussaillement peuvent être également crées à proximité des hameaux en dehors ou pas de la bande légale des 50m. Elles représentent le reste du programme. Ainsi quelques travaux de ce type ont été réalisés autour de GALERIA.

La comparaison des deux cartes qui précèdent met en évidence que cette politique répond au coup par coup à des besoins pastoraux. Selon l'agent pastoraliste de l'OEC, elle a contribué fortement à une diminution des mises à feu, notamment dans le Marsulinu. Ses inconvénients demeurent son coût pour la collectivité (dispersion des interventions, lourdeur des moyens mis en œuvre, lenteur des travaux), la définition du choix des bénéficiaires et le défaut de structuration des exploitations agricoles qu'elle entraîne car les travaux y sont effectués gratuitement alors que les interventions financées par l'ODARC ont un coût pour le bénéficiaire en travail ou en autofinancement de l'opération. Il s'agit d'une politique de court terme qui dure depuis la création de l'unité de forestiers-sapeurs de Balagne (1973) puis l'appui technique apporté par l'agent pastoraliste (au Parc en 1987 puis à l'ODARC à partir de 1992). Selon la DDAF, l'adoption du Plan local de prévention des incendies de Balagne conduit par l'ODARC devrait permettre de clarifier la politique de prévention à mener. Pour les dernières années la situation reste néanmoins encore en l'état:

ANNEE DE PROGRAMME	2001		1 2001		20	002	2	2003	200	04
	GALERIA	MANSO	GALERIA	MANSO	GALERIA	MANSO	GALERIA	MANSO		
TRAVAUX (ha)				4	1 1 =		4			
AMELIORATIONS PASTORALES	21				1		5			
COUPURES DE COMBUSTIBLE	17		64	ŀ	5	7	66,5	7		
TOTAL	38	0	64	0	5	7	71,5	1		

Les communes de GALERIA et de MANSO font par ailleurs partie du Syndicat DFCI de la Balagne mais n'ont pas spécialement obtenu d'équipement DFCI de sa part sauf quelques bornes le long de la canalisation d'eau potable souterraine du CD 351 qui ne sont pas forcément fonctionnelles. Seul l'Office national des forêts a réalisé récemment un réservoir DFCI à proximité de la maison forestière de Pirio. Les pistes forestières existantes en forêt du FANGO ne permettent pas un accès sécurisé aux véhicules de lutte du fait de leur étroitesse, de l'absence de bande de sécurité débroussaillée et aussi d'effondrements dus aux crues du Perticatu en 1993. A noter une récente remise en état de la piste d'Omita.

Peu de propriétaires réalisent par eux-mêmes le débroussaillement autour de leur propre habitation.

Un projet est à remarquer pourtant. Dans une logique de prise de responsabilité, la commune de MANSO a souhaité en 1996 réaliser des travaux d'interface DFCI entre ses différents hameaux en vue de les préserver contre les incendies de forêt dans le cadre d'une procédure légale unique en France fondée sur l'application des articles L321-6 et L321-7 du Code forestier et des articles L 151-36 et suivants du Code rural. Il aura fallu un passage en Commission de sécurité et d'accessibilité (1998), une procédure d'enquête publique (1999), une procédure d'enquête parcellaire (2000) et un nouveau passage en Commission de sécurité (2001) puis en Comité de programmation des aides (2003) pour que le principe du financement d'une seule tranche des travaux prévus (ils portaient sur les interfaces de 5 hameaux) soit accordé.

Les discussions avec la DDAF ont été longues sur la mise en œuvre des servitudes pourtant nécessaires à l'exécution des travaux et sur le financement des clôtures indispensables à la cohérence et à l'entretien des réalisations. Nonobstant toutes ces difficultés administratives, la dernière péripétie en date de ce projet provient de la Sous Préfecture de Calvi qui, ayant jugé que le Maître d'ouvrage n'était pas approprié, a arrêté la procédure de marché. Ceci, alors même que par arrêté préfectoral le Préfet avait autorisé la commune de MANSO à réaliser les travaux en lieu et place des propriétaires. La maîtrise d'ouvrage des travaux serait aujourd'hui confiée à la Communauté des communes de Calvi Balagne, à moins que ce ne soit le Syndicat de défense des forêts contre l'incendie de Balagne : huit ans d'efforts pour la commune de MANSO sans aboutir pour un dossier pourtant parfaitement régulier.

Le système dominant semble difficile à contourner et à réformer d'autant que le Préfet de la Haute Corse vient de prendre un arrêté levant dans certaines conditions et sur demande des éleveurs concernés l'interdiction de pacage sur les terrains incendiés en 2003, puis en 2005 suite à une modification du Code forestier, ce qui pourrait conduire à de nouveaux dérapages en ce domaine.

L'adoption récente du Plan local de prévention des incendies de Balagne permet aujourd'hui une planification, une organisation et une réalisation des travaux de prévention plus rationnelles. Reste à vérifier que les collectivités locales se lancent dans les travaux prévus qui sont très conséquents tant au plan technique que financier...

## 3 HIERARCHISATION DES ENJEUX ET PROPOSITIONS DE GESTION

### 3.1 HIERACHISATION DES ENJEUX EN FONCTION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

On rappellera que la valeur patrimoniale est déterminée par la présence d'espèces protégées, rares ou menacées et d'habitats inscrits respectivement aux annexes II, IV et I de la directive « Habitats » traduite en droit français dans l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à « la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier de la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ».

# 3.1.1 Espèces

Des différentes études disponibles évoquées, il ressort que rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que telle ou telle espèce présente soit particulièrement menacée dans la vallée. Tel est le cas des études complémentaires menées sur les Chiroptères à travers le programme life Pin laricio mis en œuvre par l'Office national des forêts, sur le Mouflon à travers le programme life mené par le Parc naturel régional de Corse, et sur la Truite grâce au programme life obtenu par la Fédération interdépartementale de pêche et de pisciculture. Elles devront néanmoins être poursuivies si l'on veut avoir une meilleure connaissance des espèces concernées.

Les études menées sur les insectes n'apportent rien en revanche à propos des deux espèces prioritaires, ni celles sur les reptiles et les batraciens.

Force est donc d'envisager de devoir prendre en compte les menaces générales qui ressortent de l'activité humaine : les incendies, la sur fréquentation touristique, le braconnage tant en matière de chasse que de pêche.

### 3.1.2 Habitats

Les habitats d'intérêt communautaire sont nombreux dans la vallée. La bibliographie ne met pas en exergue de priorité particulière entre eux. Seule la Bocca Capronale est identifiée comme site de chasse et de transit majeur pour les chiroptères. Dans leur ensemble, les habitats sont susceptibles, comme les espèces, de subir les menaces déjà évoquées : les incendies, la sur fréquentation, la sur exploitation, la mauvaise gestion des ressources en eau et de l'assainissement.

Toutefois, l'analyse qui précède met en exergue quatre territoires principaux où la mise en œuvre d'actions sera plus ou moins facilitée par la maîtrise du foncier notamment :

- Le Delta du FANGO avec la propriété du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- La Forêt du FANGO propriété de la Collectivité territoriale de Corse et celle du Falasorma propriété des communes du Niolu
- □ La Rivière du FANGO
- Les terrains agricoles et de parcours communaux ou privés.

En conclusion, pour la mise en œuvre d'actions, il est plus logique de privilégier un autre type de hiérarchisation.

# 3.2 HIERACHISATION DES ENJEUX EN FONCTION DE L'ANALYSE ECOLOGIQUE ET DES ACTIVITES HUMAINES

L'analyse écologique des espèces et des milieux ainsi que celle de l'impact de l'activité humaine sur le site permettent de dégager les enjeux principaux. Les différentes instances de gestion existantes (Réserve Man and Biosphere, Parc naturel régional, Office national des forêts, Conservatoire de l'espace littoral) se sont déjà prononcées sur les mesures adéquates à mettre en œuvre, mais sans la cohérence des actions nécessaire et sans les moyens financiers de leur politique. L'essentiel de ce qui suit provient des objectifs fixés par le comité Man and Biosphere de la vallée, récemment résumés dans deux documents:

- La finalisation du guide d'aide à la gestion de la réserve de biosphère de la vallée du FANGO Rapport pour le Parc naturel régional de Corse C NATALI novembre 2000
- Le plan d'actions pour la réserve de biosphère de la vallée du FANGO PNRC janvier 2003

# 3.2.1 La nécessité d'une gestion du flux touristique

Elle doit permettre de résoudre les problèmes inhérents à la pollution des milieux (ordures ménagères, rejets en rivière) aux risques d'incendies et pour les personnes et pour les espèces et les habitats, le dérangement procuré à certaines espèces par la sur fréquentation, mais aussi d'accompagner un développement économique durable pour la vallée et ses habitants et respectueux de l'environnement. Elle passe par :

- La mise en place d'infrastructures d'accueil adéquates comprenant outre les infrastructures d'hébergement privées (hôtels, restaurants, campings,...) des infrastructures publiques destinées à contenir la circulation dans la vallée (parkings, aires de pique-nique) à récupérer les déchets et à l'informer sur le site, sa fragilité et les mesures de sécurité relatives aux incendies.
- La gestion de la randonnée pédestre par l'amélioration des sentiers existant, voire la création de nouveaux, la signalétique, la construction complémentaire de gîtes d'étapes en fonction des besoins.
- L'information et l'éducation du public en rapport avec la gestion respectueuse des milieux de la vallée à partir des infrastructures existantes (Casa marina, Maison cantonnière de Pirio), qu'il convient d'améliorer.
- ☐ La maîtrise de l'urbanisation par les communes
- □ La mise en valeur du patrimoine bâti existant

# 3.2.2 La nécessité de limiter les risques d'incendies

En dehors des risques naturels et des risques accidentels susceptibles d'être engendrés par la pression touristique incontrôlée, la principale cause des incendies revient à un mode de gestion pastorale hyper extensif.

Il y a donc lieu d'améliorer la situation :

- En aidant les éleveurs à structurer leurs exploitations par la mise en place de ressources fourragères adaptées aux besoins des cheptels, par la mobilisation de foncier nouveau avec des potentialités agronomiques, l'irrigation des parcelles fourragères, l'acquisition de matériel de débroussaillement et de labour.
- □ En mettant en application la loi relative à l'interdiction de pacage sur les terrains brûlés,
- En réorientant l'action des forestiers-sapeurs vers des travaux de débroussaillement collectifs de protection de la forêt et des milieux subforestiers, et une surveillance estivale qui comprendra l'information et les conseils aux touristes vis-à-vis du feu,
- En créant les équipements de lutte nécessaires sur les axes sensibles et dans les endroits à risques : départementales, parkings, pistes forestières, hameaux.
- En imposant les mesures légales de débroussaillement auprès des propriétaires des fonds (nécessité de documents d'urbanisme) et en réalisant les interfaces de débroussaillement prévues autour des hameaux de MANSO mais aussi de GALERIA, ces travaux pouvant servir aussi aux éleveurs locaux ce qui permettrait une participation de leur part à l'entretien de la vallée.
- En informant et en éduquant le public sur les dangers du feu et les procédures de sécurité à mettre en place en cas de sinistre (signalétique, campagnes d'information).

# 3.2.3 La nécessité de mieux gérer la ressource en eau

La mauvaise gestion de l'eau est à l'origine d'un manque à satisfaire les besoins vitaux des populations, ce qui ne risque pas de s'améliorer dans les conditions d'un réchauffement climatique, mais aussi de la dégradation des milieux liés aux rivières formant le bassin versant du FANGO et donc des conditions d'existence de certaines espèces (Insectes, Poissons, Batraciens, Reptiles).

#### Il convient donc :

- D'améliorer l'alimentation en eau potable par la restauration du réseau existant, la réduction du captage de la Cavicchia et son remplacement par des forages dans la nappe alluviale pour GALERIA l'été. Il s'agit d'éviter aussi les abus par un contrôle et une rétribution normale des prélèvements.
- D'améliorer le traitement des rejets par un assainissement collectif adapté complété d'un assainissement individuel contrôlé.
- De contrôler régulièrement la qualité des eaux utilisée et de limiter la baignade.

# 3.2.4 La nécessité de régénérer et de protéger la forêt

L'essentiel de la forêt est constitué de la Forêt territoriale du FANGO dont le document d'aménagement arrive à terme et de la forêt indivise du Falasorma où aucune gestion n'est appliquée faute d'un véritable intérêt des communes propriétaires. Par ailleurs, la forêt constitue un massif quasi continu où le feu peut engendrer des catastrophes inéluctables. Les actions à mener doivent être les suivantes :

	Réaliser les équipements de défense de la forêt contre les incendies permettant de la protéger.
	Impliquer les Forestiers sapeurs, la Collectivité territoriale de Corse et les communes dans ces travaux.
	Améliorer les infrastructures existantes et réaliser celles nécessaires à une exploitation rationnelle de la forêt qui permettra sa régénération et diminuera le risque de propagation des feux.
	Mieux répondre aux besoins en bois de chauffage de la vallée.
	Envisager des techniques d'exploitation alternatives aux seuls moyens mécaniques.
	Préserver les régénérations contre le bétail divagant.
	Elaborer un nouveau document d'aménagement pour la forêt du FANGO qui prenne en compte les contraintes des habitats et des espèces, l'accueil du public.
۵	Utiliser au mieux les équipements existants (Maison forestière) pour l'information du public.
	Mettre en place un syndicat intercommunal de gestion de la forêt communale indivise du Falasorma et élaborer pour elle un document d'aménagement.

# 3.2.5 La nécessité de gérer mieux la chasse

Malgré une pression de chasse relativement faible, des déprédations au milieu sont sensibles notamment en termes de circulation, de dérangement des espèces protégées, notamment les oiseaux. La mise en place d'une société de chasse intercommunale serait sans doute de nature à responsabiliser les chasseurs, ainsi que la création de réserves adaptées sur des terrains publics (forêt du FANGO, Conservatoire du Littoral).

# 3.2.6 La nécessité de mettre en place une gestion de la pêche

Afin de gérer mieux les ressources piscicoles en favorisant les populations de Truite corse (réserve de pêche, ruisseaux pépinières, reconquête du capital génétique autochtone par l'élimination des truites atlantiques) et en limitant le braconnage, il convient d'envisager la création d'une société de pêche à l'échelle du bassin versant, à même d'entretenir les rives des cours d'eau et leurs accès, et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole adapté, en conformité avec le Plan départemental de Gestion de la Pêche en cours de réalisation. Le recrutement du technicien « rivière » par le Parc naturel régional a déjà permis d'apporter une aide précieuse à la mise en œuvre des mesures retenues.

Dans ce domaine, il y a lieu de saisir l'opportunité de la concomitance d'un programme LIFE « Truite macrostigma » mené par la Fédération interdépartementale de pêche et de pisciculture. Il permet de compléter la connaissance génétique des populations de truites du bassin du FANGO, ainsi qu'une action sur la population hybride (Corse-Atlantique) de la haute Cavicchia en vue de retrouver un peuplement pur de truites corses.

# 3.2.7 La nécessité de gérer les terrains du Conservatoire du littoral

Ces terrains qui appartiennent à l'Etat font l'objet d'un projet de plan de gestion. Ils subissent encore aujourd'hui des déprédations d'usagers incontrôlés : chasseurs, bétail divagant, ...Le Conseil général, gestionnaire a pris des mesures pour y mener désormais une politique dynamique de gestion : création de 2 équipes distinctes pour mieux couvrir le territoire de la Balagne, surveillance régulière du site, nomination d'un technicien des zones humides, mise en œuvre de travaux en régie et de sensibilisation, participation de ses agents à un stage de commissionnement, participation à un projet de charte avec le Conservatoire et le propriétaire riverain pour la protection et la conservation du site.

# 3.3 PROPOSITIONS DE GESTION ET FICHES ACTIONS.

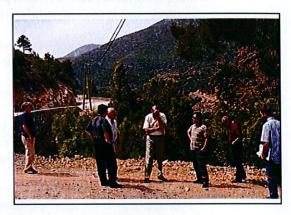
### 3.3.1 Méthode

L'élaboration des propositions de gestion et des fiches actions a été réalisée à partir du travail de groupes spécialisés. De la même manière que, pour ne pas embrouiller les esprits, le Comité de pilotage du site était le Comité de gestion de la réserve, de la même manière, les groupes qui ont travaillé sur chacun des thèmes évoqués ont été ceux désignés par le Comité de gestion de la réserve MAB, à savoir :

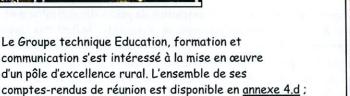


• Le Groupe technique Eau a travaillé sur la gestion de l'eau et l'amélioration de sa qualité, le suivi et la conservation de la Truite macrostigma, la gestion piscicole. L'ensemble de ses comptes-rendus de réunion est disponible en <u>annexe 4.a</u>;

 Le Groupe technique Forêt s'est saisi de la Prévention des incendies dans la vallée, du suivi et de la protection de la faune et de la gestion de la forêt. L'ensemble de ses comptes-rendus de réunion est disponible en annexe 4.b;



• Le Groupe technique, Patrimoine, tourisme et développement a traité de la problématique des terrains du Conservatoire du littoral. L'ensemble de ses compte-rendu de réunion est disponible en annexe 4.c;





 A la demande de la commune de Calenzana, plus particulièrement concernée, le Groupe technique Agriculture et foncier s'est mis en place pour évoquer la gestion des milieux ouverts, le pastoralisme et les mesures agrienvironnementales le compte rendu de ses réunions est disponible en <u>annexe 4.e</u>..

# 3.3.2 Les propositions des groupes

### 3.3.2.1 Propositions du groupe « Eau »

Le travail de ce groupe a été facilité par le recrutement par le Parc Naturel Régional de la Corse d'un technicien de rivière, Pasquale SIMEONI. Ses missions ont été les suivantes :

- 1/ Mise en place d'un Service public d'Assainissement non collectif pour les communes de GALERIA et MANSO, expertise des stations d'épuration en fonctionnement.
- 2/Elaboration d'un cahier des charges relatif à l'étude de diagnostic préalable à un Contrat de Rivière pour le FANGO. La demande de financement de l'étude à l'OEC et l'agence de l'eau ayant abouti, le bureau d'études a été recruté (ENVEO Ingéniérie)
- 3/ Discussion avec la Fédération de la pêche et le Conseil supérieur de la Pêche de la mise en place de réserves en synergie avec le programme Life Truite Macrostigma : Bocca Bianca et Pont des Rocce.
- 4/Inventaire des propriétaires riverains en vue de la constitution d'une Association de pêche et de gestion des milieux aquatiques agréée et recherche d'un parcours de pêche.

Il en ressort que l'on peut retenir les actions suivantes :

- <u>Eau 1</u>: Elaborer un Contrat de rivière pour le FANGO qui permettra la mise en œuvre globale de mesures visant à assurer la qualité de l'eau de la rivière, tant sur le plan hydraulique, qu'hydrobiologique. Ce plan comprendra nécessairement les mesures techniques et financières visant à (cf diagnostic ENVEO en annexe 5a):
- Régulariser administrativement le captage de la Cavicchia (relation SIVOM Galeria-Manso/ Office d'équipement hydraulique de la Corse) et en réduire le débit.
- Restaurer le réseau d'alimentation en eau potable qui présente des dysfonctionnements (fuites) sérieux.
- Contrôler la conformité des installations d'assainissement individuel sur GALERIA et MANSO pour éviter les pollutions bactériologiques
- Remettre à niveau en tant que de besoin les dispositifs d'assainissement collectifs
- Suivre la qualité des eaux de baignade estivale du FANGO
- Gérer la ressource piscicole et mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires pour la Truite macrostigma
- Eau 2: Inciter les propriétaires riverains du FANGO à adhérer à l'association de pêche de pisciculture et de gestion des milieux aquatiques du Regino de manière à constituer un parcours de pêche entre le Pont des cinq arcades et le Pont de Manso pour une pratique au printemps (mars à juin seulement en raison du niveau de l'eau et de l'usage de la baignade). Le parcours emprunterait pour partie le sentier Tra mare e monte jusqu'à Tuarelli puis le nouveau sentier ouvert par le PNRC qui conduit jusqu'à Monte extremo et au-delà à Omita. Il y a donc à établir des conventions d'usage entre les propriétaires riverains détenteurs du droit de pêche et l'APPMA du Reginu. Le projet de convention-type figure en annexe 5a.
- Eau 3: Créer deux réserves temporaires de pêche conformément aux articles L. 431-3 et L. 431-5 destinées à maintenir et augmenter la population de Truite macrostigma sur le ruisseau de Bocca Bianca et sur le haut bassin du FANGO au-dessus du Ponte di Rocce. Conformément à m'article L 436-12 du Code de l'Environnement, une délibération de l'Assemblée de Corse fixe les conditions dans lesquelles la pêche est interdite dans certaines sections de cours d'eau, canaux ou plans d'eau afin de favoriser la protection ou la reproduction du poisson. Les indemnités auxquelles ont droit les propriétaires riverains qui sont privés totalement de l'exercice du droit de pêche plus d'une année entière en vertu du présent article sont fixées, à défaut d'accord amiable, par les juridictions administratives. La liste des propriétaires concernés figure à <u>l'annexe 5a</u>.

### 3.3.2.2 Propositions du groupe « Forêt »

Le groupe de travail concerné par les problèmes de la forêt s'est réuni de nombreuses fois. Il a considéré que la première nécessité si l'on souhaitait protéger ses habitats était de protéger la vallée des incendies ; la seconde, d'appliquer une gestion raisonnée aux peuplements de Chêne vert aujourd'hui exploités par les habitants pour le bois de chauffage, enfin, il s'est intéressé aux espèces animales qui la peuplent.

### 3.3.2.2.1 Propositions en faveur de la prévention des incendies

Deux outils ont permis de faire émerger les propositions de prévention des incendies. D'une part le Plan local de prévention des incendies de la Balagne étudié par l'Office du développement agricole et rural de la Corse approuvé en 2006 par les communes de Balagne, d'autre part, l'étude spécifique à la vallée de prévention des incendies lancée par le PNRC réalisée par le bureau d'études « Société Français des Risques Majeurs » que l'on trouvera en <u>annexe 5b1</u>.

Ces propositions peuvent être décomposées en 3 fiches actions:

- <u>Prévention des incendies 1</u>: Il s'agit de mieux gérer le flux touristique de la vallée. Pour ce faire, en sus de l'élargissement de la départementale, il est prévu de réaliser des aires de stationnement auto protégées contre le risque d'incendies, pouvant servir de refuge aux baigneurs. Il est aussi prévu un dispositif estival de contrôle d'accès à la vallée et de stationnement.
- <u>Prévention des incendies\_2</u>: Il s'agit d'assurer par des mesures d'information et de surveillance (panneaux, patrouilles, guet, guet armé), la défense des personnes contre l'incendie. Une des premières mesures a consisté en la remise en service du Centre de secours de Galeria.
- <u>Prévention des incendies\_3</u>: La défense de la forêt contre les incendies, il s'agit de travaux lourds d'équipement en citernes, pistes et zones débroussaillées mécaniquement ou par le feu qui peuvent être ensuite gérées ou pas par le pastoralisme.

### 3.3.2.2.2 Propositions en faveur d'une meilleure gestion de la forêt

La gestion de la forêt et ses contraintes a fait l'objet de sérieux débats. Les discussions ont été d'autant plus concrètes que l'ONF était chargé de renouveler l'aménagement de la forêt territoriale du Fango On peut regretter, en revanche, que du côté des cinq communes du Niolo, propriétaires en indivision de la forêt du Filosorma aucun effort de gestion n'ait été engagé, et ce malgré les invitations répétées au comité de gestion de la réserve avec une session particulière organisée par le PNRC à Casamaccioli sans succès (un seul représentant de commune, Corscia).

Le projet d'aménagement rédigé par l'ONF pour la forêt territoriale du Fango tient bien entendu compte des discussions qui ont eu lieu tant au conseil scientifique de la réserve Mab qu'autour du groupe de travail forêt. On en trouvera un résumé ainsi que les attendus en <u>annexe 5b2</u>. Les mesures relatives à la prévention des incendies sur le massif préconisées par les études PLPI et SFRM y sont reprises intégralement, nous n'y reviendrons donc pas. Les propositions relatives au maintien et à la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita sont évoquées au paragraphe qui suit de même que certaines mesures spécifiques au Mouflon.

Ont été successivement pris en compte l'accueil du public, avec la réalisation d'un sentier de promenade familiale et de liaison vers le site de Pirio, la maison forestière et le laboratoire de l'APEEM à partir de l'aire de stationnement de Treccia. La mise en valeur du dispositif scientifique Mésanges conduit par l'équipe du CNRS de Jacques BLONDEL dont les travaux sur trente ans se révèlent d'une valeur inestimable est envisagée sous l'angle de l'éducation du public grâce à la création d'un sentier « ornitho ». La fréquentation touristique du Chemin de Capronale permet d'y prévoir la création d'un sentier patrimonial à thème visant à valoriser son histoire auprès du public tout en prenant toutes dispositions vis-àvis de la faune protégée (Autour des Palombes).

Le caractère scientifique de la forêt est aussi mis en avant : renforcement du dispositif « Mésanges » avec une convention ONF-CNRS, mais aussi extension de la réserve biologique intégrale de Malazanca vers le plateau d'Eltru (peuplement de pins laricio). Maintien et utilisation des dispositifs scientifiques d'étude de la dynamique du Chêne vert dans le canton d'Omita (transect PANAIOTIS-VINCENT et al) par la création d'une réserve biologique dirigée sur laquelle les interventions humaines seront limitées aux mesures sylvicoles visant à la sécurité des promeneurs. Le « protocole Bois mort » élaboré par l'ENGREF pour le compte de l'ONF et des Réserves naturelles pourrait y être mis en place.

Les besoins en bois de chauffage locaux pourraient être satisfaits en partie mais par des techniques plus respectueuses de l'environnement que celles actuellement pratiquées, ainsi une sylviculture de type jardinatoire préservant l'équilibre des âges pied à pied sera pratiquée. Le surcoût de l'opération peut être pris en compte par le dispositif natura 2000 dans la mesure où ce type de travail permet d'améliorer l'habitat du Mouflon en préservant la ressource alimentaire (glands). Enfin, la forêt indivise du Filosorma, dont la forêt pourrait aussi servir de ressource aux besoins en bois de chauffage devra faire l'objet d'une gestion durable par la mise en place d'une structure de gestion puis l'adoption par cette nouvelle structure de l'aménagement de la forêt indivise du Filosorma.

#### Les 9 fiches actions suivantes en découlent :

- Gestion forêt\_1 : Extension de l'aire de Treccia et réalisation du sentier familial de Treccia à Pirio
- Gestion forêt\_2 : Ouverture du sentier des Mésanges
- Gestion forêt\_3 : Création du sentier à thèmes de Capronale
- Gestion forêt\_4 : Renforcement du dispositif Mésanges
- Gestion forêt\_5 : Extension de la réserve biologique intégrale de Malazanca
- Gestion forêt 6 : Création de la réserve biologique dirigée d'Omita et mise en place du protocole « bois mort »
- Gestion forêt\_7 : Mise en place d'une sylviculture du Chêne vert durable visant à améliorer l'habitat Mouflon
- Gestion forêt\_8 : Création du syndicat de gestion forestière des communes du Niolo
- Gestion forêt\_9 : Aménagement de la FC indivise du Filosorma

# 3.3.2.2.3 Propositions pour une meilleure protection de la faune

Le problème de la protection de la faune en forêt s'est posé lorsque certains élus et habitants ont fait état de leur souhait de voir modifier les limites de la réserve de chasse et de faune sauvage d'OMITA au prétexte que les effectifs de la population du Mouflon au profit de qui la réserve avait été créée seraient devenus pléthoriques. D'un commun accord, les membres du groupe ont décidé d'établir un état des lieux de cette population avant toute modification du périmètre de la réserve. Plusieurs comptages ont donc été réalisés soit par hélicoptère, soit par transect, ils ont été évoqués précédemment et les résultats figurent en annexe 2g. Ces comptages ont donné des résultats intéressants mais ne constituent qu'un début pour une meilleure connaissance de la population de cette espèce. Ainsi un nouveau comptage par hélicoptère et un nouveau comptage par la méthode de l'indice ponctuel d'abondance seraient nécessaires dans les deux ans (cf proposition de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en <u>annexe 5b3</u>). Le maintien en l'état de la réserve de chasse et de faune sauvage est recommandé tant que la connaissance de la population de Mouflon ne fera pas l'objet d'une connaissance suffisante. Par ailleurs une vulgarisation devra être organisée auprès des chasseurs locaux pratiquant la chasse au sanglier non loin de la réserve. D'ores et déjà cependant, certaines mesures concernant l'habitat refuge du Mouflon peuvent être déjà prises. Elles ont été évoquées dans les propositions d'aménagement de l'ONF pour la forêt territoriale et consistent en des coupes de sous bois limitées sous chêne vert (cf <u>annexe 5b2</u>).

Par ailleurs deux autres espèces d'intérêt communautaire inféodées au milieu forestier ont retenu l'attention du groupe de travail, l'Autour des Palombes dont un couple nidifie sur le secteur d'Omita, et la Sitelle de Corse dont quelques couples peuplent les pinèdes de Pin laricio. Dans le premier cas il est préconisé sur la proposition du PNRC des recommandations par rapport à l'exploitation et à la fréquentation du site, dans le second, le suivi de la population concernée. Enfin, avant toute introduction d'une nouvelle espèce (Cerf de Corse), l'ensemble des partenaires a souhaité une étude d'impact sur le milieu. Il en découle les sept fiches actions suivantes :

- Forêt faune\_1 : Suivi de la population de Mouflon du Fango
- Forêt faune 2 : Maintien et gestion de la réserve d'Omita
- Forêt-faune\_3 : Vulgarisation des techniques de chasse auprès des chasseurs locaux
- Forêt-faune\_4 : Amélioration de l'habitat du Mouflon
- Forêt faune 5 : Protection de l'Autour des palombes
- Forêt faune\_6 : Suivi de la population de Sitelle
- Forêt faune 7 : Etude d'impact relative à l'introduction du Cerf de Corse

# 3.3.2.3 Propositions du groupe « Patrimoine et tourisme »

C'est le 14 décembre 2006 que le groupe de travail a finalisé ses propositions pour le Delta du FANGO. La nouvelle convention entre le Conseil général de la Haute Corse et le Conservatoire du littoral viendra en renforcer la mise en œuvre (cf <u>annexe 5c</u>):

• <u>Delta du Fango 1A et B</u>: Gestion des terrains du Conservatoire du littoral par un éleveur. Il s'agit de la mise en œuvre de mesures agri-environnementales par M CANAVA, éleveur détenteur de convention d'usage du sol avec le Conservatoire du littoral sur les terrains de ce dernier. Cette gestion a pour objectif la prévention des incendies. Elle s'exercera dans le cadre d'un cahier des charges prévu au règlement des MAE mais aussi dans le respect de celui figurant à la convention liant l'agriculteur et le Conservatoire du littoral. Il est à noter que les travaux de débroussaillement préliminaires à la gestion des parcours ont été réalisés par les Forestiers-sapeurs du Conseil général encadrés par l'agent préventionniste de l'OEC. On trouvera la convention tripartite propriétaire-gestionnaire-agriculteur en <u>annexe 5c</u>. Les fiches actions qui en découlent permettront l'entretien de cet espace.

- <u>Delta du Fango\_2</u>: Les terrains de M Vanderheyde, limitrophes de ceux du Conservatoire de l'espace littoral sont envahis de Griffes de sorcières. Pour limiter l'extension de cette plante envahissante, il est prévu un contrat natura 2000 avec le propriétaire qui peut procéder à leur élimination annuelle.
- <u>Delta du Fango\_3</u>: Dans l'objectif de protéger les milieux concernés par les activités touristiques qu'exerce ou que souhaite exercer M Vanderheyde (Pratique du kayak dans le bas du delta, promenades équestres), des conventions d'usage des terrains du Conservatoire du littoral sont prévues entre ce dernier, le Conseil général gestionnaire des terrains, le PNRC gestionnaire de la réserve MAB et M Vanderheyde. On trouvera les éléments s'y rapportant en <u>annexe 5c</u>.
- <u>Delta du Fango 4</u>: Au moins deux espèces végétales y méritent une attention particulière. Il s'agit de l'Armeria de Soleirol et de la Delphinelle tachetée. Elles feront l'objet d'un suivi par le Conservatoire botanique de l'Office de l'environnement de la Corse.
- <u>Delta du Fango\_5</u>: La population de cistudes du Delta du FANGO est mal connue. Il est donc nécessaire d'en évaluer le nombre, la répartition, les sites de d'hivernage et de ponte et l'impact des activités humaines voire de l'introduction de la Tortue de Floride sur le site. Pour ce faire un programme de suivi a été établi pour 5 ans par l'Association des amis du PNRC. On le trouvera en <u>annexe 5.c.</u>
- <u>Delta du Fango 6</u>: Le Conservatoire de l'espace littoral, soucieux de la fréquentation du site et de certaines déprédations qui peuvent en résulter s'engage à en limiter les accès et à émettre des recommandations au public par voie de panneaux.
- <u>Delta du Fango\_7</u>: La Yeuseraie de l'arrière dune présente un caractère suffisamment remaquable pour qu'on s'inquiète d'assurer sa protection voire sa régénération en réalisant un exclos contre le bétail divagant.
- <u>Delta du Fango\_8</u>: Enfin, la fréquentation du site par les véhicules à moteur (en particulier 4x4) doit être prohibée. Des mesures de prévention par voie d'information et la mise en place d'équipements le long de la départementale D81 à proximité du Camping « des deux torrents » pourraient être prises par le Conseil général gestionnaire de la route et des terrains du CEL. Des mesures de police sont prévues le cas échéant.

### 3.3.2.4 Propositions du groupe « Education et Formation »

Ce groupe de travail s'est réuni trois fois. L'opportunité lui était offerte en octobre 2006 de formuler ses propositions sous la forme d'une demande de financement au programme national des Pôles d'excellence rurale, ce qui a été fait sous la forme d'un dossier figurant en <u>annexe 5.d</u>. Il s'agissait de créer une vitrine de la réserve Man and Biosphere s'appuyant sur les infrastructures existantes en Forêt du FANGO à PIRIO, à savoir, la Maison forestière de la Collectivité territoriale gérée par l'Office national des forêts et la Maison cantonnière gérée par l'APEEM. Le projet consistait :

- en une réhabilitation de cette dernière dans le but d'offrir un meilleur accueil aux équipes de scientifiques qui la fréquentent régulièrement en contrepartie d'une vulgarisation des programmes scientifiques auprès du grand public par l'APEEM.
- En la construction d'une maison dédiée à la réserve sur les terrains attenants, susceptible d'être gérée par le Parc naturel régional de la Corse. Outre l'intérêt d'y accueillir les bureaux du gestionnaire de la réserve MAB et en particulier du technicien de rivière, ce projet prévoyait la mise en place d'une vitrine de la vallée, lieu d'accueil, tant pour le public estival nombreux, que pour les scolaires en saison (relations directes avec la Casa marina) et pour les habitants. Ce bâtiment constituerait aussi un lieu d'expositions, une vitrine de promotion des produits agricoles de la vallée.
- La remise en service des anciennes écuries de la maison forestière pour lancer un programme de visites à cheval, visant l'accueil du public dans le cadre de la connaissance des habitats forestiers.

Ce projet n'a malheureusement pas pu être financé, il n'en reste pas moins intéressant et mérite une nouvelle programmation sous la forme de fiches actions :

- <u>Education\_1</u> : Réhabilitation de la maison cantonnière d'accueil des scientifiques par l'APPEM.
- <u>Education\_2</u>: Construction d'une maison de la réserve MAB par le PNRC.

#### 3.3.2.5 Propositions du groupe « Agriculture et foncier »

Ce groupe de travail s'est réuni deux fois. La première fois il a été mis en évidence une demande de foncier de la part des agriculteurs ainsi que des besoins en investissements de production (notamment irrigation) sans rapport avec la protection des habitats ou les espèces du site. La seconde fois la réunion a été plus constructive avec la présentation par l'Office de l'environnement d'une maquette des futures mesures agri-environnementales susceptibles d'être financées dans le cadre du règlement FEADER.

Cependant, l'absence concrète d'un règlement d'aides officiel suspendu à l'agrément par la Commission européenne du Plan de développement régional de la Corse et la diversité des situations d'exploitations agricoles locales a conduit le groupe de travail à n'envisager que des propositions au cas par cas fondées sur des visites d'exploitations guidées par un règlement financier opérationnel. En conséquence, une seule proposition a été retenue:

de ces mesures. La liste provisoire le règlement FEADER figure en <u>anr</u>	<u>1exe 5.e</u> .			
a a				

# 4 FICHES ACTIONS

# 4.1 Actions en faveur de la qualité de l'eau et de la Truite macrostigma

	Fiche action n°1
Intitulé	Mise en place d'un contrat de rivière pour le Fango
Objectif (espèce, habitat	Eaux oligotrophes du Nanocyperetaloia (3130)- Rivières méditerranéennes permanente
cible	à Glaucium flavum (3250), Rivières des étages planitiaires à montagnard (3260),
état de conservation)	Rivières avec berges vaseuses à végétation du Chenopodium rubri et du Bidention (327) Cistude d'Europe, Truite macrostigma
Résultats attendus	Conservation de l'habitat
Périmètre d'application	Le bassin versant du FANGO
	Modalités de l'opération
Engagements non rémunérés (bonnes pratiques)	
Engagements	
rémunérés	Etablissement d'un contrat de rivière entre collectivités, propriétaires riverains et usagers
Coût de la	
mesure	Evaluation en cours
Montant de l'aide	Fonction des actions prévues dans le cadre du contrat de rivière
Durée et	5 ans
modalités de	
versement de	
l'aide	
Points de contrôle sur place	
Indicateurs de suivi	
Indicateurs	
d'évaluation	Avancement de la rédaction du contrat et des engagements
Maître d'ouvrage	PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE
Maître d'œuvre	A définir en fonction des actions prévues dans le cadre du contrat de rivière
Types de financement	Collectivités concernées en fonction des actions (OEC, MEEDAAT ou Agence de l'eau, Conseil Général 2B,)
Remarques	

	1000				
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
Eau	4 2 3 W	Fich	70 T L P		80

Intitulé	Mise en place d'un parcours de pêche de printemps pour le Fango
Objectif	Rivières méditerranéennes permanentes à Glaucium flavum (3250),
(espèce, habitat	
cible	Rivières des étages planitiaires à montagnard (3260),
état de	
conservation)	Truite macrostigma
Résultats	to program to the program of the contract of t
attendus	Conservation des habitats et amélioration de la population de Truite
Périmètre	Le bassin versant du FANGO
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	Mise en place d'un parcours de pêche par l'AAPPMA du Regino par intégration des
rémunérés	propriétaires riverains et utilisation des sentiers du PNRC existants.
(bonnes pratiques)	
Engagements	
rémunérés	
	Néant
Calle da la	
Coût de la	Néant
mesure	Néant
Montant de l'aide	
i aide	
Durée et	
modalités de	
versement de	
l'aide	Néant
Points de contrôle	
sur place	
Indicateurs de	
suivi	
Indicateurs	
d'évaluation	Réalisation du parcours
	400H 4 1 D
Maître d'ouvrage	APPMA du Regino
Maître d'œuvre	PNRC
Types de	
financement	autofinancement
Remarques	

	AND REPORTED TO A PROPERTY OF THE PROPERTY OF	NUMBER MORRISON PROFILES A IN	CONTRACTOR STATE OF TAXABLE	White Control State of the	CHAIR PROGRAMME CONTRACTOR AND A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR OF T	
Eau	Fiche action n°3					100

Intitulé	Mise en place de réserves temporaires de pêche
Objectif	Amélioration génétique de la population de
(espèce, habitat cible	Truite macrostigma
état de conservation)	LAND ON OUR PLANS OF COMPANY OF THE CONTROL OF THE
Résultats attendus	Amélioration de la population de Truite
Périmètre	Ruisseau de Bocca Bianca et Ponte Rocce
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non rémunérés	Prise d'arrêtés par le conseil exécutif de Corse et instuction des dossiers par l'OEC
(bonnes pratiques)	
Engagements	
rémunérés	Signalétique des réserves
Coût de la mesure	Néant
Montant de l'aide	
Durée et	
modalités de	Cf règlement des aides MEEDAAT- OEC
versement de l'aide	
Points de contrôle sur place	
Indicateurs de suivi	PV de pêche
Indicateurs	
d'évaluation	Suivi génétique des truites
Maître d'ouvrage	APPMA du Regino
Maître d'œuvre	OEC et Fédération de pêche
Types de financement	Néant. Pas de financement pour créer des réserves temporaires de pêche
Remarques	Le plan de gestion est financé par des crédits FEDER, OEC, Gestionnaire (cf. modalités de versement des aides)
	Company of the second of the s

# 4.2 Actions en faveur des habitats forestiers et de la faune sauvage

# 4.2.1 Prévention des incendies

Prévention des	and the second of the second o
incendies	Fiche action n°1
Intitulé	Assurer une meilleure gestion du flux touristique dans la vallée
Objectif	Diminuer le risque d'incendies
(espèce, habitat cible	Tous habitats et espèces
état de conservation)	
Résultats attendus	Amélioration de la conservation des habitats
Périmètre	Le bassin versant du FANGO
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	
rémunérés	Mesures réglementaires
(bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Information du public, contrôle de l'accès à la vallée, aires de stationnement
Coût de la mesure Montant de l'aide	cf dossier SFRM en annexe 5b1  A déterminer en fonction des réglements des aides
Durée et	5 ans
modalités de	
versement de l'aide	
Points de contrôle	
sur place	
Indicateurs de suivi	nombre de billets d'accès aux stationnements vendus
Indicateurs	1 m 15 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m
d'évaluation	nombre de mises à feu
Maître d'ouvrage	PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE
Maître d'œuvre	PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE
Types de financement	FEDER, MEEDDAT, OEC
Remarques	

Prévention des		
incendies	Fiche action n°2	

Intitulé	Agguera la production des novembres de la	100000
	Assurer la protection des personnes contre les incendies	3100000
Objectif	Diminuer le risque d'incendies	
(espèce, habitat cible	Tous habitats et espèces	
état de conservation)		
Résultats attendus	Amélioration de la conservation des habitats	<del>Korbana</del>
Périmètre	Le bassin versant du FANGO	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements non		21, 31, 59
rémunérés	Mesures réglementaires	
(bonnes pratiques)		
Engagements		an Yan Mariji Kal
rémunérés	Information par panneaux, guet estival, guet armé, sentiers de randonnées	
Coût de la mesure	cf dossier SFRM en annexe 5b1	
Montant de l'aide	A déterminer en fonction des réglements des aides	Let tules
Durée et	5 ans	
modalités de		
versement de l'aide		
Points de contrôle		
sur place		
Indicateurs de suivi	nombre de journées à risque sur la vallée	
Indicateurs		
d'évaluation	nombre de mises à feu	
Maître d'ouvrage	SDIS, Conseil général, Sécurité civile	JINGE GEG
Maître d'œuvre	ONF, DDEA	
Types de financement	FEDER ou FEADER, Etat (Conservatoire de la forêt méditerranéenne), OEC	132 1752
Remarques	FEDER si la zone dispose d'un PLPI ; FEADER si pas de PLPI	

Prévention des	
incendies	Fiche action n°3

Intitulé	Prévenir les feux de forêts
Objectif	Diminuer le risque d'incendies
(espèce, habitat cible	Tous habitats et espèces
état de conservation)	
(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	
Résultats attendus	Amélioration de la conservation des habitats
Périmètre	Le bassin versant du FANGO
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	
rémunérés	Entretien des ouvrages
(bonnes pratiques)	
Engagements	
rémunérés	Information par panneaux, guet estival, guet armé, sentiers de randonnées
Coût de la mesure	cf dossier SFRM en annexe 5b1
Montant de l'aide	A déterminer en fonction des réglements des aides
Durée et	5 ans
modalités de	
versement de l'aide	
Points de contrôle	
sur place	
Indicateurs de suivi	Volume des travaux effectués (nombre de citernes, longueur de pistes, surfaces débroussaillées
Indicateurs d'évaluation	nombre de mises à feu
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales (Communauté de communes, Syndicat DFCI de Balagne)
Maître d'œuvre	ONF, DDEA,
Types de financement	FEDER, Etat, OEC
Remarques	

# 4.2.2 Gestion de la forêt

Gestion forêt	Fiche action n°1
Intitulé	Extension de l'aire de Treccia et réalisation d'un sentier de promenade familiale et de liaison vers le site de Piriu, la maison forestière et le laboratoire de l'APEEM à partir de l'aire de stationnement de Treccia
Objectif	Education du public
(espèce,	Yeuseraie corse à Galium scabrum (9340)
habitat cible, état de conservation)	Les peuplements supra méditerranéens de Pin Iaricio de Corse à Bruyère arborescente (9530)
	and are more my property. It alternates are a tra-
Résultats attendus	Prise de conscience du public de l'enjeu de la forêt en méditerranée
Périmètre	Forêt territoriale du Fango, massif Perticato
d'application	Authorities on several a
	Modalités de l'opération
Engagements non	Surveillance
rémunérés	The second of the grant of the second of the second
(Bonnes pratiques)	2 have 12 three apost top of the 2 three particular to 1000
Engagements rémunérés	Extension de l'aire de stationnement de Treccia et équipements connexes: 40 000 € HT Création du sentier de Treccia à Pirio, 800m 25 000 € HT cf estimation ONF dans projet aménagement en annexe 5b2
Coût de la mesure	65 000 € HT
Montant de l'aide	cf modalités des aides ETAT CTC
Durée et modalités	Sur travaux réalisés
de versement	Voir modalités de versement des crédits ETAT CTC
de l'aide	W.F.
Points de contrôle	Aire de Treccia et MF de Pirio
sur place	The state of the s
Indicateurs de suivi	Travaux réalisés
Indicateurs d'évaluation	Evaluation de la fréquentation touristique par l'ONF (gestion de Treccia)
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse
Maître d'œuvre	ONF
Financement	ETAT CTC

Gestion forêt	Fiche action n°2
Intitulé	Ouverture du sentier des Mésanges
Objectif	Education du public
(espèce,	Passereaux forestiers
habitat cible,	
état de conservation)	7 N
conservation)	a not all more than the state of the state o
Résultats attendus	Prise de conscience du public de la biologie de l'avifaune
Périmètre	Forêt territoriale du Fango, massif Perticato
d'application	
4	
	Modalités de l'opération
Engagements non	Surveillance
rémunérés	N to the contract of the contr
(Bonnes pratiques)	
	Création du sentier ornitho et équipements connexes, 1000m
Engagements rémunérés	50 000 € HT cf estimation ONF dans projet aménagement en annexe 5b2
Coût de la mesure	50 000 € HT
Montant de l'aide	cf modalités des aides ETAT CTC
Durée et modalités	Sur travaux réalisés
de versement	Voir modalités de versement des crédits ETAT CTC
de l'aide	
Points de contrôle	Aire de Treccia et MF de Pirio
sur place	, / · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Indicateurs de suivi	Travaux réalisés
	Evaluation de la fréquentation touristique par l'ONF (gestion de
Indicateurs	Treccia)
d'évaluation	
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse
Maître d'œuvre	ONF
Financement	ETAT CTC

Gestion forêt	Fiche action n°3
Intitulé	Création du sentier à thèmes de Capronale
Objectif	Education du public
(espèce,	Yeuseraie corse à Galium scabrum (9340)
habitat cible,	Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse
état de	
conservation)	à Bruyère arborescente (9530)
Résultats attendus	Prise de conscience du public de l'enjeu de la forêt en méditerranée
Périmètre	Forêt territoriale du Fango, massif de Filosorma
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	Surveillance
rémunérés	W
(Bonnes pratiques)	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Aménagement du sentier de Capronale et équipements connexes: 120
Engagements rémunérés	000 € HT cf estimation ONF dans projet aménagement en annexe 5b2
Coût de la mesure	120 000 € HT
Montant de l'aide	cf modalités des aides ETAT CTC
Durée et modalités	Sur travaux réalisés
de versement	Voir modalités de versement des crédits ETAT CTC
de l'aide	- 90,
Points de contrôle	Sentier de Capronale
sur place	
Indicateurs de suivi	Travaux réalisés
Indicateurs	Evaluation de la fréquentation touristique par l'ONF
d'évaluation	(accès par route d'Omita)
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse
Maître d'œuvre	ONF
Financement	ETAT CTC

Gestion forêt	Fiche action n°4
Intitulé	Renforcement du dispositif Mésanges
Objectif	Recherche scientifique
(espèce,	Passereaux forestiers
habitat cible,	± , , , ,
état de conservation)	
conservation)	
Résultats attendus	Connaissance de la biologie des passereaux forestiers
Périmètre	Forêt territoriale du Fango, massif Perticato
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	Convention CNRS-ONF
rémunérés	Convention CNRS-APEEM
(Bonnes pratiques)	
Engagements	
rémunérés	sans objet
Coût de la mesure	sans objet
Montant de l'aide	sans objet
Durée et modalités	sans objet
de versement	
de l'aide	
Points de contrôle	Maison cantonnière de Pirio APEEM
sur place	
Indicateurs de suivi	Travaux scientifiques réalisés
Indicateurs	Publications ou restitutions
d'évaluation	
Maître d'ouvrage	CNRS
Maître d'œuvre	CNRS
Financement	CNRS

Gestion forêt	Fiche action n°5
Intitulé	Extension de la réserve biologique intégrale de MALAZANCA
Objectif	Etudes scientifiques
(espèce,	Yeuseraie corse à Galium scabrum (9340)
habitat cible, état de	Les peuplements supra méditerranéens de Pin Iaricio de Corse
conservation)	à Bruyère arborescente (9530)
Résultats attendus	Tous travaux scientifiques sur l'écologie de la forêt méditerranéenne
Périmètre	Forêt territoriale du Fango, massifs de Perticato et de Tetti
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	Conventions scientifiques ONF
rémunérés	Convention APEEM
(Bonnes pratiques)	a second
Engagements rémunérés	Sans objet
Coût de la mesure	Sans objet
Montant de l'aide	Sans objet
Durée et modalités	Sans objet
de versement	
de l'aide	
Points de contrôle	maison cantonnière de Pirio
sur place	
Indicateurs de suivi	Travaux réalisés
Indicateurs	Publications ou restitutions
d'évaluation	
Maître d'ouvrage	Divers organismes scientifiques
Maître d'œuvre	Divers organismes scientifiques
Financement	Divers organismes scientifiques

Gestion forêt	Fiche action n°6
-	
Intitulé	Création de la réserve biologique dirigée d'Omita
Objectif	Etudes scientifiques
(espèce,	Yeuseraie corse à Galium scabrum (9340)
habitat cible, état de	Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse
conservation)	à Bruyère arborescente (9530)
Résultats attendus	Tous travaux scientifiques sur l'écologie de la forêt méditerranéenne
Périmètre	Forêt territoriale du Fango, massif de Filosorma
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	Conventions scientifiques ONF Université de Corse
rémunérés	Convention APEEM
(Bonnes pratiques)	Protocole Bois mort des réserves naturelles
Engagements rémunérés	A chiffrer
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	A chiffrer
Durée et modalités	cf modalités des aides de la CTC
de versement	
de l'aide	
Points de contrôle	maison cantonnière de Pirio
sur place	
Indicateurs de suivi	Travaux réalisés
Indicateurs	Publications ou restitutions
d'évaluation	
Maître d'ouvrage	ONF
Maître d'œuvre	Divers organismes scientifiques
Financement	стс

Gestion forêt	Fiche action n°7
Intitulé	Mise en place d'une sylviculture du Chêne vert durable visant à améliorer l'habitat Mouflon
Objectif	Conservation et amélioration de la yeuseraie corse à Galium scabrum
(espèce,	-9340
habitat cible, état de conservation)	intera de la constanta que la estre la se
Dánulásás sáásudus	Maintien de l'habitat concerné
Résultats attendus	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
Périmètre d'application	Forêt territoriale du Fango, massifs de Perticato et de Tetti
	Modalités de l'opération
Engagements non	Encadrement des travaux
rémunérés	
(Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Exploitation alternative du Chêne vert sur 26 ha
Coût de la mesure	Surcoût d'exploitation 20 500 € HT cf estimation ONF annexe 5b2
Montant de l'aide	cf modalités des contrats Natura 2000, FEADER
Durée et modalités	Sur travaux réalisés
de versement	Voir modalités de versement des crédits MEEDAAT/OEC/FEADER
de l'aide	
Points de contrôle	Parcelles 1A, 2A, 17A, 18A, 105A
sur place	
Indicateurs de suivi	Surface réalisée
Indicateurs d'évaluation	Evaluation de la régénération du Chêne vert et de l'état des peuplements
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse
Maître d'œuvre	ONF
Financement	MEEDAAT- OEC-FEADER

Gestion forêt	Fiche action n°8
Intitulé	Constitution du syndicat de gestion forestière de la forêt indivise du Filosorma
Objectif	Conservation et amélioration de la yeuseraie corse à Galium scabrum
	-9340
(espèce,	
habitat cible,	Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse
état de conservation)	à Bruyère arborescente (9530)
Résultats attendus	Maintien des habitats concernés
Périmètre	Forêt communale indivise du Filosorma
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	Réunions d'animation pour la création du syndicat
rémunérés	
(Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Néant
Coût de la mesure	Néant
Montant de l'aide	Néant
Durée et modalités	
de versement	Néant
de l'aide	
Points de contrôle	Néant
sur place	
Indicateurs de suivi	Délibérations des communes du Niolo constituant le syndicat
Indicateurs	Nombre de réunions du Syndicat
d'évaluation	
Maître d'ouvrage	Communes du Niolo
Maître d'œuvre	ONF
Financement	Néant

Gestion forêt	Fiche action n°9	
Intitulé	Rédaction de l'aménagement de la FC du Filosorma	
Objectif	Conservation et amélioration de la yeuseraie corse à Galium scabrum -9340	
(espèce,	makan da in and in and ulabah da Konsalisa	
habitat cible, état de	Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse	
conservation)	à Bruyère arborescente (9530)	
Résultats attendus	Maintien des habitats concernés	
Périmètre	Forêt communale indivise du Filosorma	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements non	Rédaction du document	
rémunérés		
(Bonnes pratiques)		
Engagements rémunérés	Néant	
Coût de la mesure	Néant	
Montant de l'aide	Néant	
Durée et modalités		
de versement	Néant	
de l'aide	an place of the second	
Points de contrôle	Néant	
sur place		
Indicateurs de suivi	Approbation par délibération du syndicat de gestion forestière	
Indicateurs	Remise du document au syndicat par l'ONF	
d'évaluation		
Maître d'ouvrage	Communes du Niolo	
Maître d'œuvre	ONF	
Financement	Néant	

## 4.2.3 Protection de la faune

Forêt Faune	Fiche action n°1	
Intitulé	Suivi du Mouflon de Corse	
Objectif	Connaissance de la population de Mouflon	
(espèce,	20 A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	
habitat cible,		
état de	1 × 0 1 × 1 × 1	
conservation)		
Résultats attendus	Meilleure connaissance biologique de l'espèce concernée	
Périmètre d'application	Forêt territoriale du Fango	
	Modalités de l'opération	
Engagements non	Surveillance	
rémunérés		
(Bonnes pratiques)		
Engagements	1 comptage par hélico et 1 transect selon la méthode IPA	
rémunérés		
Coût de la mesure	7 879 € HT cf devis ONCFS et devis hélicoptères	
Montant de l'aide		
Durée et modalités	2 comptages dans les 3 ans	
de versement	Voir modalités de versement des crédits MEEDAAT/OEC	
de l'aide		
Points de contrôle	Réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita	
sur place		
Indicateurs de suivi	Compte rendu des comptages	
Indicateurs	Rapport sur l'état de la population de l'espèce concernée	
d'évaluation		
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse	
Maître d'œuvre	ONF avec l'appui de l'ONCFS et du PNRC	
Financement	MEEDAAT- OEC	

Forêt Faune	Fiche action n°2	
Intitulé	Maintien et gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita	
Objectif	Protection de la population de Mouflon	
(espèce,		
habitat cible,		
état de		
conservation)		
Résultats attendus	Maintien et amélioration de la population de l'espèce concernée	
Périmètre	Réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita	
d'application		
27 - 2	Modalités de l'opération	
Engagements non	Surveillance	
rémunérés		
(Bonnes pratiques)		
Engagements	Signalétique et plan de gestion	
rémunérés		
Coût de la mesure	à chiffrer	
Montant de l'aide		
Durée et modalités	Sur travaux réalisés	
de versement	Voir modalités de versement des crédits MEEDAAT/OEC/FEDER	
de l'aide		
Points de contrôle	Réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita	
sur place		
Indicateurs de suivi	Réalisation des travaux	
Indicateurs	Nombre d'infractions relevées	
d'évaluation		
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse	
Maître d'œuvre	ONF	
	MEEDAAT, FEDER, OEC, ONF en tant que gestionnaire (cf. modalités de	
Financement	versement des aides)	

Forêt Faune	Fiche action n°3	
Intitulé	Vulgarisation de techniques de chasse auprès des chasseurs locaux	
Objectif	Protection de la population de Mouflon	
(espèce,		
habitat cible,		
état de		
conservation)		
Résultats attendus	Maintien et amélioration de la population de l'espèce concernée	
Périmètre	Périmètre proche de la réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements non	Formation des jeunes chasseurs	
rémunérés		
(Bonnes pratiques)		
Engagements	Néant	
rémunérés		
Coût de la mesure	Néant	
Montant de l'aide	(A.L.)	
Durée et modalités	Néant	
de versement	The state of the s	
de l'aide		
Points de contrôle	Réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita	
sur place		
Indicateurs de suivi	Nombre de journées de formation	
Indicateurs	Nombre de permis délivrés	
d'évaluation		
Maître d'ouvrage	Fédération départementale des chasseurs de la Haute Corse	
Maître d'œuvre	Fédération départementale des chasseurs de la Haute Corse	
Financement	Néant	

Forêt Faune	Fiche action n°4	
Intitulé	Amélioration de l'habitat du Mouflon	
Objectif	Conservation de la population de Mouflon	
(espèce,	Mouflon (1373), Yeuseraie corse à Galium scabrum (9340)	
habitat cible,	Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse	
état de conservation)	à Bruyère arborescente (9530)	
Résultats attendus	Maintien et amélioration de la population de l'espèce concernée	
Périmètre	Forêt territoriale du Fango, massif de Filosorma et de Perticato	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements non	Surveillance de la population de Mouflon	
rémunérés		
(Bonnes pratiques)		
	Dégagement sentiers charbonniers + aires, débardage par animaux de	
Engagements	bât Nettoyage bord de route: 11 ha 61 500 €,	
rémunérés	Brûlage dirigé 10 ha 10 000 € (cf projet aménagement annexe 5b2)	
Coût de la mesure	71 500 € HT	
Montant de l'aide	cf modalités des contrats Natura 2000, FEADER	
Durée et modalités	Sur travaux réalisés	
de versement	Voir modalités de versement des crédits MEEDAAT/OEC/FEADER	
de l'aide	2 X 22	
Points de contrôle	Travaux de dégagement en parcelles 15B et 16B.	
sur place	Brûlage dirigé en parcelle 19C	
Indicateurs de suivi	Surface réalisée	
Indicateurs	Evaluation de la population de mouflons	
d'évaluation		
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse	
Maître d'œuvre	ONCFS- ONF	
Financement	MEEDAAT-OEC-FEADER	

Forêt Faune	Fiche action n°5	
Intitulé	Protection de l'Autour des palombes	
Objectif	Protection de l'Autour	
(espèce,		
habitat cible,		
état de		
conservation)		
Résultats attendus	Maintien et amélioration de la population de l'espèce concernée	
Périmètre	Forêt territoriale du Fango	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements non	Surveillance de l'espèce et respect des recommandations édictées par le PNRC	
rémunérés		
(Bonnes pratiques)		
Engagements		
rémunérés		
Coût de la mesure	Néant	
Montant de l'aide	Néant	
Durée et modalités	Néant	
de versement		
de l'aide		
Points de contrôle	Sentier de Capronale	
sur place		
Indicateurs de suivi	Nombre d'interventions des différents services	
Indicateurs	Taux de reproduction du couple concerné	
d'évaluation		
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse	
Maître d'œuvre	ONF- PNRC	
Financement	Néant	

Forêt Faune	Fiche action n°6
Intitulé	Suivi de la Sitelle de Corse
Objectif	Sitelle de Corse
(espèce,	Shelle de corse
habitat cible,	
état de	
conservation)	
Résultats attendus	Connaissance de la population
Périmètre	Forêt territoriale du Fango
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	Suivi
rémunérés	
(Bonnes pratiques)	
Engagements	Néant
rémunérés	The state of the s
Coût de la mesure	Néant
Montant de l'aide	Néant
Durée et modalités	Néant
de versement	
de l'aide	
Points de contrôle	Forêt territoriale du Fango
sur place	
Indicateurs de suivi	Nombre de visites
Indicateurs	Nombre de couples dénombrés
d'évaluation	
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale de Corse, PNRC
Maître d'œuvre	PNRC
Financement	Néant

Forêt Faune	Fiche action n°7
Intitulé	Etude d'impact relative à l'introduction du Cerf de Corse
Objectif	Cerf de Corse
(espèce,	1 de 1 de 2013 e
habitat cible,	
état de	
conservation)	
Résultats attendus	Faisabilité de l'introduction du Cerf de Corse dans la vallée du Fango
Périmètre	Forêt territoriale du Fango
d'application	
	Modalités de l'opération
Engagements non	
rémunérés	
(Bonnes pratiques)	
Engagements	Etude
rémunérés	
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	A chiffrer
Durée et modalités	cf modalités d'attribution des aides MEEDAAT et OEC
de versement	
de l'aide	
Points de contrôle	Forêt territoriale du Fango
sur place	
Indicateurs de suivi	Rapports - réunion de concertation
Indicateurs	Rapport final
d'évaluation	
Maître d'ouvrage	PNRC
Maître d'œuvre	PNRC
Financement	DREAL-OEC

# 4.3 Actions en faveur de la préservation du Delta du FANGO et de la Cistude

Delta du FANGO	Fiche action n°1A
Intitulé	Maintien de l'ouverture des parcelles fortement embroussaillées
Objectif	Matorrals arborescents à Juniperus 5210
(espèce, habitat cible	Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral corse 9320
état de conservation)	Yeuseraies corses à Gaillet scabre 9340
Résultats attendus	Conservation de l'habitat
Périmètre	23 ha 70 a environ dans le delta
d'application	Parcelles concernées A 233 et 234 en rive droite du Fango
	Modalités de l'opération
Engagements non rémunérés (bonnes pratiques) Engagements rémunérés	Maintien d'une densité de bétail compatible avec la pérennité des habitats concernés Entretien annuel par gyrobroyage (coupure de combustible efficace au 30/06) Chargement pastoral entre 0,3 et 1,8 UGB /ha- Tenue d'un cahier de pâturage Pose et entretien de clôtures- Surveillance des animaux
	Prix: Selon mesure MAET
Coût de la	
mesure	
Montant de l'aide	Selon mesure MAET
Durée et modalités de versement de l'aide	5ans cf modalités de versement des contrats d'agriculture durable
Points de contrôle	Parcelles travaillées
sur place	
Indicateurs de	
suivi	Etat de la végétation adventice au 30/06
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares nettoyés
Maître d'ouvrage	M MARTIN CANNAVA
Maître d'œuvre	M MARTIN CANNAVA
Types de	
financement	A définir selon mesure MAET (FEADER)
Remarques	Intervention des forestiers-sapeurs par démaquisage mécanique préalable Etat des lieux préalable réalisé par l'OEC
	Mesures de protection du forage de la commune de GALERIA arrêté préfectoral n°02/5098

	130A ON THE PROPERTY OF THE PR
Delta du FANGO	Fiche action n°1B

Intitulé	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive
Objectif	Matorrals arborescents à Juniperus 5210
(espèce, habitat	
cible	Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral corse 9320
état de	
conservation)	Yeuseraies corses à Gaillet scabre 9340
Résultats	
attendus	Conservation de l'habitat
Périmètre	29 ha 70 a 05 ca en rive gauche du Fango
d'application	Parcelle concernée F 703
	Modalités de l'opération
Engagements non rémunérés	gent of the state of the profit of the second of the secon
(bonnes pratiques)	Maintien d'une densité de bétail compatible avec la pérennité des habitats concern
Engagements	Allottement et déplacement des animaux
rémunérés	Chargement pastoral entre 0,3 et 1,8 UGB /ha- Tenue d'un cahier de pâturage
, c.munor cs	Entretien de clôtures- Traitements phytosanitaires interdits
	Prix: selon mesure MAET
Coût de la	LLIY . SEIGH HIRZALE WAT I
SECTION AND MARKET	
mesure	
Montant de	
l'aide	Selon mesure MAET
Durée et	
modalités de	5ans cf modalités de versement des contrats d'agriculture durable
versement de	
l'aide	
Points de contrôle	Parcelles travaillées
sur place	Turcenes Truvumees
Indicateurs de	
suivi	Etat de la végétation adventice au 30/06
Indicateurs	Liui de la vegetation davennee da 50/00
CHICAGO AND SAN CONTRACTOR CONTRACTOR	Nambra d'hastanas nattavás
d'évaluation	Nombre d'hectares nettoyés
Maître d'ouvrage	M MARTIN CANNAVA
maine a buviage	III III/IIN I ZIA OMIAIAMA
Maître d'œuvre	M MARTIN CANNAVA
Types de	
financement	A définir selon mesure MAET (FEADER)
Remarques	convention d'utilisation pastorale en place entre le CEL et l'éleveur
	Suivi pastoral réalisé par l'OEC
	Mesures de protection du forage de la commune de GALERIA arrêté préfectoral n°02/5098

Delta du FANGO	Fiche action n°2
Della da l'Alveo	riche action n'a

Intitulé	Limitation ou suppression de l'extension de certaines espèces envahissantes allochtones (Carpobrotus edulis)	
Objectif (espèce, habitat cible état de	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes 1240	
conservation)		
Résultats		
attendus	Conservation de l'habitat	
Périmètre	3,17 ha en rive gauche du Fango	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés	entretien annuel	
(bonnes pratiques) Engagements rémunérés	arrachage manuel	
Coût de la mesure	A chiffrer	
Montant de l'aide	A déterminer en fonction du règlement des aides	
Durée et modalités de versement de l'aide	cf modalités de versement des contrats Natura 2000	
Points de contrôle sur place	Parcelles travaillées	
Indicateurs de suivi	Etat de la végétation adventice au 30/06	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares nettoyés	
Maître d'ouvrage	Henri Christian Van Der Heyde	
Maître d'œuvre	Henri Christian Van Der Heyde	
Types de financement	selon mesure FEDER	

Delta du FANGO	Fiche action n°3
----------------	------------------

Intitulé	Encadrement des activités à vocation touristique dans le delta	
Objectif	Garantir la préservation des milieux concernés par la pratique du kayak et	
(espèce, habitat	des promenades équestres; habitats 1210, 2230, 3280, 92A0, 9320 et 9340	
état de	des promendes equestres, habitais 1210, 2230, 3230, 3270, 3020 et 30 to	
conservation)		
Résultats		
attendus	Conservation des habitats parcourus	
Périmètre	les terrains du Conservatoire (cf cartographie jointe)	
d'application	N. I. I. C. A. H. C. A. W.	
	Modalités de l'opération	
Engagements non	Convention PNRC -CEL-CG-acteur privé	
rémunérés	projet en annexe 5.c	
(bonnes pratiques)		
Engagements	Néant	
rémunérés		
Coût de la		
mesure		
Montant de		
l'aide	Néant	
Durée et		
modalités de	Néant	
versement de		
l'aide		
Points de contrôle		
sur place		
Indicateurs de suivi		
Indicateurs		
d'évaluation		
Maître d'ouvrage	Henri Christian Van Der Heyde	
Maître d'œuvre	Henri Christian Van Der Heyde	
Types de financement	Néant	

Delta du FANGO	Fiche action n°4	
Intitulé	Suivi des espèces végétales protégées	
Objectif	Armeria Soleirolii 1636	
(espèce,	Delphinium pictum	
habitat cible,		
état de		
conservatio		
n)		
Résultats	Section of the sectio	
attendus	Meilleure connaissance biologique des espèces concernées	
Périmètre	Les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
d'application	les terrains de M. Vanderhede pour l'Arméria	
Modalités de l'opé	ration	
Engagements		
non	Surveillance	
rémunérés		
(Bonnes		
pratiques)	e e Aspara, a estra capatal	
Engagements	Etude des espèces concernées	
rémunérés		
Coût de la		
mesure	A chiffrer	
Montant de		
l'aide		
Durée et		
modalités	Voir modalités de versement des crédits Etat	
de versement		
de l'aide		
Points de	The second of th	
contrôle	Les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
sur place	les terrains de M. Vanderhede pour l'Arméria	
Indicateurs de	Dulationation	
suivi	Publications	
Indicateurs	Etat des populations des espèces concernées	
d'évaluation		
Maître		
d'ouvrage	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
Maître d'œuvre	Office de l'environnement de la Corse-Conservatoire botanique	

Delta du FANGO	Fiche action n°5	
Intitulé	Suivi des espèces animales protégées	
Objectif (espèce,	Cistude d'Europe	
habitat cible,		
état de		
conservation)		
Résultats		
attendus	Meilleure connaissance biologique de l'espèce concernée	
Périmètre d'application	Les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
	Modalités de l'opération	
Engagements		
non	Surveillance	
rémunérés		
(Bonnes		
pratiques)	Etudo do l'acnèco concernée	
Engagements rémunérés	Etude de l'espèce concernée	
Coût de la mesure	61 580 € sur ans CF DEVIS AAPNRC en annexe 5.c	
Montant de l'aide		
Durée et	5 ans	
modalités	Voir modalités de versement des crédits MEEDAAT- OEC	
de versement		
de l'aide		
Points de		
contrôle	Les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
sur place		
Indicateurs de		
suivi	Compte rendu annuel	
Indicateurs	Etat des populations de l'espèce concernée	
d'évaluation	Carrie (1999) 1-14 (1999) (1999) 1-14 (199	
Maître		
d'ouvrage	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou DREAL	
Maître d'œuvre	Association des amis du Parc naturel régional de Corse	
Financement	MEEDAAT- OEC	

Delta du		
FANGO	Fiche action n°6	
	umaka kutut Kupata da 1991 da mengangan kemanan mengan bahan berapada berakat da kebada kemanan berada da terb Pengan	
Intitulé	Signalisation	
Objectif	Forêt à Quercus ilex 9340	
(espèce,		
habitat cible,		
état de		
conservatio		
n)		
Résultats		
attendus	Minimiser la pénétration dans le site et informer autour de Natura 2000	
Périmètre	Les accès par véhicules au site	
d'application	2	
	1.5 m - N 1 (2.3 m + 20 m) M	
	Modalités de l'opération	
Engagements		
non	Entretien des équipements	
rémunérés		
(Bonnes		
pratiques)	r in r p p n	
Engagements	Fourniture et pose de panneaux aux entrées du site	
rémunérés	,	
Coût de la		
mesure	Chiffrage CEL	
Montant de		
l'aide	Néant	
Durée et		
modalités		
de versement		
de l'aide		
Points de		
contrôle	Les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
sur place		
Indicateurs de		
suivi	Réalisation des travaux	
Indicateurs	Respect des équipements réalisés	
d'évaluation		
Maître		
d'ouvrage	Conservatoire de l'espace littoral	
Maître d'œuvre	Conseil général	
Financement	Conservatoire de l'espace littoral	

Delta du FANGO	Fiche action n°7	
Intitulé	Protection du Taillis de chêne vert	
Objectif	Forêt à Quercus ilex 9340	
(espèce,		
habitat cible,		
Etat de		
conservation)		
Résultats		
attendus	Mise en défens contre le bétail divagant	
Périmètre	Yeuseraie d'arrière dune	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements		
non	Entretien des équipements	
rémunérés		
(Bonnes		
pratiques)		
Engagements	Fourniture et pose de clôture	
rémunérés		
Coût de la		
mesure	10 € /ml sur 300 ml soit 3 000 € HT	
Montant de		
l'aide	80% du montant HT	
Durée et		
modalités	Voir modalités de versement des contrats natura 2000, FEADER	
de versement		
de l'aide		
Points de		
contrôle	Les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
sur place		
Indicateurs de		
suivi	Réalisation des travaux	
Indicateurs	Respect des équipements réalisés	
d'évaluation		
Maître		
d'ouvrage	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
Maître d'œuvre	Conseil général	
Financement	MEEDAAT- OEC (FEADER)	

#### Delta du FANGO

#### Fiche action n°8

Intitulé	Limitation de la fréquentation au site des véhicules à moteur	
Objectif		
(espèce,	Tous les habitats du Delta	
habitat cible,		
Etat de		
conservation)		
Résultats		
attendus	Protection de tous les milieux	
Périmètre	Le Delta	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements		
non	Entretien des équipements	
rémunérés	Mesure de prévention: Information des socio-professionnels	
(Bonnes	Mesure de répression: Intervention de la gendarmerie et des agents du	
pratiques)	Département nouvellement assermentés.	
Engagements	Aménagements sur la départementale	
rémunérés		
Coût de la		
mesure	à chiffrer CEL	
Montant de		
l'aide	80% du montant HT	
Durée et		
modalités	Voir modalités de versement des contrats natura 2000	
de versement		
de l'aide		
Points de		
contrôle	Les terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
sur place		
Indicateurs de		
suivi	Réalisation des travaux	
Indicateurs	Respect des équipements réalisés	
d'évaluation	70.5	
Maître		
d'ouvrage	Conseil général et Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	
Maître d'œuvre	Conseil général	
Financement	Contrat natura 2000 selon mesure FFDFR	

## 4.4 Actions en faveur de l'information et de la communication autour du site

Education	Fiche action n°1	La Galley
Intitulé	Améliorer l'accueil des scientifiques	
Objectif	Connaissance scientifique des habitats et des espèces	
(espèce, habitat cible	Tous habitats et espèces de la vallée	
état de conservation)	Tous habitats of especes de la vallee	
Résultats attendus	Meilleure connaissance de l'écologie des habitats et des espèces	
Périmètre	Bassin du Fango	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements non	Entretien	
rémunérés		
(bonnes pratiques)		
Engagements rémunérés	Réhabilitation et mise aux normes de la Maison cantonnière de Pirio	
Coût de la mesure	cf dossier PER	- 111
Montant de l'aide		
Durée et		
modalités de	Cf règlement des aides OEC	
versement de l'aide		
Points de contrôle		
sur place		
Indicateurs de suivi	nombre de scientifiques accueillis	
Indicateurs d'évaluation		
Maître d'ouvrage	Association pour l'étude et la protection du maquis	
Maître d'œuvre	Architecte	
Types de financement	OEC Etat FEDER	
Remarques		

Education	Fiche action n°2	
Intitulé		and the same
	Eduquer le public et les habitants de la vallée	All the agreement
Objectif	Vulgarisation des connaissances-Promotion des méthodes de	aestion durable
(espèce, habitat cible	Tous habitats et espèces de la vallée	germen aurabie
état de conservation)		
Résultats attendus	Respect des habitats et des espèces	1 (2)
Périmètre	Bassin du Fango	35 35 g f
d'application	and the state of t	
	Modalités de l'opération	
Engagements non	Entretien	
rémunérés		
(bonnes pratiques)	10 Mar 200 To 21 a had a gain a con-	
Engagements	Création de la Maison de la réserve MAB	
rémunérés		
	12 - 140 ) Lättlering	
Coût de la mesure		1 1 2 No. 100
Montant de l'aide	cf dossier PER	
montant de l'aide		and the second
Durée et		4 T 1 T 1 T 1 T 1 T 1 T 1 T 1 T 1 T 1 T
modalités de	Cf règlement des aides OEC	
versement de l'aide	or regioniem des dides OEC	
Points de contrôle		
sur place		
Indicateurs de suivi	nombre de personnes accueillies	
Indicateurs d'évaluation	nombre de manifestations organisées	
Maître d'ouvrage		- 4 No
mairie a ouvrage	PNRC	et reliev o
Maître d'œuvre	Architecte	
Types de financement	OEC Etat FEDER	
Remarques		

# 4.5 Actions en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Agriculture	Fiche action n°1	
Intitulé	Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement	
Objectif Objectif	Mise en œuvre de mesures agri-environnementales	
(espèce, habitat	This of the man and the man an	
cible	Tous habitats et espèces de la vallée	
état de		
conservation)	Contraction of the contraction o	
Résultats		
attendus	Respect des habitats et des espèces	
Périmètre	Bassin du Fango	
d'application		
	Modalités de l'opération	
Engagements non		
rémunérés		
(bonnes pratiques)	Animation et diagnostic des exploitations agricoles, appui à la rédaction de contrats	
Engagements rémunérés	entre les agriculteurs et l'OEC, suivi des agriculteurs	
remuneres	entre les agriculteurs et l'Oco, saint des agriculteurs	
	37 agriculteurs 2 visites par jour 1/2J par exploitation pour l'élaboration du diagnostic	
Coût de la		
mesure	et du contrat soit un coût indicatif de48 000 € pour 37 exploitations (cf annexe 5e)	
Montant de		
l'aide	Selon mesure MAET	
Durée et		
modalités de	Cf règlement des aides OEC	
versement de		
l'aide		
Points de contrôle	18 7 1 2 1 2 1 2 2	
sur place		
Indicateurs de		
suivi	nombre d'exploitations concernées	
Indicateurs	nombre d'hectares faisant l'objet d'un contrat	
d'évaluation	Hombre a nectal es faisant robjet à an conn a	
Maître d'ouvrage	Office de l'environnement de la Corse	
	al de l'acciontens de la Haute Consa	
Maître d'œuvre	Chambre d'agriculture de la Haute Corse	
Types de financement	OEC (FEADER)	
Remarques		

#### 5 ANNEXES (Cf. Pièces jointes et DVD joint)

#### 5.1 ANNEXE 1 Habitats

5.1.1 A Cartographie des habitats

5.1.2 B Fiches des habitats d'intérêt communautaire

### 5.2 ANNEXE 2 Espèces

5.2.1 A Liste des espèces végétales relevées par l'APEEM et le CBC 5.2.2 B Fiches des espèces d'intérêt communautaire 5.2.3 C Listes des espèces animales relevées par l'APEEMet le PNRC

5.2.4 D Fiches des espèces animales d'intérêt communautaire 5.2.5 E Résultats du Life Truite 5.2.6 F Rapport du GCC pour le Life Pin laricio 5.2.7 G Comptages mouflons FANGO

#### 5.3 ANNEXE 3 Activités humaines

5.3.1 A Exploitation forestière 5.3.2 B Chasse 5.3.3 C Agriculture 5.3.4 D Incendie

# 5.4 ANNEXE 4 Comité de pilotage et groupes de travail

5.4.1 Arrêté préfectoral n°2007-255-9 du 12 septembre 2007 portant création et composition du COPIL

5.4.2 Procès-verbal des réunions du comité de pilotage du 20 février 2009

5.4.3 A GT Eau 5.4.4 B GT Forêt

5.4.2.1 B1 Prévention des incendies

5.4.2.2 B2 Gestion de la forêt 5.4.2.3B3 Faune 5.4.5 C GT Patrimoine, tourisme et développement 5.4.6 D GT Education formation et communication 5.4.7 E GT Agriculture et foncier

## 5.5 ANNEXE 5 Propositions

5.5.1 A GT Eau 5.5.2 B GT Forêt

5.5.3 C GT Patrimoine, tourisme et développement

5.5.4 D GT Education formation et communication 5.5.5 E GT Agriculture et foncier

# 5.6 ANNEXE 6 Bibliographie

5.7 ANNEXE 7 Arrêté préfectoral n°2009-156-7 du 5 juin 2009 portant approbation du DOCOB du site Natura 2000 FR 9400577 « rivière et vallée du Fango » (SIC)

#### scolledard Law Hellin LB

4. Formalisables des habiteits. 8. Electro des leite en ed interet componéntieu e

#### 5.2 VATULEXE 2-Espèces

1. I sake store experience were earlier een parit for perit Arreito in the solid free free experience of the solid free free end of the solid free end

#### 53 ANNEXE'S Activités humoines.

A'xploenyieu (orespiese A'hosel Ao a'nleise De Treestelle

### 5.4 ANNEXE 4 Comité de pilotage et appenes de travail

terstag in Technical Williams Substantial Company and manager and manager and manager of the Source of the Comp Source of the Loss necessitions among the following of the Source States.

Avenue a de

2. 1. 2. 1. Periodicine with the attitue by a ment. 2. 1. 2.

Carrier of grown of British A.A. A.d.

SUNCERNAL RELATION OF A CO.

5.7 ANNEXE 7 Arrêté préfectoral n°2009-156-7 du 5 julia 2009 partent ng redaming du D.OCO4 du rete 1 saura 2000 i s. Diaughur a relaise et vallace du Fango » (SIC) -



#### PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

# ARRÊTÉ nº 2007 - 255 - 9 en date du 12 Septembre 2007

portant création et composition du Comité de Pilotage Local des sites Natura 2000 FR 9400577 «rivière et vallée du Fango» (directive habitats) et FR 9412004 «Haute vallée du Fango» (directive oiseaux)

### LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

- VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages;
- VU l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement;
- VU la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU le code de l'environnement, Titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV, et notamment ses articles R.214-23 à R.214-27;
- VU le code rural;
- VU le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural;
- VU le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement;
- VU L'arrêté préfectoral n° 2007-250-4 en date du 7 septembre 2007 portant délégation de signature à Monsieur Thierry COTTIN, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de la mission de mise en œuvre du programme « Natura 2000 » pour le département de la Haute-Corse ;
- VU l'arrêté ministériel n° DEVN0320262A du 22 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 «Haute vallée du Fango » (FR 9412004)
- VU Le rapport de la directrice régionale de l'environnement ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse ;

## ARRÊTE

Article 1 - Il est créé un comité de pilotage local conjoint des sites NATURA 2000 FR 9400577 «Rivière et vallée du Fango» (communes de CALENZANA, GALERIA, MANSO) désigné au titre de la directive habitats, et FR 9412004 «Haute vallée du Fango» (commune de MANSO) désigné au titre de la directive oiseaux, chargé d'élaborer les documents d'objectifs (DOCOB) de ces deux sites, puis d'en suivre la mise en oeuvre.

.../...

#### La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée comme suit : Article 2 -

#### - Services de l'État :

· La directrice régionale de l'environnement,

· Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Corse,

ou leurs représentants;

# - Elus, représentants des collectivités territoriales :

· Le président du conseil exécutif de Corse,

· Le président du conseil général de la Haute-Corse,

· Le président de la communauté de communes CALVI-BALAGNE,

· Le président du SIVOM du NIOLU,

· Le maire de CALENZANA,

· Le maire de GALERIA,

· Le maire de MANSO,

· Le maire de CALENZANA,

ou leurs représentants;

## - Représentants des établissements publics :

· Le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

· Le délégué régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,

· Le directeur régional de l'office national des forêts,

· Le directeur du centre régional de la propriété forestière de Corse,

· Le directeur de l'office de l'environnement de la Corse,

· Le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse,

· Le président du Parc naturel régional de Corse,

ou leurs représentants;

## - Usagers et socioprofessionnels:

· Le président de l'Université de Corse,

· Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,

· La directrice de l'Office de tourisme de Balagne,

· Le président du conseil scientifique de la Réserve de Biosphère MAB Fango, · Le président de l'association pour l'étude écologique du maquis (APEEM),

· Le président de l'association "Cunniscenza di Scandola e di u Fangu",

· Le président de l'association "Per u Falasorma sempre vivu",

ou leurs représentants ;

.../...

# - Personnes qualifiées au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :

· M. Robert BARBAULT, Président du Comité MAB France

- Article 3 Les membres du comité de pilotage local conjoint des sites NATURA 2000 FR 9400577 «Rivière et vallée du Fango» et FR 9412004 «Haute vallée du Fango» sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.
- Article 4 Le président du comité de pilotage est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi eux. A défaut, la présidence est assurée par l'autorité administrative.
- Article 5 Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'administration siègent à titre consultatif.

A défaut, l'élaboration du document d'objectifs et le suivi de sa mise en œuvre sont assurés par l'autorité administrative.

- Article 6 Dans le cas où l'autorité administrative assure la présidence, le secrétariat du comité de pilotage local est assuré par la direction régionale de l'environnement en liaison avec la souspréfecture de Corte.
- Article 7 Le comité de pilotage peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux pléniers, soit dans les groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.
- Article 8 Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, le sous-préfet de Corte et la directrice régionale de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le Préfet, Le sous-préfet de l'arrondissement de CORTE,

Thierry COTTIN

## SITES NATURA 2000 FR9400577 « Rivière et vallée du Fango » et FR9412004 « Haute Vallée du Fango »

## Procès-verbal de la réunion préalable au comité de pilotage du 20 février 2009 à la Tour de Galéria

La réunion préalable au comité de pilotage s'est tenue à 9h30 en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées, à la Tour de Galéria, sous la présidence de M. Marc DEMUSANT, sous préfet de CALVI.

Elle a été suivie à 10h30 de la réunion du comité de pilotage local.

#### Etaient présents :

Nom - Prénom	Organisme - Qualité
Pierre GUIDONI	Maire de Calenzana, Conseiller général, représentant le Président du PNRC
Dany ROSSI	Maire de Galéria
Pierre-François ANGELINI	Conseiller municipal, Communauté des communes de Balagne
Pasquale SIMEONI	Maire de Manso
T. ACQUAVIVA	Mairie de Galéria
Dominique TASSO	Adjoint à la Directrice régionale de l'environnement
Mauricette FIGARELLA	Chargée de mission DIREN
Fabrice TORRE	Centre régional de la propriété forestière, chargé de l'élaboration des documents d'objectifs
Michel ZANETTACCI	Agent développement du Parc naturel régional de Corse
Jean-Pierre FONTANA	Président de l'association pour l'étude écologique du maquis
Jean Marie DOMINICI	Parc naturel régional de Corse

Le maire de Galéria accueille les participants de cette première réunion. Sous la présidence du Sous préfet de Calvi, M. TASSO rappelle les fondements du réseau Natura 2000, son cadre juridique, le rôle du COPIL et notamment des collectivités membres. Sur ce dernier point, il indique que, conformément aux dispositions réglementaires et ainsi que le prévoit l'ordre du jour, les représentants des

collectivités territoriales doivent s'accorder, d'une part, sur celui d'entre eux qui présidera le Comité de Pilotage local, et d'autre part, sur la collectivité qui assurera l'animation des deux documents d'objectifs, c'est-à-dire le pilotage de la mise en œuvre des actions prévues par ces documents. Il précise que la structure porteuse du document d'objectifs peut être différente du président du comité de pilotage local.

M. DEMUSANT demande aux candidats à la présidence du comité de pilotage de bien vouloir se manifester.

M. GUIDONI présente la candidature de M. Pierre François ANGELINI. Il propose que le Parc naturel régional de Corse (PNRC) soit désigné comme structure porteuse des documents d'objectifs.

Compte tenu de l'absence prolongée de Patrick LEPAULMIER, M. SIMEONI demande que soit identifiée au PNRC la personne chargée de ce dossier.

M. TASSO précise que la structure porteuse est celle qui impulse, qui anime la mise en œuvre des actions prévues par les documents d'objectifs. Elle ne réalise pas forcément elle même l'ensemble des actions : à titre d'exemple, les actions prévues sur le territoire forestier seront réalisées par l'Office national des forêts.

M. ZANETTACCI indique que le comité de gestion de la réserve MAB peut être chargé de l'information. Patrick LEPAULMIER, absent jusqu'à la fin du mois de mars 2009, coordonnera ce dossier.

Pour éviter toute ambiguité, M. TASSO signale que Natura 2000 fonctionne par subsidiarité. L'animation n'est pas un secrétariat mais coordonne la mise en œuvre d'un programme d'actions pour laquelle un minimum de présence sur le terrain est exigée.

M. FONTANA pense qu'il faut éviter de diluer les responsabilités. Il constate que le PNRC a été absent sur ce dossier en 2008. En effet, le comité de gestion et le conseil scientifique de la réserve MAB du Fango n'ont pas été réunis l'an dernier. Il suggère qu'une personne soit désignée pour jouer concrètement ce rôle d'interface dans la mise en œuvre du programme d'actions.

M. SIMEONI est d'accord sur cette proposition de désignation d'un animateur spécifique, pour lequel un plein temps est nécessaire.

M. ANGELINI indique que la procédure de contrat de rivière avance parce qu'il y a un technicien de rivière sur place. Il confirme qu'un ETP serait souhaitable pour assurer l'animation du programme d'actions du documents d'objectifs d'une part et celle du Pôle environnement que la Communauté de communes de Balagne souhaite créer en son sein d'autre part.

M.GUIDONI demande s'il existe des sources de financements spécifiques pour soutenir ce projet.

M. TASSO indique que le FEADER est l'instrument financier adapté à la situation.

M. DEMUSANT propose que soit établie une fiche de poste indiquant les travaux à réaliser ainsi que l'évaluation du temps de présence requis pour les missions. Elle sera indispensable à la recherche du financement souhaité.

A la fin de ces échanges, les décisions suivantes sont arrêtées :

- Présidence du comité de pilotage local : Pierre François ANGELINI
- Dans l'attente de l'établissement de la fiche de poste, les élus réunis décident de surseoir à la désignation de la structure animatrice des documents d'objectifs.

La séance est levée à 10 Heures 30.

# Procès-verbal de la réunion du comité de pilotage du 20 février 2009

### Etaient présents:

Nom - Prénom	Organisme - Qualité
Pierre GUIDONI	Maire de Calenzana, Conseiller général, représentant le Président du PNRC
Dany ROSSI	Maire de Galéria
Pierre-François ANGELINI	Conseiller municipal, Communauté des communes de Balagne
Pasquale SIMEONI	Maire de Manso
T. ACQUAVIVA	Mairie de Galéria
Florence PINASCO	Chargée d'études pour la Communauté de communes de Balagne
Caroline PIANA	Chargée d'études pour la Communauté de communes de Balagne
Marc DEMUSANT	Sous Préfet de CALVI
Dominique TASSO	Adjoint à la Directrice régionale de l'environnement
Mauricette FIGARELLA	Chargée de mission DIREN
Fabrice TORRE	Centre régional de la propriété forestière, chargé de l'élaboration des documents d'objectifs
Pierre-marie LUCIANI	Office National Forêts Environnement
Jean LIEBENGUTH	Office National Forêts - UT Calvi
Laurent SORBA	Office de l'environnement de la Corse

Diame DEVEDETTI	Office Medienel Change E
Pierre BENEDETTI	Office National Chasse Faune Sauvage
F. SANCHIS	Office National Chasse Faune Sauvage
ESPI Mélanie	Chambre d'agriculture de la Haute corse
Michel ZANETTACCI	Agent développement du Parc naturel régional de Corse
Jean Marie DOMINICI	Parc naturel régional de Corse
Antoine ORSINI	représentant le Président de l'Université de
	Corse
Jean-Pierre FONTANA	Président de l'association pour l'étude
	écologique du maquis
Michel-Claude WEISS	Association Cunniscenza di Scandula et di u
	Fangu
Francescu SIMEONI	Président de l'Association Per u Falasorma
	sempre
	vivu

M. ANGELINI, président du comité de pilotage nouvellement élu, accueille les participants. Il rappelle que la vallée du Fango, située à proximité de la réserve naturelle de Scandola dont la réputation n'est plus à faire, est riche par sa biodiversité, peu peuplée, avec une haute vallée très fréquentée durant l'été. Il souhaite apporter sa contribution à la mise en œuvre concrète d'actions indispensables au fonctionnement de la microrégion, avec des moyens et des partenaires, en particulier avec le Parc naturel régional de Corse, avec l'objectif de transmettre un patrimoine préservé aux générations futures.

M. TASSO rappelle que les documents d'objectifs établis pour la zone spéciale de conservation (ZSC) et pour la zone de protection spéciale (ZPS) sont achevés depuis 2007 et que la réunion du comité de pilotage local a été retardée pour différentes raisons. La démarche Natura 2000 demande l'implication des élus et la prise en compte de la dimension développement local pour faire vivre le territoire.

Il signale un aspect réglementaire important : celui de la nécessité de fournir une étude d'évaluation des incidences à l'appui de tout projet susceptible d'avoir des effets significatifs sur les habitats et les espèces des deux directives. Il précise l'importance du rôle pédagogique de l'animateur dans cet aspect « incidences ».

Il indique que le comité de pilotage local est l'instance qui a accompagné l'élaboration des documents d'objectifs qui débouchent sur un programme d'actions.

Enfin, il rappelle que si les deux documents d'objectifs sont validés aujourd'hui, ils seront approuvés par un arrêté préfectoral. Natura 2000 est une démarche contractuelle qui ne fixe aucune contrainte. Des possibilités de compensation par incitation financière sont possibles au travers des instruments tels le PDRC et le FEADER.

M. TORRE présente de façon détaillée le document d'objectifs de la ZSC, démarré en 2003 avec la mise en place de cinq groupes de travail thématiques : eau, forêts et prévention des incendies, patrimoine-tourisme-développement, agriculture-foncier, communication. Il aborde successivement le diagnostic du territoire, liste

les objectifs et décline les différentes actions. Il présente avec la même méthode le document d'objectifs de la ZPS.

M.M. WEISS et ORSINI louent la qualité du travail rendu par M. TORRE, compte tenu de la difficulté à synthétiser une somme importante de données existantes sur le territoire d'étude.

M. TASSO signale que le programme d'actions est consolidé mais que certaines actions ont déjà été engagées telles l'aménagement du parking de Treccia et de ceux nécessités pour sécuriser la vallée.

Des échanges riches entre les différents membres du comité de pilotage ont permis de faire émerger les prochaines actions à mettre en oeuvre :

- poursuivre l'aménagement des parkings dans la vallée,
- présenter un nouveau projet de maison de la biosphère,
- concrétiser les actions communes entre PNRC et ONF,
- compléter la liste des invertébrés, notamment celle des Odonates établie par Bernard ROCHE qui n'avait pas été intégrée par suite d'un déficit de communication,
- adopter une stratégie de développement avec les acteurs locaux pour améliorer la situation et la connaissance du mouflon...

M. ANGELINI félicite M. TORRE pour le travail accompli et évoque la mémoire de Bernard ROCHE qui s'était amplement investi dans cette démarche. Pour passer à la réalisation des projets, il est indispensable d'avoir un animateur à condition d'être aidé financièrement par l'Etat.

M. TASSO pense qu'il est souhaitable d'établir une proposition détaillée des actions, dont certaines sont déjà réalisées, et d'identifier celles qu'il convient de financer afin de calibrer les besoins en animation. A priori, un mi-temps serait susceptible de suffire et d'être financé par l'Etat.

M. GUIDONI indique qu'il faudrait rechercher d'autres sources de financement que celles de la DIREN pour obtenir un temps plein.

En fin, M. TASSO demande aux membres du comité de pilotage d'adopter les documents présentés par M. TORRE :

Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Rivière et vallée du FANGO » et « Haute vallée du FANGO » sont approuvés.

La séance est levée à 12 heures 40.

Le sous préfet de CALVI





#### SOUS-PREFECTURE DE CORTE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

#### ARRÊTÉ n° 2009 – 156 - 7 du 5 juin 2009 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR 9400577 "Rivière et vallée du Fango" (Natura 2000)

#### LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

- VU la directive européeune n° 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages;
- VU la décision de la Commission européenne du 12 décembre 2008 adoptant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une deuxième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-255-9 en date du 12 septembre 2007 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400577 "Rivière et vallée du Fango";
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-308-3 en date du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse;
- VU l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 20 février 2009;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Haute-Corse,

## ARRÊTE

Article 1er -Le document d'objectifs du site d'importance communautaire FR9400577 "Rivière et vallée du Fango" (communes de MANSO, GALERIA et CALENZANA), annexé au présent arrêté, est approuvé.

.../...

- Article 2 Le document cité à l'article 1er peut être consulté à la sous-préfecture de CORTE, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi que dans les mairies de MANSO, GALERIA et CALENZANA.
- Article 3 Pour l'application du document cité à l'article 1<sup>er</sup>, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.
- Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 Le sous-préfet de CORTE, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les maires de MANSO, GALERIA et CALENZANA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet, le sous-préfet de l'arrondissement de CORTE,

Tony CONSTANT